



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Commission permanente de 2022*  
-----

Papeete, le 9 mars 2023

N° 2022-19/PV

## PROCÈS-VERBAL

Séance du mercredi 21 décembre 2022 à 9 heures 7 minutes

PRÉSIDENCE de M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi  
vice-présidente de la commission permanente de l'assemblée  
de la Polynésie française

oOo

## S O M M A I R E

oOo

- Rapport n° 147-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (ÉPEFPA) de la Polynésie française et affectation de son résultat ..... 6
- Rapport n° 148-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de la Chambre de l'agriculture et la pêche lagonaire de l'exercice 2021 et affectation de son résultat ..... 11
- Rapport n° 149-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'établissement public « Vanille de Tahiti » et affectation de son résultat ..... 18
- Rapport n° 87-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture et affectation de son résultat ..... 27
- Rapport n° 88-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat ..... 32
- Rapport n° 90-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du « Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Manaha » et affectation de son résultat ..... 36
- Rapport n° 96-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Centre des métiers de la mer de Polynésie française et affectation de son résultat ..... 41
- Rapport n° 91-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Établissement Grands Projets de Polynésie et affectation de son résultat ..... 47

– Rapport n° 104-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat .....	52
– Rapport n° 106-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif du Conseil économique, social, environnemental et culturel et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2021 .....	56
– Rapport n° 107-2022 relatif à un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel de l'exercice 2021 .....	56
– Rapport n° 89-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2021 et affectation de son résultat .....	60
– Rapport n° 97-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « GREPFOC » et affectation de son résultat .....	65
– Rapport n° 86-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat .....	69
– Rapport n° 114-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal du Centre hospitalier de la Polynésie française et des budgets annexes du Département de psychiatrie, du Centre de transfusion sanguine, du Service d'aide médicale urgente (SAMU/CESU), de l'Hôtel des familles, de l'École de sages-femmes et de l'Unité de consultations et soins ambulatoires (UCSA) et affectation de leur résultat. ....	73
– Rapport n° 116-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai et affectation de son résultat .....	80
– Rapport n° 83-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Centre de formation professionnelle pour adultes et affectation de son résultat .....	86
– Rapport n° 152-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du schéma de l'insertion sociale par l'activité économique pour la période 2023-2032 .....	90
– Rapport n° 124-2022 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance étendant et adaptant dans les collectivités qui relèvent de l'article 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie les dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale .....	96
– Rapport n° 138-2022 relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2021- 41 APF du 25 février 2021 modifiée instituant un dispositif de soutien au tourisme d'intérieur dénommé « Titeti 'Āi'a » .....	101
– Rapport n° 135-2022 relatif à un projet de délibération autorisant l'adhésion de la Polynésie française à l'Union des aéroports français (UAF) .....	106

- Rapport n° 150-2022 relatif à l’avis de l’assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant la ratification du Protocole du 30 avril 2010 à la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l’indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses..... 110
- Rapport n° 93-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l’exercice 2021 de l’Institut de la statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat ..... 114
- Rapport n° 136-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l’exercice 2021 de l’Établissement de gestion et d’aménagement de Teva et affectation de son résultat..... 120

*Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l’assemblée de la Polynésie française à l’adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l’objet d’une traduction surlignée en gris.*

oOo

**La présidente :** Mes chers collègues, *mes salutations à toutes et à tous en cette nouvelle matinée. Je vous remercie d'être présent à cette réunion de la Commission permanente de ce matin. Monsieur le ministre, bonjour et merci d'être présente.* Bonjour à nos amis du public. Nous avons, je vois quelques personnes qui se sont jointes à nous pour notre séance de la commission permanente. *Bonjour* également à tous nos collaborateurs, que ce soit les collaborateurs de l'assemblée, des groupes ou des ministères. *Bonjour*, Madame la secrétaire générale adjointe.

Je vous propose d'ouvrir notre commission permanente de ce matin et je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de faire lecture de la lettre de convocation que vous avez reçue pour cette séance.

— Lecture en est donnée —

**La présidente :** Merci, Madame la secrétaire générale adjointe.

Je vous demande maintenant de faire l'appel des représentants.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung** procède à l'appel des représentants :

M.	Kautai	Benoit	absent
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	présente
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	absente
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	absente
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	absente
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	présente
M.	Tavaearii	Wilfred	présent
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	présente
M.	Faatau	Luc	présent
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	absente
M.	Toromona	John	présent
M <sup>me</sup>	Bourgade	Maeva	présente
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M.	Schyle	Philip	présent
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	présente
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Teroatea	Sylviane	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	arrivée en cours de séance

Assiste à titre consultatif

M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	arrivée en cours de séance
-----------------	---------	--------	----------------------------

Siègent au banc du gouvernement : Messieurs et Mesdames les ministres Tearii Alpha, Heremoana Maamaatuaiahutapu, René Temeharo, Christelle Lehartel, Jacques Raynal, Virginie Bruant.

**PROCURATIONS**

**La présidente :** Le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer.

Et je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de nous lire les procurations qui ont été déposées.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung** : Madame la présidente, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 12793 - 9 h 6	Joëlle Frebault	Monette Harua
N° 12788 - 8 h 43	Teumere Atger-Hoi	Eliane Tevahitua
N° 12791 - 9 h	Yseult Butcher-Ferry	Maeva Bourgade
N° 12790 - 9 h	Benoit Kautai	Tepuaraurii Teriitahi
N° 12789 - 9 h	Joséphine Teakarotu	Augustine Tuuhia
N° 12792 - 9 h	Romilda Tahiatia	Louisa Tahuhuterani
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE		
N° 12794 - 12 h 9	Wilfred Tavaearii	Juliette Matehau-Nuupure
N° 12795 - 13 h 44	Vaiata Perry-Friedman	John Toromona
N° 12796 - 15 h 48	John Toromona	Luc Faatau

### **I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**La présidente** : Merci. Est-ce que vous voulez bien à présent nous donner lecture du projet d'ordre du jour, s'il vous plaît ?

**M<sup>me</sup> Caroline Chung** : Mesdames et Messieurs les membres de la commission permanente, vous êtes amenés à examiner le projet d'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, des projets de délibération et des avis ;*
- III) *Clôture de la séance.*

**La présidente** : D'accord. Merci, Madame la secrétaire générale.

À la demande du gouvernement, une modification est apportée à l'ordre du jour de notre séance : le rapport 151-2022 qui était relatif donc au projet de délibération portant approbation du SOS (du Schéma d'organisation sanitaire) de la Polynésie française 2022-2027 est retiré de l'ordre du jour. Et donc ensuite les dossiers du Président du Pays, du vice-président et du ministre des finances passeront en dernier, à savoir les dossiers 1 à 6, et seront portés par Madame la ministre Virginie Bruant.

Au vu de ces changements, je vous demande votre approbation pour cet ordre du jour modifié. Qui est contre ? Qui s'abstient ?... Donc à l'unanimité. Je vous remercie.

J'en profite pour vous annoncer aussi que, au vu du nombre de dossiers que nous avons — nous en avons 24 maintenant puisqu'on en a enlevé un —, je vous propose que nous allions au terme de nos 24 dossiers sans faire de pause, ce qui nous permettra de terminer peut-être un petit peu plus tôt. Donc, si vous en êtes d'accord, nous enchaînerons tous les dossiers.

Merci.

L'ordre du jour est approuvé.

Par ailleurs, je vous propose de grouper les dossiers suivants : 106-2022 et 107-2022, et d'appliquer la procédure d'examen simplifiée pour tous les rapports, excepté le 150-2022 et le 124-2022 puisque là, il

s'agit d'avis qu'on nous demande, donc on ne peut pas mettre en place la procédure simplifiée. Mais pour tout le reste, je vous propose la procédure simplifiée.

Pour rappel, dans une procédure simplifiée, les articles ne seront ni lus, ni débattus. Par contre, bien sûr il y aura toujours les interventions. Ce sont seulement les articles qui font l'objet d'amendements qui seront discutés. Et donc lorsque le texte qui est soumis à la procédure simplifiée ne fait l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble de la délibération sans passer par article évidemment.

Donc, je vous demande votre approbation là aussi. Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc pour, à l'unanimité.

## **II) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DES AVIS**

### **RAPPORT N° 147-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES (ÉPEFPA) DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT**

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Joséphine Teakarotu et Fernand Tahiaata – M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani

#### **Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Je vous propose d'entamer tout de suite l'examen de nos rapports, à commencer par le rapport 147-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Monsieur le ministre, est-ce que vous avez une intervention ?...

**M. Tearii Alpha :** Oui. Donc, bonjour à tous. Madame la présidente de séance, chers élus, le public, *bonjour à toutes et à tous en cette nouvelle matinée.*

Ce que l'on peut dire avant l'examen de ce dossier, c'est ce que notre établissement qui abrite le lycée agricole de Moorea et le centre de formation professionnelle agricole de Moorea est en évolution depuis cinq-six ans maintenant. On a beaucoup investi dans les bâtiments, on a rénové le bâtiment, on a un nouveau proviseur qui est arrivé depuis un an et qui a travaillé sur le plan pluriannuel de formation agricole en intégrant tous les différents partenaires : le lycée agricole protestant de Taravao John Doom, le lycée Athanase des Marquises, catholique. Puis, ce réseau du monde agricole est en train aussi de se consolider avec l'Éducation nationale, donc l'éducation territoriale : les collèges et lycées de notre Pays. Et donc nous souhaitons vraiment que ce lycée agricole et son centre de formation agricole soient le pilote de notre ambition de formation initiale et formation professionnelle.

Et donc je trouve que les gestions comptables sont bien tenues et qu'il y a aujourd'hui de plus en plus d'appétence : les élèves ne viennent pas que du monde agricole, ce ne sont pas que des enfants d'anciens agriculteurs. Ce sont aussi des enfants maintenant qui directement s'intéressent à l'ambition agricole à partir de la 3<sup>e</sup>, à partir du collège, où ils ont un projet de vie orienté agricole. Donc, nous sommes contents de l'évolution qui a été donnée à ce lycée et évidemment qu'il faut le soutenir pleinement pour notre ambition agricole.

**La présidente :** Merci, Monsieur le ministre.

À présent, je donne la parole au rapporteur de ce dossier, Madame Louisa Tahuhuterani.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Merci, Madame la présidente.

Je vais vous faire une présentation synthétique du rapport relatif au projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'ÉPEFPA et de l'affectation de son résultat.

Madame la présidente, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour*.

Le présent projet de délibération a été transmis par lettre n° 4966/PR du 12 juillet 2022, par le Président de la Polynésie française aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française.

S'agissant des faits marquant de l'année 2021,

Concernant le lycée professionnel agricole :

- Une stabilisation des effectifs, passant de 231 élèves (rentrée 2020-2021) à 232 élèves (rentrée 2021-2022) ;
- Une centaine de sorties sportives ou culturelles sur l'île de Moorea effectuées en 2021 étant précisé que les autres sorties hors de Moorea et les projets pédagogiques d'envergure ont été annulés ou reportés ;
- Une forte augmentation de la contribution de l'État et de celle du Pays avec une contribution de plus de 634 millions F CFP pour l'État (contre plus de 575 millions en 2020) et pour le Pays à plus de 104 millions F CFP (contre 36,7 millions en 2020).

Concernant le centre de formation professionnelle et de promotion agricoles :

- Une augmentation très importante du volume de formation (42 812 heures stagiaires contre 14 185 heures stagiaires en 2020) ;
- Une augmentation du nombre de stagiaires, passant de 239 pour 2020 à 316 pour 2021 ;
- Une augmentation de la contribution du Pays qui s'élève à plus de 113 millions F CFP contre 82 millions en 2020.

Concernant l'exploitation agricole :

- Une nette amélioration des résultats pour le pôle animal avec + 53 % pour les abattages ;
- Une augmentation du chiffre d'affaires du pôle vente, de 34 %, supérieur à 2020 mais reste encore inférieur à 2019 de 16 % ;
- Une augmentation de la contribution de l'État et du Pays qui s'élève à plus de 22,4 millions F CFP pour l'État (contre plus de 16,6 millions en 2020) et pour le Pays à plus de 53 millions F CFP (contre plus de 23 millions en 2020).

Ces quelques données sur les différentes structures composant l'ÉPEFPA pourront utilement être complétées par une lecture du rapport d'activités détaillé de l'établissement pour l'exercice 2021.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2021,

À l'issue de l'exercice 2021, le montant définitif des recettes du compte financier de l'ÉPEFPA est de près de 558 millions F CFP et celui des dépenses est de près de 507 millions F CFP. Ce compte financier présente un résultat global excédentaire de plus de 64 millions F CFP, lequel vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement. Le fonds de roulement du compte financier de l'ÉPEFPA s'établit donc à près de 244 millions F CFP au 31 décembre 2021 et correspond à 201 jours de fonctionnement.

S'agissant des travaux en commission,

L'examen du présent projet de délibération en commission le 18 novembre 2022 a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement l'augmentation des activités de l'établissement, les taux de réussite et d'insertion pour 2021 ainsi que les problématiques liées notamment aux décrochages scolaires et aux violences extra-scolaires.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame le rapporteur.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre suivant : A here ia Porinetia, mais comme nous n'avons pas d'élus de A here ia Porinetia, je vous propose qu'on donne la parole d'abord à un des élus non-inscrit, donc Monsieur Philip Schyle ; ensuite nous donnerons la parole au Tapura huiraatira et enfin au Tavini huiraatira.

Donc Monsieur Philip Schyle, vous avez la parole.

**M. Philip Schyle :** Oui. Madame la présidente, Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Je n'ai pas de remarques particulières. Je ne vais pas m'éterniser et même me forcer à m'éterniser sur ce compte financier qui est extrêmement limpide.

Voilà, Madame la présidente. Je vous remercie.

**La présidente :** Merci, Monsieur le représentant.

La parole est à l'élue du Tapura huiraatira, Madame Vaiata Perry-Friedman.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Madame la présidente, Monsieur le ministre, chers collègues-représentants, *bonjour.*

Ce qui me frappe, à la lecture de ce compte financier, c'est l'énorme matelas dont dispose l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles qui clôture son exercice 2021 avec un fonds de roulement de près de 244 millions F CFP correspondant à 201 jours de fonctionnement !

Vous le savez comme moi, on considère un établissement en bonne santé financière lorsque son fonds de roulement lui permet de fonctionner au moins 30 jours, dont le *delta* est très important ici. Il s'explique notamment par la crise Covid et l'interruption de nombreux projets qui seront ainsi réalisés cette année.

Le directeur de cet établissement nous a indiqué en commission législative que ce matelas diminuerait donc de moitié en 2022, ce qui laisse néanmoins une marge de manœuvre encore très confortable.

Pas de problème donc pour cet établissement qui affiche un résultat global excédentaire de près de 65 millions F CFP à fin 2021. Je tenais à le souligner car dans le même temps, la contribution du Pays a quant à elle substantiellement augmenté en passant de près de 143 millions en 2020 à plus de 271 millions en 2021 !

Ceci étant dit, et malgré la crise, le volume de formations a augmenté, et le nombre de stagiaires est passé de 14 185 en 2020 à 42 812 en 2021. Je dis bravo ! Car il faut souligner les excellents résultats obtenus en 2021 avec quasiment 100 % de réussite en Bac Pro et pas moins de 16 élèves admis en BTS dont 10 avec mention ! Et surtout, c'est l'assurance pour nos jeunes d'avoir un travail à la clé, car l'insertion professionnelle est là aussi de quasiment 100 %.

Les problèmes de violence que l'on a pu évoquer au lycée professionnel agricole de Opunohu avec des jeunes qui venaient de l'extérieur en découdre avec les élèves semblent aujourd'hui réglés et c'est une excellente chose. Tout comme le problème de « paka » qui circule, on le sait, là encore, je veux saluer l'initiative de l'établissement qui a pris une délibération en interne pour autoriser désormais les gendarmes à venir faire des contrôles au sein de l'établissement.

Je m'arrêteraï là, chers collègues. Je vous invite à approuver ce compte financier 2021.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Avant de donner la parole à Madame Tevahitua, je voulais saluer l'arrivée de la présidente du groupe A here ia Porinetia, Madame Nicole Sanquer. Bienvenue parmi nous. Merci pour votre présence.

Madame Tevahitua, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci, Madame la présidente. *Bonjour* à tous. Monsieur le ministre, *bonjour*.

Par lettre du 12 juillet 2022, le Président de la Polynésie a transmis aux fins d'examen par notre assemblée, un projet de délibération qui porte approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Cet établissement perçoit une subvention du Pays de l'ordre de 184 millions F CFP.

Par ailleurs, la CCBF dans son rapport 2021 indique que l'établissement a fait l'objet de subventions ponctuelles, soit neuf projets de subventions pour un montant total de 120 millions F CFP dans le cadre :

- de missions d'accompagnement à la modernisation de l'exploitation agricole ;
- de travaux de construction d'un hangar de stockage ;
- d'acquisition de véhicules et d'équipements de maintenance ;
- d'acquisition de matériels informatiques ;
- de soutien au fonctionnement et à l'encadrement de la station de reproducteurs porcins ;
- d'acquisition d'équipements pour l'atelier agroalimentaire ;
- d'acquisition de signalétiques pour le sentier découverte de l'exploitation agricole ;
- de travaux d'équipements des espaces périscolaires ;
- et enfin de travaux de réfection de la toiture de la station porcine.

Pour ce qui est des effectifs, sur les 232 élèves inscrits à la rentrée 2021, on comptabilise 25 élèves démissionnaires au cours de l'année scolaire pour diverses raisons tels que des changements d'établissement, des problèmes de santé, des engagements dans l'armée ou au RSMA, des situations d'exclusion pour raisons disciplinaires et d'autres en situation de décrochage.

En commission, nous avons noté une certaine fierté de la part de la direction quant aux résultats aux examens tels, et je cite : « *un sans-faute, avec 100 % de réussite dans la plupart des Bacs pro, 90 % en Bac techno, 84 % en BTS et beaucoup de mentions* ». Ce sont des résultats très encourageants pour ceux qui ont fait le choix des secteurs agricole et agroalimentaire comme un choix de carrière prometteur.

Les enseignements de cet établissement les préparent à de nombreux débouchés, à une large palette de métiers du monde de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de l'agroalimentaire. Un gros avantage de cet établissement est celui de posséder une exploitation agricole attenante servant ainsi de support pédagogique pour les travaux pratiques et également les stages comme s'ils étaient dans la vie réelle.

Il y a un point qui nous a été soulevé par Monsieur le représentant Thomas Moutame : celui de l'avenir professionnel des élèves sortant des lycées agricoles, celui de la « relève ». En effet, l'idée est de préparer ces élèves et les encourager à continuer leurs études hors du territoire afin qu'ils puissent revenir occuper différents postes au sein des services et établissements du territoire, des postes occupés par du personnel qui d'ici quatre à cinq ans partiront à la retraite. Monsieur Moutame pose la question sur la préparation de la relève et précise plus loin dans son intervention, je cite : « *s'il n'y a personne pour les remplacer, on est obligé de faire venir les gens de l'extérieur et la vision du Pays est d'embaucher local et de mettre nos jeunes à disposition de ces postes-là* ».

Voilà un point sur lequel le Tavini huiraatira s'est toujours positionné, à savoir l'accès de nos enfants au marché de l'emploi local, et nous répondons : Non, nous ne sommes pas obligés de faire venir les gens de l'extérieur ! Nous disposons localement de personnes compétentes et ces emplois doivent être réservés aux jeunes Polynésiens qui représentent l'avenir de notre Pays mais aussi l'avenir de l'agriculture. Nous devons être prêts à aider notre jeunesse en ce sens.

Le groupe Tavini huiraatira votera très favorablement pour ce projet de délibération.

**Merci.**

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La discussion générale est maintenant close.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Tearii Alpha :** Oui. Merci pour vos interventions.

Sur le montant du fonds de roulement, il y a déjà 30 millions qui seront réinvestis en fonds propres par l'établissement pour continuer de remettre à niveau l'établissement, donner du confort aux élèves, et puis améliorer bien sûr les moyens pédagogiques qui sont dédiés aux élèves. Donc, ces 30 millions sont investis en fonds propres.

Il y a aussi, exceptionnellement, des voyages qui ne se sont pas tenus à cause du Covid, des voyages qui étaient prévus. Donc, ces budgets qui étaient dédiés pour ces déplacements n'ont pas été exécutés, donc sont venus gonfler le fonds de roulement exceptionnellement.

Et pour répondre à la dernière intervention, oui, nous sommes fiers de notre filière BTS qui aura 20 ans en 2023. Et donc on vient de discuter avec les responsables, il va y avoir une manifestation, un événement pour mettre en valeur les 20 ans de formation BTS Agricole de Moorea et nous sommes en train de les pister individuellement, les 20 années de cohorte de BTS, pour vérifier leur intégration, est-ce qu'ils sont restés dans le monde de l'agricole, est-ce qu'ils ont bougé... Moi je peux vous certifier que tous les recrutements catégorie B du Pays en termes de recrutement agricole au niveau de la DAG depuis cinq ans, on a toujours recruté des jeunes issus du lycée agricole de Moorea, qu'ils soient aux Marquises, qu'ils soient aux Australes, qu'ils soient aux Îles-Sous-le-Vent ou à Tahiti, ils sont tous issus de notre lycée agricole.

Bien sûr que ce n'est pas que l'Administration qui doit intégrer ces jeunes, c'est pour ça que nous poussons le monde agricole privé à s'intéresser à l'agro-transformation, à s'intéresser à l'ingénierie agricole, puisque c'est dans ces voies-là qu'il y a bien sûr la place, de placer nos jeunes qui sont passionnés par la nature et engagés dans le développement agricole.

En tout cas, merci pour votre soutien.

**La présidente :** Merci, Monsieur le ministre.

Donc, en l'absence... Oui. Je vais juste, pour notre assemblée, Madame la présidente du groupe, donc Madame Sanquer n'est pas membre de la commission permanente, mais si elle demande la parole, le règlement intérieur dispose qu'évidemment on peut lui donner la parole, il n'y a pas de souci. Vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre, *bonjour*. Mes chers collègues.

J'avais juste une question concernant les mesures d'accompagnement à la sortie de leur formation. Quelles sont les mesures d'accompagnement que le Pays propose à ces jeunes et notamment donc par exemple l'attribution de domaines fonciers s'ils veulent développer leur propre exploitation ? Ils sont prioritaires dans le domaine agricole ? Y a-t-il des mesures d'accompagnement pour ces jeunes-là ?

Merci.

**M. Tearii Alpha :** C'est ce que nous appelons le FIA, la Formation à l'installation agricole (FIA), et c'est dispensé, c'est suivi par le CFPPA, donc notre centre de formation pour la formation agricole. Et donc nous avons mis, de mémoire, 20 millions sur le budget 2022 pour proposer que le CFPPA fasse le tour des archipels et des projets qui sont portés par des candidats issus du monde agricole, et notamment nos anciens élèves, pour les installer en priorité sur des terrains domaniaux ou les installer sur des terrains privés mais en les accompagnant à l'accessibilité de leur terrain. Nous l'avons fait à Huahine, nous l'avons à Raiatea, nous le faisons à Nuku Hiva et à Hiva Oa. C'est un programme qui est prioritaire pour nous dans le réseau CFPPA. Il y a trois sessions par an de validation de dossiers et d'installation de ces jeunes qui sont suivis pendant plusieurs mois, en alternance, par le CFPPA et par un agriculteur tuteur.

Voilà, comment ça marche. Après, évidemment les cohortes ne sont pas énormes, il y a 15 BTS par an. Donc, s'ils réussissent tous, c'est déjà bien. Et ils ne restent pas tous dans la production agricole, y en a beaucoup qui veulent aller dans l'Administration ou se retrouver dans d'autres organisations.

Nous avons la chance cette année d'avoir trois anciens BTS qui ont réussi l'intégration en école d'ingénieurs — ils sont à Nancy et à Montpellier —, donc trois anciens élèves sont en formation ingénieurs et on espère bien sûr les retrouver demain dans le système polynésien.

Voilà.

**La présidente :** Merci, Monsieur le ministre. Donc, en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ?... À l'unanimité. Je vous remercie.

RAPPORT N° 148-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET LA PÊCHE LAGONAIRE DE L'EXERCICE 2021 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Louisa Tahuhuterani

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous allons donc passer au deuxième rapport qui est le n° 148-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de la Chambre de l'agriculture et la pêche lagonaire (la CAPL) pour l'exercice 2021 et affectation de son résultat.

Monsieur le ministre, est-ce que vous avez une intervention ?...

**M. Tearii Alpha :** Donc la nouvelle équipe de la Chambre d'agriculture, représentée aujourd'hui par le secrétaire général de la Chambre Heimana Ah-Min, a beaucoup d'ambition pour réveiller la production notamment et la transformation agricole dans notre Pays. Donc, il y a tout un travail d'organisation de

ces réseaux de filière, ce qui prend beaucoup de temps et beaucoup de budget puisqu'il faut se déplacer partout dans les archipels, et puis il y a cette promotion de plus en plus forte du produit local, de la qualité du produit local à travers les foires, à travers les floralies, à travers les marchés du terroir, et donc c'est vraiment l'axe principal du développement qui est proposé par la Chambre d'agriculture avec une équipe jeune et une équipe renouvelée depuis un an.

ET l'intérêt aussi de tout cela, c'est que la direction de l'agriculture compte beaucoup sur l'expertise et sur la vulgarisation qui vont être portées par la Chambre d'agriculture qui vont avoir une place de plus en plus importante dans le pilotage de notre schéma directeur. Ce n'est pas un pilotage par l'administration, ce sera un pilotage par l'expertise et la valeur du terrain que va porter la Chambre d'agriculture.

Voilà ce que je peux dire sur l'atterrissage de ce compte financier, mais avec les projections bien sûr 2023 que nous engageons avec le président de la Chambre d'agriculture.

**Merci.**

**La présidente :** Merci, Monsieur le ministre.

Je passe la parole à Madame le rapporteur, Madame Louisa Tahuhuterani.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs les représentants.

Le présent projet de délibération a été transmis à l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 5380/PR du 28 juillet 2022. La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire est l'organe consultatif et représentatif des intérêts des agriculteurs et des pêcheurs lagonaire.

L'année 2021 a été marquée par l'élection du 10 juin des nouveaux membres de la CAPL. La liste « *Te reo amui no te feia faa'apu rau no Porinetia* » a obtenu le plus grand nombre de voix dans les quatre collèges (58,7 % au total). À la suite de cette élection, un contrat d'engagements des élus avec les professionnels a été défini. Il s'agit de 65 engagements regroupés en objectifs et déclinés en six axes. Au 31 décembre 2021, la chambre a réalisé des actions en faveur de 21 engagements, soit près de 30 % des objectifs de la feuille de route.

Au niveau des événements organisés en 2021, il est à noter les deux expositions florales tenues en mai et en octobre, les 6 éditions du marché du terroir (5 à Punaauia et 1 à Paea) et la mini foire agricole de fin d'année. Dans la continuité de son programme de développement tendant à l'autosuffisance alimentaire, l'établissement a porté une attention particulière aux produits alimentaires vendus pendant l'occasion, en privilégiant la présence de produits locaux.

Enfin, pour assurer un suivi des professionnels, l'établissement tient le registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire dont l'inscription donne lieu à la délivrance d'une carte de l'agriculture et de la pêche lagonaire. En 2021, la Chambre a délivré 2 666 cartes professionnelles (2 786 cartes en 2020).

S'agissant de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021, le compte financier de la CAPL affiche des recettes d'un montant de 309 639 344 F CFP et des dépenses d'un montant de 263 712 063 F CFP, entraînant un résultat global excédentaire de 45 927 281 F CFP.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 294 100 688 F CFP en 2021 contre 157 445 258 F CFP en 2020, soit une augmentation de 87 %. Les dépenses de fonctionnement quant à elles s'élèvent à 202 244 209 F CFP et augmentent de 24 % par rapport à l'année précédente.

Concernant la section d'investissement, les recettes pour l'exercice 2021 affichent une diminution de 87 % par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 15 538 656 F CFP. Elles sont composées des

amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Les dépenses d'investissement quant à elles augmentent de manière importante par rapport à 2020 (+ 190 %) et s'élèvent à 61 467 854 F CFP.

À l'issue de l'exercice 2021, le compte financier de la CAPL présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 91 856 479 F CFP, lequel est affecté au crédit du compte 1068 « *Autres réserves* ». Le résultat global du compte financier est excédentaire de 45 927 281 F CFP, augmentant en conséquence le fonds de roulement de l'établissement. Celui-ci passe alors de 265 946 683 F CFP au 31 décembre 2020 à 311 873 964 F CFP à la clôture de l'exercice 2021.

L'examen du présent projet de délibération en commission le 18 novembre 2022 a suscité des échanges principalement portés sur les deux points suivants.

La CAPL est désormais organisée en 5 cellules pour offrir aux professionnels une meilleure compréhension des services qu'elle propose. À ce titre, la cellule technique et accompagnement a notamment pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans le montage des dossiers de demandes d'aides et de demandes de lots agricoles. La nouvelle cellule commercialisation et achats quant à elle a pour ambition de proposer un double service d'aide à la récupération des produits provenant des îles par bateau et de stockage. Actuellement en phase test, ce service doit faire l'objet d'une réflexion pour son développement.

S'agissant des actions réalisées par la Chambre en 2021, cinq formations d'engrais de poissons ont été dispensées pour plus d'une centaine de personnes. La Chambre a également réalisé, pour 175 agriculteurs, des actions de sensibilisation à l'utilisation des pesticides pour une agriculture responsable. Enfin, la Chambre a mis en place des prototypes de cages à poissons (à Vairao, à Raiatea et en construction à Tautira), pour une capacité d'élevage de 300 à 500 poissons, l'objectif étant d'aider les familles qui ambitionnent une commercialisation de poissons ou qui souhaitent en posséder pour leur consommation et vendre le surplus.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le présent projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame le rapporteur.

Avant de passer aux interventions, je voulais saluer notre ministre de la culture, *bonjour Monsieur le ministre*, bienvenue parmi nous et accueillir également notre représentante Madame Le Gayic qui nous a rejoint.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : l'intervention du Tavini huiiraatira pour commencer, ensuite A here ia Porinetia, une intervention des non-inscrits et le Tapura huiiraatira.

La parole est à Madame Éliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci, Madame la présidente.

L'assemblée est saisie du projet de délibération portant approbation du compte financier de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire pour 2021.

On ne peut que féliciter la nouvelle équipe qui accompagne la CAPL, structure qui revient de loin, que ce soit au niveau de l'accompagnement technique, de conseil et d'assistance juridique jusqu'à la totale réorganisation de la CAPL.

L'ensemble des mesures correctrices et des mesures de restructuration s'inscrit à présent dans une stratégie de développement économique de notre Pays et d'accompagnement de nos agriculteurs vers une diversification de leurs produits pour un approvisionnement 100 % local.

Monsieur le secrétaire général en commission législative du 18 novembre 2022, nous a présenté la réorganisation de la Chambre d'agriculture et ses neuf missions ; l'activité de la CAPL en 2021 et la présentation de la feuille de route basée sur 65 engagements et six axes de développement.

L'aspect financier ne suscite pas d'intervention particulière de la part du groupe Tavini huiraatira. Le fonds de roulement de 2021 d'un montant de 311 millions est un indicateur de gestion financière important et montre effectivement la bonne santé financière de l'établissement.

Le Tavini huiraatira félicite la CAPL pour l'accompagnement de ses agents dans le cadre de formations extérieures comme en témoigne un article de presse locale du 30 septembre dernier sur les actions de formation venant renforcer les missions d'inspection et de protection de la santé publique, comme par exemple la poursuite de formation en tant que technicien supérieur spécialité « *vétérinaire et alimentaire* » par deux agents, respectivement agent de la Direction de la biosécurité et de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire.

Le Tavini huiraatira loue les actions de formation auprès des agriculteurs, des actions de sensibilisation à l'utilisation de pesticides pour une agriculture responsable, et également la piste d'une culture de légumes sans eau ou encore la mise en place de petits modules d'élevage de poissons lagonaire, dispositif artisanal fabriqué avec des bidons en guise de flotteur, de planches de bois et un filet.

Voilà des dispositifs « *clé en main* » assez concluants qui pourraient tout à fait être déployés auprès de nos familles.

Monsieur le ministre, vous nous faisiez part, lors de l'examen des comptes financiers 2020 de la CAPL, de votre souhait pour que la CAPL devienne le premier relais du producteur vers le consommateur et concrétisée par l'exploitation de chambres froides par la Chambre de l'agriculture à Tupaerui et sur tous les quais des Îles-sous-le-vent et des Marquises et puis même ceux de Tubuai et de Rurutu. On suppose qu'il s'agit des chambres froides sises à Tupaerui appartenant au Pays et qui avaient été mises à disposition de Kai Hotu Rau ?

J'en profite pour vous demander, Monsieur le ministre, sur les agriculteurs laissés pour compte suite à la fermeture de Kai Hotu Rau. Vous êtes-vous intéressés à la situation préoccupante de ces agriculteurs ? Notre collègue Thomas Moutame nous avait parlé en commission législative du 14 septembre 2021 de « dettes » de cette structure à l'égard de ces agriculteurs. Avez-vous recensé le nombre d'agriculteurs impactés par cette situation ?

En conclusion, le groupe Tavini huiraatira votera très favorablement pour ce projet de délibération.

**Merci.**

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante du groupe A here ia Porinetia, Madame Le Gayic.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, Madame la présidente. Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour* !

Par lettre n° 5380 PR du 28 juillet 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire pour l'exercice 2021 et affectation de son résultat.

Globalement, le compte financier de la CAPL fait état d'une hausse conséquente de ses recettes de fonctionnement (+87 %) en 2021 par rapport à 2020 pour s'établir à 294 millions F CFP grâce à la subvention octroyée par le Pays de 268 millions F CFP en 2021 contre 130 millions F CFP en 2019.

Cette hausse se justifie essentiellement par une hausse de dépense de personnel liée à de nouveaux recrutements soit quatre agents : un ingénieur agronome, un juriste, un technicien, un chauffeur et un animateur de formation. Aussi d'une hausse des dépenses courantes, de fournitures et d'achats à raison de la rénovation du site de Tipaerui anciennement affecté la SEM Kai Hotu Rau, d'une hausse des dépenses de communication, d'une hausse importante des frais de déplacement des élus vers les îles (+42,37 %) par rapport à 2020 mais dans une moindre proportion par rapport à 2019, d'une exécution budgétaire de 69 % en fonctionnement, mais seulement de 23 % en investissement ; d'un résultat excédentaire en fonctionnement (+91 millions F CFP) et déficitaire en investissement (-46 millions F CFP), d'un fonds de roulement de 311 millions F CFP important qui se consolide depuis 2017.

A here ia Porinetia encourage la restructuration de la CAPL afin de mieux accompagner les agriculteurs dans le montage des dossiers de demandes d'aides agricoles aux attributions de lots ainsi que la réalisation d'actions de terrain concrètes visant à garantir l'essor des productions dans le cadre d'un développement durable et d'une maîtrise de l'utilisation des pesticides. Seul bémol financier, la consolidation du fonds de roulement de la CAPL qui ne doit pas se poursuivre dans la même évolution afin de ne pas thésauriser ces deniers publics qui pourraient être utiles à la réalisation d'autres actions prioritaires. Nous voterons favorablement.

Je vous remercie.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l' élu non-inscrit, Monsieur Philip Schyle.

**M. Philip Schyle :** Oui. Merci, Madame la présidente. Je vais être très simple.

Je relève dans ce qui nous est présenté aujourd'hui concernant la Chambre de l'agriculture, une cohérence : une cohérence aussi bien entre l'évolution positive du fonds de roulement entre 2020 et 2021 notamment, cohérence entre le fonds de roulement qui augmente d'année en année avec la réorganisation qui a été enclenchée suite aux élections de 2021 et qui, visiblement, a porté non seulement du sang neuf, mais également de la visibilité, de la vision et de l'efficacité, lesquelles se sont traduites par des actions sur le terrain qu'ont évoquées mes collègues précédemment, que ce soit sous forme de formations, de sensibilisations, d'expérimentations. Donc, pour toutes ces raisons, bien évidemment, je soutiendrai ce projet de délibération.

Merci.

**La présidente :** Merci, Monsieur le représentant.

La parole est à l'intervenant du Tapura huiraatira, Monsieur John Toromona.

**M. John Toromona :** Merci, Madame la présidente. Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

En 2021, une réorganisation de la Chambre a vu l'arrivée d'une nouvelle équipe présidée par Thomas Moutame, qui s'est fixée six axes de développement, à savoir :

- Défendre les intérêts des professionnels ;
- Faciliter la commercialisation des produits ;
- Faciliter les démarches administratives de nos agriculteurs ;

- Accompagnement du développement agricole à travers la formation ;
- Promouvoir la consommation des produits locaux ;
- Soutenir les exploitations familiales de petite taille et favoriser ce modèle pour préserver la cohésion sociale.

La CAPL a pour objectif d'étendre son activité et, à ce titre, une antenne a été ouverte à Ua-Pou.

Les moyens humains ont été renforcés passant de 21 à 30 postes, pour soutenir la nouvelle vision de l'établissement, les 2/3 étant en CDD, avec une parité homme/femme presque parfaite.

Une autorisation de programme de 350 millions F CFP a été obtenue pour l'achat de machines agricoles qui seront dispatchées dans les archipels, et l'achat de chapiteaux pour les différents événements.

La délivrance des cartes « *Mahana* » destinées aux porteurs de projets et aux agriculteurs débutants est passée de 478 en 2019 à plus de 1 300 en 2021. Cela s'explique en partie par la crise sanitaire qui s'est traduite par de nombreuses réorientations professionnelles et la nécessité de trouver des sources de revenus complémentaires, avec, par voie de conséquence, un rajeunissement de la profession (52 ans en moyenne en 2019 contre 48 ans en 2021).

Sur le plan financier, les recettes de fonctionnement marquent un soutien fort du Pays en 2021, la subvention du pays ayant augmenté de 50 millions F CFP par rapport à 2019.

L'objectif du ministère était de renforcer les compétences notamment au niveau du personnels cadres, et d'accentuer les formations et les événements sur le terrain.

Les événements organisés par la CAPL ont été diminués en 2021 du fait des restrictions sanitaires, ce qui s'est traduit par le fait que l'enveloppe des dépenses n'a pas été entièrement consommée.

Au niveau de l'investissement, on dépasse le taux d'exécution des cinq dernières années illustré par la reprise post-Covid, et par la relance des activités.

Le fonds de roulement est en hausse de 17 % avec un montant de 311 millions, dû au fait que les crédits n'avaient pas été consommés suite à la crise sanitaire.

En 2020, le budget de fonctionnement était de 300 millions, en 2021 : 200 millions mais en 2022 nous serons sur un budget de 420 millions correspondant à la feuille de route ambitieuse qui a été fixée.

Le montant définitif des recettes pour 2021 s'élève à 309 millions F CFP dont 294 millions en section de fonctionnement et 15 millions en section d'investissement. Les dépenses, quant à elles, représentent 263 millions F CFP dont 202 millions en section de fonctionnement et 61 millions en investissement.

Le résultat des opérations en capital est déficitaire de 46 millions F CFP mais le résultat en section de fonctionnement est bénéficiaire à hauteur de 92 millions, montant affecté au compte 1068 « *Autres réserves* », il en découle un résultat global bénéficiaire de 46 millions.

L'activité de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire a été saluée par la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels. À ce sujet, les membres de la commission ont émis le souhait que les activités de la CAPL s'étendent à tous les archipels.

Au final, le compte financier a été approuvé à l'unanimité et je vous demande de bien vouloir en faire de même.

En vous remerciant pour votre attention.

**La présidente :** Merci, Monsieur le représentant.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Madame Tahuhuterani, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Merci, Madame la présidente.

Je souhaiterais comme ma collègue Éliane l'a dit, féliciter la nouvelle équipe de la CAPL car, cette année, la nouvelle cellule « *commercialisation et achat* » a, pour ma part, fait un excellent travail pour la campagne des carottes. Comme nous l'avons sûrement vu à la télé, nos carottes sont transformées aujourd'hui. Ça apporte une plus-value pour nous les agriculteurs, donc moins de carottes près de nos animaux.

Je voudrais aussi remercier pour la mise en place des formations et surtout l'accompagnement des agriculteurs et des pêcheurs issus de ce milieu. Je peux féliciter Monsieur le ministre qui s'est engagé à apporter des investissements à travers la CAPL pour nous, le monde du secteur primaire.

Donc aujourd'hui, je tenais à remercier le ministre et la nouvelle équipe de la CAPL pour tout ce qu'ils sont en train de faire pour le secteur primaire.

Merci beaucoup.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Je donne la parole à notre ministre.

**M. Tearii Alpha :** *Merci* pour les interventions.

Donc Kai Hotu Rau est liquidé donc le PDG Willy Chun Sao et Frédéric Riveta qui représentait les intérêts du Pays dans la société ont fait le tour de toutes les dettes, en tous cas les non-paiements avant liquidation. Le liquidateur s'appelait Abner Guilloux. Donc il a démarré avec Abner Guilloux, ensuite Abner a été remplacé après sa disparition. Donc, aujourd'hui, Kai Hotu Rau est derrière nous et on a recentré l'objectif Kai Hotu Rau par la Chambre d'agriculture.

Comme l'a rappelé Louisa à Tipaerui, aujourd'hui, il y a un investissement porté par la Chambre d'agriculture donc nos chambres froides sont gérées directement par elle, organise le traitement de la carotte notamment. On organisera le traitement aussi du *fruit de l'arbre à pain* bientôt, des *ignames*, du vivrier. Donc ce sont des produits vivriers. C'est vraiment le président de la Chambre d'agriculture qui veut être aussi au cœur de la commercialisation des produits avec les agriculteurs. Mais avant de produire, il faut former donc c'est le lycée agricole ; avant de vendre il faut produire, c'est aussi le rôle de la Chambre d'agriculture d'aller faire la vulgarisation. Et puis nous avons soutenu, vous avez voté un budget la semaine dernière pour aider la Chambre d'agriculture à acheter des engins — des dragues, des broyeurs, des tracteurs — qui vont être mis à disposition du réseau agricole dans les archipels pour aller préparer les terrains à la production. Donc ça aussi, c'est un gros travail qui est mené par les équipes de la Chambre que je remercie également.

Voilà. *Merci*.

**La présidente :** Merci, Monsieur le ministre.

Donc en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 149-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « VANILLE DE TAHITI » ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par MM. et Mme les représentants Thomas Moutame et Benoit Kautai – M<sup>me</sup> Maeva Bourgade

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons au troisième rapport, le rapport n° 149-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Établissement public « Vanille de Tahiti » et affectation de son résultat.

Monsieur le ministre.

**M. Tearii Alpha :** C'est « Vanille de Tahiti », une autre grande filière que nous souhaitons tous soutenir. Donc Vanille de Tahiti n'intervient pas qu'aux Îles-sous-le-vent. Cet établissement intervient maintenant dans tous les archipels (Îles-du-Vent, Tahiti, Moorea, Îles-Sous-le-Vent, Marquises, Tuamotu) en mettant à disposition — parce que ce n'est pas gratuit — en travaillant sur l'installation d'ombrières de 144 m<sup>2</sup> jusqu'à 1 500 m<sup>2</sup> mais en les couplant on peut faire plus. Il y a tout le travail de vulgarisation, de suivi de la filière et puis le travail de recherche de sécurisation de notre variété « *vanille de Tahiti* » au niveau génétique, au niveau du suivi des maladies, donc tout ça se fait à Raiatea. Et puis il y a ce travail également de recherche de la qualité en préparant les préparateurs, en suivant les exportateurs à n'exporter et à ne commercialiser que la meilleure qualité de vanille possible. Voilà pourquoi on a donc un établissement qui, d'année en année, augmente un peu ses budgets pour réussir à porter toutes ses ambitions.

On a une filière qui est en relative bonne santé puisqu'il y a de plus en plus de nouveaux vaniculteurs qui veulent s'intéresser à ce produit et ils rentrent tous par la formation, de la préparation au séchage, aux productions de la vanille et puis ils arrivent également par une préparation à la culture de vanille qui est portée par nos agents. Et le siège de l'ÉPIC vanille, c'est l'un des seuls établissements publics du pays qui a son siège à l'extérieur de Tahiti puisque l'ÉPIC vanille de Tahiti, le siège est à Raiatea. Le siège est à Raiatea et les agents de Tahiti sont l'annexe du siège de Raiatea.

Voilà. *Merci.*

**La présidente :** Merci, Monsieur le ministre.

Je passe la parole au rapporteur de ce dossier, Madame Maeva Bourgade.

**M<sup>me</sup> Maeva Bourgade :** Merci, Madame la présidente. *Bonjour Mesdames et Messieurs les ministres.* Bonjour à tout le monde.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants,

S'agissant des faits marquants de l'année 2021,

- Une nouvelle réglementation, par l'adoption de la loi du pays n° 2021-26 du 30 avril 2021 ayant pour objet de garantir la qualité de la vanille récoltée et préparée en Polynésie française en vue d'en assurer une commercialisation optimale. Mais également, l'arrêté n° 2663 du 3 décembre 2021 qui est venu modifier les missions de l'établissement ;
- La mise en place de plusieurs opérations, telles que la campagne de sensibilisation aux résidus de pesticides retrouvés dans les gousses de vanille préparée ; la vulgarisation des pratiques culturales sans pesticides et l'organisation de sessions de formations à la préparation dans le but d'accompagner les producteurs et les préparateurs ;

- Douze tonnes de vanille ont été exportés, pour un chiffre d'affaires de 550 millions CFP, soit un prix moyen au kilogramme de 46 160 F CFP ;
- La poursuite du programme de développement de la filière vanille « P300 », qui a permis d'accroître les surfaces productives ;
- La poursuite du dispositif d'insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA) qui a permis l'instruction de 87 dossiers dont 27 en activités.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2021,

Concernant la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 589 461 287 F CFP et, les dépenses, à 484 833 395 F CFP en 2021. Concernant la section d'investissement, les recettes représentent 60 698 302 F CFP et les dépenses s'élèvent à 158 895 925 F CFP.

Le résultat global du compte financier présente donc un résultat positif de 6 430 269 F CFP venant en augmentation du fonds de roulement qui passe de 131 790 333 F CFP en 2020 à 226 649 951 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2021.

Le résultat d'exploitation est affecté au compte 1068 « *Autres réserves* » pour la somme de 104 627 892 F CFP.

Examiné en commission le 18 novembre 2022, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis d'aborder les points suivants :

- La sensibilisation des agriculteurs sur les dangers des pesticides par des agents vulgarisateurs de l'établissement a permis d'une part, une baisse du taux de pesticide dans la vanille préparée et d'autre part, une prise de conscience de la nécessité de tendre vers une vanille de qualité ;
- L'efficacité du dispositif ICRA (insertion par la création ou la reprise d'activité) qui a permis l'installation nombreuses ombrières ;
- Le contrôle de qualité de la vanille institué par la loi du pays de 2021 effectué par des agents contrôleurs, a permis d'accroître la qualité de la vanille présentée à la vente, ce qui est très apprécié des clients ;
- Une réflexion est en cours afin d'optimiser la production de la vanille notamment par l'utilisation de divers procédés, pour permettre in fine à la vanille de Tahiti de pouvoir prétendre à une labellisation ;
- Enfin, avec la nouvelle réglementation, le contrôle de qualité de la vanille à l'export est renforcé par l'obligation d'agrément incombant aux préparateurs et aux exportateurs de la vanille.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'établissement public « Vanille de Tahiti » et affectation de son résultat, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

**La présidente :** Merci Madame le rapporteur.

Avant de passer aux interventions, je voudrais saluer l'arrivée de Madame Sylviane Terootea, *bonjour*.

Et donc pour les interventions, l'ordre de passage sera le suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira, A here ia Porinetia et les élus non-inscrits.

Donc je donne la parole à l'intervenant du Tapura huiraatira, Madame Louisa Tahuhuterani.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani** : Merci, Madame la présidente.

Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues.

Pas de souci sur le plan comptable pour cet établissement public « *Vanille de Tahiti* » qui présente un résultat global positif et qui dispose surtout d'un fonds de roulement très important puisqu'il s'établit, en fin d'exercice, à près de 227 millions de F CFP, contre à peine 33 millions en 2019.

Une augmentation liée, comme vous le savez, aux recettes des aides agricoles attribuées par le Pays, et dont le secteur de la Vanille bénéficie au travers du programme « *P300 Vanille* ». Un programme mis en place en 2018 sur trois ans afin d'accroître de 11 hectares supplémentaires les surfaces productives, et qui est piloté par la Direction de l'agriculture qui reverse ainsi la quote-part du Pays à l'ÉPIC Vanille qui doit ensuite l'utiliser pour payer les installations de ces ombrières.

Vous l'aurez compris, si le fonds de roulement de l'établissement a fortement augmenté, il ne s'agit pas pour autant de trésorerie mais d'une écriture comptable. Autrement dit, ce n'est pas de l'argent qui dort, rassurez-vous.

En mars 2021, nous avons voté ici même, une loi du pays visant à réorganiser le secteur pour mettre en place une traçabilité des ventes de stocks de vanille mûre afin de lutter contre les trop nombreux vols et fraudes qui faussent les prix du marché au détriment des producteurs.

Un véritable fléau dont a bien conscience notre gouvernement qui a donc pris le problème à bras le corps avec cette loi du Pays. L'ÉPIC Vanille peut désormais contrôler toute la chaîne de production, de la récolte jusqu'à la vente, grâce à ses agents dispatchés dans nos îles. Les acheteurs sont d'ailleurs ravis de l'excellente qualité de notre vanille mûre dont 41 tonnes ont ainsi été contrôlées cette année.

Des analyses de pesticides ont en effet été réalisées et c'est plutôt positif puisque nous sommes en deçà de la limite maximale de résidus (LMR) autorisée.

Il n'en demeure pas moins que le Pays aidait déjà énormément ce secteur et qu'il appartient aussi à chacun de prendre ses dispositions pour protéger ses récoltes en installant des caméras par exemple, ou en embauchant quelqu'un pendant la période de récolte. Cela coûterait quoi qu'il en soit beaucoup moins cher à nos agriculteurs de payer un salaire pendant ces quelques mois que de perdre plusieurs millions de récolte !

Je tiens à féliciter les équipes de l'ÉPIC Vanille qui ont redoublé d'efforts et qui sont sur le terrain de tous nos archipels désormais afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de nos agriculteurs, et surtout des jeunes.

Le dispositif d'insertion par l'activité ou la reprise d'activité (l'ICRA que vous connaissez tous bien) est aussi très demandé. 34 sont en activité et 181 dossiers sont en attente au SEFI, les porteurs de projets ne s'étant pas encore acquittés de la quote-part de 30% qu'ils doivent verser pour pouvoir bénéficier des kits d'ombrières clés en main.

Ce secteur de la vanille est une véritable niche d'avenir pour nos jeunes et nos familles des îles, d'autant que nous allons vers la labellisation BIO de notre or noir et que les perspectives sont très encourageantes avec une vanille dont le prix moyen est de 53 000 F CFP le kilo cette année.

Voilà, mes chers collègues les quelques commentaires que je souhaitais partager avec vous sur ce dossier et que je vous invite à approuver à l'unanimité.

*Merci.*

**La présidente :** Merci Madame la représentante.

La parole est à Madame Eliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci Madame la présidente et *bonjour* à notre *ministre* Heremoana que je n'ai pas salué encore.

Notre assemblée est saisie d'un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 de l'établissement « Vanille de Tahiti ».

L'Établissement Vanille de Tahiti a démarré en 2021 une campagne de sensibilisation aux résidus de pesticides retrouvés dans les gousses de vanille. Les analyses des résidus de pesticides dans la vanille mûre en provenance de Huahine, Tahaa, Raiatea et Tahiti ont révélé la présence de pesticides dans certains échantillons.

Par ailleurs, des analyses de pesticides, mais cette fois-ci dans la vanille préparée, ont révélé que 2 échantillons sur 4 contenaient des pesticides. Un taux alarmant et qui, selon la direction de l'ÉPIC Vanille, serait retombé à 5 % en 2022 suite à la sensibilisation des agents vulgarisateurs sur les dangers des pesticides.

Nous enjoignons donc l'ÉPIC Vanille à continuer à cette sensibilisation auprès des producteurs. Pour rappel, la présence de traces même infime de pesticides peut déclencher le rappel de produits voire la destruction des lots concernés.

En effet, le 7 juillet dernier, la presse locale nous informait du rappel volontaire sur le *territoire* des glaces vanille d'une marque européenne bien connue. Il s'avère que ce retrait de glaces en pots met en cause des traces d'oxyde d'éthylène détectées dans l'extrait de vanille de Madagascar qui parfume les pots de glace l'oxyde d'éthylène est, faut-il le rappeler, un pesticide cancérigène interdit.

La filière vanille fait face à d'autres difficultés qui ne sont toujours pas résolues à savoir les vols de gousses de vanille. Il y a eu des réunions, une marche de protestation...mais qu'en est-il des victimes Monsieur le ministre ?

En réponse à ma question écrite sur la lutte contre le vol de vanille en Polynésie, vous nous avez rappelé le cadre réglementaire par le biais d'une loi du pays sur l'organisation de la filière vanille, les conseils donnés par les vulgarisateurs sur le moyen du poinçonnage et du marquage des gousses. Mais, concrètement qu'avez-vous fait Monsieur le ministre pour aider ces producteurs de vanille spoliés ? On parle tout de même d'un préjudice de plusieurs dizaines de millions de francs ! À titre d'exemple, le marquage des gousses de vanilles est obligatoire à Madagascar.

Un autre point sur lequel nous aimerions avoir des réponses concerne le bilan social. Vous nous informiez que l'établissement n'a pas connu de mouvement social ni en 2020, ni en 2021. Néanmoins, tel n'est pas le cas pour 2022. Je ne reviendrai pas sur le détail du courrier d'alerte intitulé « *SOS des harcelés de l'ÉPIC Vanille de Tahiti* », puisque Madame la directrice nous a donné des explications en commission législative sur la situation d'un agent en particulier sur les 7 concernés. Mais n'oublions pas, Monsieur le ministre, qu'il s'agit là d'harcèlement moral passible de recours judiciaire de la part de la victime présumée. Par conséquent, Monsieur le ministre, avez-vous lancé un audit interne car ce n'est pas la première fois que l'ÉPIC Vanille fait face à ce type de problèmes d'harcèlement moral ?

En ce qui concerne la subvention d'exploitation, en 2021, celle-ci était de l'ordre de 225 millions. L'ÉPIC Vanille avait fait également l'objet de 4 projets d'aides financières pour un montant total de 86 millions de francs.

On notera dans l'ordre du jour de votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2022, la création de 4 postes budgétaires. Pour rappel, l'effectif en 2021 était de l'ordre de 37 agents représentant une charge de personnel de plus de 178 millions. Pour 2023, la subvention d'exploitation sera de 255 millions. On constate de nouveau que l'Établissement Vanille de Tahiti vit toujours sous perfusion !

Deux derniers points si vous le permettez :

- le projet Vanī-Rā porté par la mairie de Taputapuatea et associant au sein de serres agricoles, la culture de la vanille à la production d'énergie photovoltaïque ;
- et le projet de recherche du marché thérapeutique Anti-Cancer de la vanille dont vous nous avez parlé, Monsieur le ministre, en séance du 16 mars 2021.

Pouvez-vous en dire beaucoup plus sur l'état d'avancement de ces 2 projets ?

En tout cas, le groupe Tavini huiraa tirera réserve son vote en fonction des réponses que Monsieur le ministre daignera bien nous apporter.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenant de A here ia Porinetia. Madame Sylviane Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Madame la présidente, bonjour. Messieurs les ministres, *bonjour*, chers collègues *bonjour*.

L'assemblée de la Polynésie française est saisie sur un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'établissement public Vanille de Tahiti et affectation de son résultat.

La vanille, principalement localisée dans les Îles-Sous-le-Vent, a vu sa production fortement concurrencée par la vanille tahitienne, produite dans différents pays. Le nombre de producteurs et les quantités commercialisées ont fortement chuté, depuis une dizaine d'années en partie à cause des problèmes phytosanitaires qui apparaissent au bout de deux à trois années de production, lorsque les conditions de production ne sont pas optimisées souvent à cause d'un manque de technicité des producteurs. La filière connaît par ailleurs des difficultés dans son organisation. Même si la production continue à être écoulée à des prix très rémunérateurs, ces dernières années, l'établissement Vanille de Tahiti a relancé un programme de construction de serres, et on peut s'attendre à une hausse de la production si ces problèmes sont surmontés.

Le projet de rapport établi par l'assemblée met en exergue une légère baisse de la production de vanille par rapport à 2020, pour atteindre 29 tonnes, 91 %.

La confirmation d'une hausse de production depuis 2015 après deux pics de baisse enregistrés en 2017 et 2019 sans retrouver le niveau de production de 2011, plus de 50 tonnes.

Le prix du kilogramme de vanille mûre confirme sa tendance à la hausse depuis 2010, avec un prix moyen de 10 000 F CFP le kilo en 2021, après la baisse enregistrée durant la crise sanitaire.

Le prix de vente de la vanille à l'export s'élève à 46 160 F CFP. La hausse de la valeur financière de la vanille confirme la rentabilité de sa production.

Pour ce qui concerne l'ÉPIC Vanille, l'examen du compte financier fait état de recettes de fonctionnement de 590 millions F CFP et de dépenses à hauteur de 485 millions F CFP conduisant à un résultat excédentaire de 104 millions F CFP, lequel est compensé par un résultat déficitaire de la section

d'investissement de 98 millions F CFP, lié à des recettes inférieures 60 millions F CFP et aux dépenses de 159 millions F CFP.

La hausse des dépenses d'investissement est liée à la constitution d'un stock d'ombrières pour un montant de 88 millions F CFP et l'aménagement de terrain pour un montant de 36 millions F CFP.

À la clôture de l'exercice 2021, le compte financier fait état d'une hausse des dépenses de fonctionnement de + 35,87 %, comme en investissement + 78,35 % par rapport à 2020.

Le résultat global du compte financier présente donc un résultat positif de 6 430 269 F CFP venant en augmentation du fonds de roulement qui passe de 131 790 333 F CFP en 2020 à 226 649 951 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2021.

Les objectifs fixés à 100 tonnes en 2025 par le programme de développement de la filière vanille — augmentation des surfaces de 11 hectares en trois années à compter de 2018 précisée dans le rapport de 2020 — visant à fournir un emploi à plus de 500 vaniculteurs et préparateurs est-il toujours soutenable ?

Monsieur le ministre, les travaux réalisés en commission n'ont pas établi de points sur le programme de développement de la filière vanille, et nous faire plus précisément un point sur le programme de développement des ombrières. Par ailleurs, monsieur le ministre, pour ce qui concerne le personnel, pouvez-vous nous rassurer le malaise au sein de l'établissement que nous avons tous appris par la presse ? D'autre part, je rejoins l'intervention de ma collègue Eliane concernant le climat actuel qui règne au sein de l'établissement vanille.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à Monsieur Philip Schyle.

**M. Philip Schyle :** Oui, merci Madame la présidente.

Je ne vais pas en rajouter davantage de ce qui a été dit et que j'ai entendu. On voit cependant que la Vanille reste une valeur sûre, même si son prix moyen a connu quelques difficultés les années passées, mais n'empêche que ça reste une richesse sûre de notre Pays.

Là où je m'inquiète et je partage les inquiétudes de mes collègues, c'est sur ces vols qui sont organisés et qu'on voit malheureusement être mis en valeur dans la presse, c'est extrêmement inquiétant parce qu'on l'impression que c'est organisé. C'est plus que des voyous qui viennent voler la vanille. On a l'impression qu'il y a des gens derrière, il y a une organisation derrière et ça nous attriste de voir tous ces producteurs se retrouver dans la difficulté. Et puis c'est vrai que quand on regarde la manière dont les plantations sont aménagées, c'est tellement facile d'aller voler de la vanille, mais enfin, on est quand même en Polynésie, si même nos agriculteurs sont victimes de vols organisés, nos vaniculteurs sont victimes de vols organisés, ça en devient extrêmement inquiétant.

Donc je m'associe aux remarques qu'ont faites mes collègues et me tourne vers notre ministre pour véritablement nous rassurer les mesures qui ont été prises – certaines ont été citées tout à l'heure – mais concrètement est-ce que vraiment on peut être rassuré et est-ce que véritablement on peut espérer ne plus voir nos producteurs de vanille se plaindre devant la presse, devant les médias parce qu'ils ont été victimes de vols organisés de vanille ? Voilà.

Mais sinon pour le rapport financier en lui-même, je n'ai pas de remarque particulière et je soutiendrai ce rapport.

**La présidente :** Merci Monsieur le représentant.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je clos la discussion générale et donc je donne la parole à notre ministre pour répondre aux interventions.

**M. Tearii Alpha :** Oui, merci pour toutes vos interventions.

Sur le sujet des vols, donc comme vous le savez, tout le monde est responsable de sa production. Donc j'ai rencontré les trois de Tahaa qui ont été réellement volés. Parce qu'ils ne sont pas 300 à avoir été volés, ils étaient trois : *maire* Joël Hahe, la famille Davio, Rehia Davio et puis une autre dame, j'ai oublié son nom. Je les ai vus. Malheureusement au moment des vols, ils étaient absents de chez eux. Ils ont voyagé, ils n'étaient pas là. Au moment le moins propice de l'année, ils ont quitté et ils ont avoué eux-mêmes qu'ils auraient dû ne pas s'éloigner de leur *champs*, en tout cas de leur ombrière.

Deuxièmement, les gendarmes que nous avons vus avec Emma sont en train d'essayer de démanteler un réseau qui dépasse la vanille. C'est un réseau « *mafieux* » qui sévit dans pleins de filières en Polynésie et ils sont dessus. Je ne peux pas dire plus parce que je n'ai pas plus d'infos. Mais c'est une filière qui a des connexions sur d'autres produits illicites et sur d'autres îles, et notamment l'île de Tahiti connectée aux Îles-sous-le-vent.

Ensuite, je connais aussi des agriculteurs qui se sont organisés, qui non seulement ont mis des caméras, ont mis des chiens, ils habitent à côté, ils essayent de ne pas perdre le bénéfice de la production. Il n'y a pas que la filière vanille qui est aujourd'hui impactée par les vols. Je connais beaucoup d'agriculteurs de Tahiti qui n'arrivent pas à récupérer le régime de banane attendu, au moment où il faut aller couper le régime de banane il a disparu. Au moment où il faut aller récolter les citrons, ça a disparu. Au moment où il faut aller récolter les avocats, ça a disparu. Il y a un malaise, pas un malaise, il y a un problème dans notre Pays, c'est que *c'est vous qui plantez et c'est autrui qui récolte*. Celui qui plante ne récolte pas ! Donc, c'est pour cela qu'il faut qu'il y ait un civisme *polynésien* pour respecter l'agriculteur. Il faut laisser celui qui a planté récolter son *produit*.

Je connais une mamie à Mataiea, elle a vu les gens vendre les citrons qu'elle devait récolter devant chez elle. Là, devant sa maison. Ils sont venus vendre les citrons devant pour dire que c'est eux les citrons. Bon bref ! Et donc ça, ça existe partout !

Donc aujourd'hui, le marquage est une solution. On l'a proposé à tous les agriculteurs. Il n'y a personne qui veut marquer. C'est pas qu'on ne veut pas marquer, c'est que c'est l'agriculteur, qui doit prendre — le vaniculteur — qui prend la décision de marquer ou de ne pas marquer. Ils ne veulent pas marquer. Ils disent « *non... !* » Donc on ne veut pas aller leur proposer une solution qui coûte plus d'argent. On ne va pas leur dire « achetez des caméras » si vous ne voulez pas acheter ; on ne va pas leur dire, « marquez » s'ils ne veulent pas marquer.

Ils nous ont dit qu'eux-mêmes ils sont volés par leur *famille*. C'est le cousin, le petit-fils, le neveu qui vient voler les quelques kilos dans la vanilleraie. Donc il y a des problèmes internes. Ce ne sont pas des vols organisés, Ce sont des vols entre guillemet « familiaux ». Donc ça, beaucoup d'agriculteurs ont réussi à régler leur problème de vol en interne.

Ensuite, il y a la réglementation. Tous les préparateurs sont obligés de donner l'origine de la vanille préparée. Donc ces contrôles-là sont strictes. Donc c'est pour ça qu'on est en fin d'année, on attend que tous les préparateurs qui n'ont pas encore donné leur cahier d'origine ben se rapprochent de l'EPIC Vanille pour compléter cette information. Tous les exportateurs doivent aussi déclarer l'origine de leur vanille, à qui ils ont acheté. Il faut acheter bien sûr à des vaniculteurs reconnus, sinon le système va être biaisé. Donc je pense que c'est cette organisation qui va prendre du temps et qui va s'organiser sur elle-même qui va faire qu'on va régler une partie des vols. Mais les vols organisés mafieux, la gendarmerie est dessus. Et pour l'instant je n'ai pas de suite, parce qu'apparemment il y a des embranchements sur d'autres filières de vols et des filières illicites.

Le malaise à l'ÉPIC Vanille, ils étaient je crois huit à signer ; huit ou sept, sept. Sur les sept signataires, il y avait un CAE, bon il a le droit d'être mal à l'aise s'il ne veut pas rester CAE à l'ÉPIC Vanille ; il y avait un CDD qui n'était plus CDD, je crois qu'il était fâché parce qu'on n'a pas renouvelé son CDD et puis cinq CDI, cinq agents permanents de l'ÉPIC Vanille.

Ces cinq agents permanents, je ne peux pas aussi vous dévoiler plus de ce qui se passe entre Emma, la direction, et les agents, mais il y a un organigramme avec des missions. Chaque agent est positionné dans un organigramme avec des missions, avec une fiche de poste et c'est ça qu'Emma souhaite faire respecter en tant que chef de service et directrice de l'établissement, son rôle c'est de faire travailler les agents sur une mission.

Il y a des agents historiques, qui sont là depuis la création de l'ÉPIC Vanille, qui n'acceptent pas la réorganisation de l'ÉPIC Vanille sur des missions qui ne sont plus les mêmes. On est plus en 2001 ; on est plus en 2003 ; on est en 2022 et les missions doivent évoluer. Et puis, il y a une réorganisation géographique : tu étais à Mataiea, on veut que tu viennes travailler à Pirae parce que l'intérêt aujourd'hui c'est de suivre les aides à Pirae. Je comprends que certains agents n'acceptent pas ce genre de réorganisation, mais c'est à la direction de mener ce genre de discussions avec ces agents. Et donc les contentieux sont au tribunal et on attend que le contentieux se règle au tribunal.

Évidemment que nous en tant que ministère de tutelle, nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de dégradation de la condition humaine ou des conditions de travail. Mais si ce n'est qu'une question d'acceptation d'être dans le positionnement d'un organigramme, je ne peux pas m'immiscer plus que ça. Je ne suis que le ministre de tutelle et je fais confiance à la direction pour organiser l'organigramme de l'ÉPIC Vanille par rapport aux compétences internes de l'ÉPIC Vanille. Donc il y a un souci à Huahine, si vous nous posez des questions, c'est que ces gens-là interviennent auprès de nous. Donc c'est Pirae, Mataiea, Pirae et Huahine. Voilà les deux, parce que les postes ont bougé. L'ancien responsable n'est plus responsable, on a mis un nouveau responsable. Et on tourne autour de ça.

Donc le malaise, il est bien sûr gênant lorsqu'on le met sur la place publique, mais en interne, on souhaite vraiment porter l'ÉPIC Vanille avec un organigramme efficace. Ils ne sont que 40 pour des missions qui s'étalent sur toute la Polynésie, avec des comptables, des secrétaires, des vulgarisateurs et des laborantins et chercheurs au laboratoire de Uturoa. Donc ces 40 personnes sont en train de porter notre ambition depuis 20 ans maintenant avec une consolidation annuelle de l'organigramme. On n'a pas recruté 20 nouveaux agents en cinq ans. On a recruté un ou deux. Il n'y a que deux postes créés en cinq ans. Les 40 postes, ils sont-là depuis plus de 15 ans. Donc c'est une réorganisation interne qui est nécessaire.

Ensuite, il y a l'ambition d'avoir de la vanille propre ; vanille propre sans pesticide, puisque on est dans un produit de niche, un produit de luxe pour l'agroalimentaire. Donc toutes les pratiques qui étaient des pratiques de facilité : on met un peu d'engrais, on met un peu de pesticides pour essayer d'enlever les champignons ; on met un peu d'herbicides pour enlever l'herbe, toutes ces pratiques-là ont été revues et ce sont notamment les producteurs les plus importants qui avaient ces pratiques. Celui qui plantait quelques *tuteurs de vanille*, il n'était pas dans une partie de pesticides et d'herbicides. Et donc depuis qu'on a fait les contrôles et qu'on a sensibilisé tout le monde, la première année, il y avait 35 % de lots non conformes à la réglementation européenne puisqu'on exporte vers l'Europe.

Deuxième année, on est descendu à 10 % de non conformes et je pense que pour la troisième année, on va être proche de 1 à 2 % de non conformes puisque tout le monde a conscience aujourd'hui que le risque est énorme si on continue cette pratique-là. Et puis on leur a dit, c'est la notoriété historique de notre vanille qui va être dégradée pour une trace de *gramoxone*, une trace de *paraquat*, une trace de n'importe quoi. Donc cette prise de conscience, elle est acquise. Il n'y a plus personne qui a envie de déconner avec les produits pesticides et herbicides.

Donc c'est pour ça — c'est ce que me dit Harehau qui est le chef des vulgarisateurs, cette année, on constate qu'il y a des gousses qui n'arrivent pas à terme. Parce que normalement, la gousse, il faut

qu'elle arrive à terme quand il n'y a pas de champignon, il n'y a pas de fusariose, etc. Et là, de temps en temps, la gousse elle tombe parce qu'on laisse la nature faire les choses pour éviter justement que les gousses tombent, on mettait des produits. *Pour qu'elles tiennent bon et ne tombent pas.* Ben là, maintenant on ne met plus et on constate qu'il y a 10, 15, 20 % de la production qui n'arrive pas à terme. C'est le cycle de la nature et on récupère que les gousses qui arrivent à terme et donc c'est un constat naturel que l'on fait. Ce que propose l'EPIC, c'est un accompagnement par des fertilisants. On fertilise mais avec des fertilisants bio, biominéral, bio, donc c'est le travail de Harehau au quotidien, il tourne avec ses équipes pour ça.

Donc voilà ce qu'on voulait vous dire, c'est que l'ambition d'atteindre les 100 tonnes est toujours présent. On est toujours dans cet objectif, sauf que Covid, nature. La nature elle ne réagit pas au rythme où on veut qu'elle réagisse. Ce n'est pas parce qu'on veut planter trois hectares cette année que tout va pousser au moment où on a planté. Et tout va germer au moment où on a voulu qu'il germe. Donc on pense que le programme va être décalé de deux ans. Mais l'objectif de créer les serres le plus rapidement possible pour que les vaniculteurs s'installent le plus rapidement possible, il n'a pas changé. On continue de pousser le programme P300 pour avoir les 11 à 12 hectares de serres installées et puis la nature, elle joue son rôle. Si demain il y a un cyclone aux Îles-sous-le-vent, ben évidemment on perd la production. Si demain il y a une saison des pluies qui durent trois mois, évidemment on perd la production. Donc les aléas naturels, on ne les maîtrise pas. Mais le programme d'installation de serres pour pouvoir atteindre ces objectifs, nous le maintenons parce que nous pensons tous ensemble, que l'or noire, la vanille de Tahiti, la vanille polynésienne apportera un complément économique à toutes ces familles d'agriculteurs.

On pousse le café, on va pousser le cacao, on va pousser la valorisation du cocotier par de l'huile de coco vierge, etc. Donc tout ça va faire qu'un agriculteur demain pourra avoir trois, quatre produits d'intérêt à l'export à disposition. Parce que l'intérêt, c'est de vendre le produit à l'extérieur. C'est d'aller exporter cette vanille qui est très recherchée aujourd'hui et qui, génétiquement, a une petite différence. C'est pour ça qu'elle est olfactivement plus intéressante.

Et pour le dernier projet, le projet — qui est innovant — d'utiliser la vanille comme solution thérapeutique contre le cancer, contre les cellules cancéreuses, ce projet a largement démarré à Moorea. À Opunohu, le promoteur de ce projet a installé déjà ses serres, il a planté 2 000 m<sup>2</sup> de vanille sous serre et il a choisi une variété, une sous variété de la vanille de Tahiti. Il a choisi soi-disant la meilleure sous-variété pour extraire son produit. Il a validé le protocole d'extraction de ce produit de la vanille et il est en train de régler les affaires administratives avec l'Union européenne pour être autorisé à utiliser de la vanille comme complément alimentaire. En fait, c'est un complément alimentaire de la parapharmacie. Ce n'est pas un médicament, donc ce n'est pas un médicament de la pharmacie, c'est un complément alimentaire de la parapharmacie mais qui va être officialisé dans le réseau européen. Donc, il est en train de finaliser ces demandes administratives pour qu'on reconnaisse la vanille de Tahiti comme un produit autorisé pour la parapharmacie agroalimentaire européenne. Et je pense que dans le courant de 2023, il va pouvoir officialiser la commercialisation de son produit dans un réseau parapharmacie mais validé par une étude médicale qu'il a menée avec l'hôpital Cochin et avec un des plus grands professeurs de cancérologie de France qui est partenaire de son projet.

Voilà ce que je peux dire sur cette partie-là. Donc, on a beaucoup d'espoir que demain il y ait deux filières : la filière de bouche (manger la vanille) et la filière thérapeutique pour extraire un produit pour soigner, en tout cas atténuer la prolifération des cellules cancéreuses. Et moi j'y crois parce que la nature est plus forte que la main de l'homme pour créer des médicaments.

Voilà. *Merci.*

**La présidente :** *Merci, Monsieur le ministre.*

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors 4 abstentions et le reste pour : donc 4 abstentions et 16 pour.

La délibération est donc adoptée.

RAPPORT N° 87-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DE TE FARE TAUHITI NUI - MAISON DE LA CULTURE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Vaiata Perry-Friedman et Yvannah Pomare-Tixier

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons au rapport 87-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture et affectation de son résultat.

Monsieur le ministre, vous voulez faire une intervention ?... D'accord.

Je donne directement la parole au rapporteur de ce dossier. Madame Vaiata Perry-Friedman, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** *Monsieur le ministre bonjour.*

Je ferai une présentation synthétique du rapport relatif à un projet de délibération pour le compte financier 2021 de TFTN.

Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture est un établissement public à caractère administratif créé en 1980 sous la dénomination « Office territorial d'action culturelle ». Une de ses missions essentielles consiste à promouvoir la culture et à valoriser la production des activités et des œuvres culturelles et artistiques sous toutes ses formes.

Comme en 2020, TFTN a été confronté à la crise sanitaire en 2021, avec des restrictions budgétaires et des jauges réduites. Il a fallu s'adapter, trouver des solutions innovantes pour préserver le lien entre la culture et les Polynésiens.

Plusieurs événements ont dû être reportés, voire annulés. Six grands événements ont toutefois pu être organisés : le 4<sup>e</sup> Heiva Taure'a - Heiva des collèges, la 3<sup>e</sup> édition du concert Tuiro'o, Culture à l'affiche, le 27<sup>e</sup> Heiva des écoles, le festival Tahiti Ti'a mai marquant les 140 ans du Heiva i Tahiti et le festival Haere mai qui s'est substitué au Hura Tapairu.

Sous l'égide du ministère de la culture, un plan de sauvegarde de la culture à hauteur de 45,6 millions F CFP a été élaboré pour soutenir les acteurs du monde culturel. Il a permis l'organisation d'actions « hors les murs » dans les jardins du Musée de Tahiti et des îles – Te Fare Manaha et le développement de l'offre culturelle sous plusieurs formes. À ce titre, en plus des grands événements diffusés en « *live streaming* », TFTN a continué en 2021 à étoffer son catalogue digital par la diffusion des émissions « *SunSets DJ* » (mise en avant les professionnels) et des interviews de personnalités du chant et de la danse traditionnelle dans le cadre du « Hui Heiva ».

Pour l'exercice 2021, les effectifs en personnel de l'établissement s'établissaient à 85 agents en activité, dont 5 nouveaux arrivants. Se sont ajoutés à ces moyens humains 20 bénéficiaires des dispositifs d'insertion du Pays : 18 CAE et 2 CVD.

Les charges de personnel se sont élevées à plus de 382,700 millions F CFP, en hausse de 8,56 % par rapport à l'exercice précédent.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 614 273 014 F CFP et les dépenses à 694 126 371 F CFP. Le résultat de la section affiche ainsi un déficit de 79 853 357 F CFP.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 185 306 028 F CFP et les dépenses à 195 065 711 F CFP. Le résultat de la section est également déficitaire d'un montant de 9 759 683 F CFP.

Le résultat global du compte financier de TFTN présente donc un résultat déficitaire de 89 613 040 F CFP, diminuant par voie de conséquence le fonds de roulement de l'établissement qui passe de 233 665 971 F CFP au 31 décembre 2020 à 144 052 931 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire de 2021. Le résultat de fonctionnement est quant à lui affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

L'examen du présent projet de délibération en commission le 1<sup>er</sup> septembre 2022 a été l'occasion de saluer les actions entreprises par TFTN au cours de l'année 2021 et la capacité d'adaptation dont l'établissement a su faire preuve pendant la pandémie pour maintenir le lien entre la culture, les artistes et les Polynésiens.

S'agissant du Heiva i Tahiti, le sujet des départs de spectateurs pendant les représentations de chants traditionnels a été évoqué. Des réflexions sont actuellement menées pour contenir ces départs, notamment sur la possibilité d'insérer des entractes pendant le spectacle.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, nous vous proposons, chers collègues, d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

**La présidente :** Merci, Madame le rapporteur.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : les élus non-inscrits, le Tapura huiraatira, Tavini huiraatira et A here ia Porinetia.

La parole est à Monsieur Philip Schyle.

**M. Philip Schyle :** Oui. Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre.

La crise sanitaire de la Covid explique énormément ce qu'a vécu Te Fare Tauhiti Nui en 2021. Ça justifie le déficit que l'on a pu relever dans son compte financier. Mais surtout, et cela a été indiqué dans le rapport – d'une part, il y a quand même un fonds de roulement qui est préservé même s'il a été diminué par rapport à l'année antérieure –, mais surtout, comme je le disais tout à l'heure et ce qui a été relevé dans le rapport de Madame le rapporteur, c'est la capacité de cet établissement à s'adapter à cette crise.

C'est un établissement qui est là pour organiser des événements, qui est là pour répondre aux besoins des artistes, que ce soit des danseurs, des chanteurs et autres. Or, ces artistes ont besoin d'être au contact du public et la Covid, malheureusement, les a tous obligés à se confiner et donc à se priver de contact avec le public. Mais malgré tout, cet établissement a pu quand même maintenir un certain nombre d'événements (d'événements significatifs) même si à côté de ça, il y a d'autres malheureusement grands événements, comme le Heiva i Tahiti, qui ont été reportés par la force des événements.

Cet établissement a été aussi en capacité de — comment dirai-je ? — faire preuve d'imagination, de faire preuve d'innovation notamment en organisant des événements *via* Internet, le *live streaming* en particulier. Cet établissement a également développé davantage la numérisation de ses catalogues.

Moi, c'est ça que je voulais surtout saluer dans le travail qui a été mené par cet établissement et se dire également qu'il y a effectivement un résultat financier qui est ce qu'il est et, comme je le disais tout à l'heure, qui s'explique par la situation sanitaire. Mais surtout une volonté, une volonté très forte des dirigeants de cet établissement de faire vivre cet établissement et de permettre aux artistes de pouvoir vivre, voire survivre dans une période extrêmement difficile.

Donc, bien évidemment je soutiendrai ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**La présidente :** Merci, Monsieur le représentant.

La parole est à Madame Juliette Nuupure.

**M<sup>me</sup> Juliette Nuupure :** *Bonjour et merci. Monsieur le ministre, à toutes et à tous réunis ici ce matin, bonjour.*

La Maison de la Culture sort d'une période compliquée de deux années frappées par la crise sanitaire qui a fortement impacté ses activités.

La période 2021 a donc été extrêmement difficile dans ce contexte, y compris sur le plan financier, même si l'établissement s'en est honorablement sorti, en sachant adapter ses prestations redimensionnées avec des jauges réduites et trouver des solutions pour les artistes qui étaient privés d'expression, notamment avec un festival spécifique destiné à remplacer le Heiva classique dans lequel il n'était pas fixé de règles particulières, ce qui a permis beaucoup de liberté dans les prestations, ou encore sur le plan numérique avec cette initiative innovante baptisée « *Culture chez vous* ».

C'est seulement maintenant que l'établissement retrouve enfin une activité normale.

319 dates sont enregistrées pour 2022 et déjà 340 prévues pour l'année prochaine, ce qui est remarquable puisque cela représente quasiment un événement par jour.

L'événement vedette de Te Fare Tauhiti Nui reste bien évidemment le Heiva qui a donc retrouvé son prestige, sa grandeur et sa magnificence malgré un nombre de troupes plus faible que dans certaines éditions précédentes : 18 groupes.

J'ouvre une petite parenthèse au sujet du Heiva 2022 puisqu'il a été largement souligné dans les médias et sur les réseaux sociaux le fait qu'une partie du public quittait les tribunes après la prestation de danse, négligeant les *chants traditionnels*. Et à ce sujet justement, la Maison de la culture en est consciente et déplore cette attitude qui a pris de l'ampleur. Des solutions sont au stade de la réflexion pour l'avenir comme par exemple, éventuellement, l'instauration de vrais entractes.

Financièrement, la crise sanitaire s'est faite ressentir par une baisse attendue de la subvention compte tenu du contexte, avec 403 millions F CFP contre 421 millions F CFP l'année précédente.

Le compte de résultat de l'établissement, qui présentait un excédent de 3 millions F CFP en 2020, présente à la fin de l'exercice 2021 un déficit d'exploitation de 79,8 millions F CFP. Ce montant est affecté au compte 1068 « *Autres réserves* », avec un résultat global de 89,6 millions F CFP.

On a enregistré un total de recettes de 799,5 millions F CFP contre 889,2 millions F CFP pour les dépenses.

Enfin, le fonds de roulement qui était de 223 millions F CFP fin 2020 baisse sensiblement fin 2021 pour atteindre 144 millions F CFP, ce qui maintient malgré tout le signe d'une bonne santé financière de la Maison de la culture.

L'établissement sort donc d'une longue période d'intempéries et de turbulences, mais se dirige vers un avenir plus serein et plus ensoleillé dans les prochains mois.

Sa gestion a été saluée lors de la commission du tourisme qui a approuvé à l'unanimité ce compte financier.

Je vous demande de bien vouloir l'approuver à votre tour et vous remercie pour votre attention.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à Madame Éliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci, Madame la présidente.

Donc, nous sommes saisis de l'examen d'un projet de délibération qui porte approbation du compte financier 2021 de Te Fare Tauhiti Nui.

Le monde de la culture a été confronté depuis 2020 à d'énormes difficultés et la forte perte d'activités a perduré durant l'année 2021 qui s'est traduite par l'annulation de spectacles et de festivals et la révision drastique des offres.

Certes, l'année 2021 a clôturé sur un résultat d'exploitation déficitaire, mais nous restons sur des faits concrets, à savoir les actions entreprises par le Fare Tauhiti Nui : le soutien apporté au secteur culturel, auprès de nos artistes, l'engagement des équipes et les capacités d'adaptation. Vous avez su garder et maintenir le cap en poursuivant vos missions de promotion de la culture polynésienne malgré les restrictions de rassemblements. Vous avez tout de même organisé six grands événements en 2021 malgré le report de nombreux événements au cours de cette année-là.

La Maison de la culture, c'est l'accès direct à la culture depuis sa création en 1971. La Maison de la culture, c'est un complexe multidisciplinaire présentant des spectacles, des expositions, des activités culturelles et des festivités, mais c'est aussi une médiathèque avec des ressources numériques, des événements numériques, une bibliothèque accessible à tous, des cours, des ateliers et des animations.

Nous avons de la chance d'avoir cet instrument mis en place pour favoriser le développement de la culture sur notre *territoire*.

Donc, le groupe Tavini huiraaatira ne peut que voter favorablement cette délibération.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à Madame Sylviane Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Oui. Merci, Madame la présidente.

Comme on le sait, les moyens financiers du Te Fare Tauhiti Nui proviennent principalement des subventions du Pays. En 2021, compte tenu du contexte de crise sanitaire économique, la dotation annuelle d'exploitation octroyée par le Pays a diminué par rapport à l'exercice précédent et s'est établie à près de 403 millions F CFP en 2020, portant les subventions publiques à hauteur de 473 millions F CFP.

Les produits d'exploitation liés à la vente de prestations pour près de 81 millions F CFP enregistrent une hausse significative, mais ne retrouvent pas le niveau de 2019.

Les charges externes diverses doublent quasiment en 2021 et cette hausse résulte principalement des dépenses réalisées pour le festival Tahiti Ti'a mai et du soutien apporté par l'établissement au secteur de la culture tout au long de l'année : production d'artistes sans contrepartie financière, augmentation des cachets de prestations, commande d'ateliers aux professeurs.

Au 31 décembre 2021, le compte financier de Te Fare Tauhiti Nui affichait plus de 799 millions F CFP en recettes et 889 millions en dépenses, pour un résultat déficitaire de 89 millions F CFP, passant de 233 millions F CFP en 2020 et à 144 millions F CFP à la clôture de l'exercice 2021.

L'examen du présent projet de délibération par la commission en charge de la culture a été l'occasion de saluer les actions entreprises par Te Fare Tauhiti Nui au cours de l'année 2021 et la capacité d'adaptation dont l'établissement a su faire pendant la pandémie, le développement des outils numériques – émergence de nouveaux formats – pour maintenir le lien entre la culture des artistes et les Polynésiens.

A here ia Porinetia encourage l'établissement à consolider ces comptes pour l'exercice 2022.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je redonne la parole à Monsieur le ministre.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** *Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous. Je vous adresse à tous effectivement mes salutations festives (Rire.) puisque nous parlons du Heiva.*

Non, juste pour vous remercier par rapport aux interventions concernant cet établissement qui a une place un peu à part pour moi.

Donc, effectivement nous avons, comme vous l'avez souligné, beaucoup travaillé pour quand même faire exister cet établissement malgré la crise que l'on a connue, la pandémie que l'on a connue, mais surtout faire exister, faire vivre les artistes.

C'est vrai que le *live streaming* – on l'a vu aussi pour d'autres événements comme le Salon du livre – a été la réponse que l'on a pu apporter et que l'on continue aujourd'hui à développer. Je vais prendre un exemple : le dernier événement qui était programmé, le Hura Tapairu, nous avons eu 5 286 spectateurs présents et on a quand même vendu 850 connexions Internet payantes pour suivre les soirées du Hura Tapairu. Donc le *live streaming*, c'est effectivement aujourd'hui la possibilité d'assister à des événements en restant chez soi ou en étant à l'extérieur du pays. C'est quelque chose que l'on va continuer à développer. Pour le FIFO, on a déjà mis en place cette activité en non présenteielle, la possibilité donc est offerte aujourd'hui à tous les spectateurs du FIFO de pouvoir regarder les films en payant sa connexion et donc on a accès à tout le programme de FIFO. C'est aussi quelque chose que l'on va développer dans le cadre du Heiva i Tahiti.

Et je vous annonce que nous travaillons sur un projet de plateforme audiovisuelle — que j'espère boucler assez rapidement — où l'on va pouvoir disposer de quasiment toute l'offre audiovisuelle passée qui est dans nos archives d'une part, et pouvoir aussi développer encore plus toute l'activité en non présenteielle.

Donc, voilà. L'établissement finit avec un déficit, comme cela a été souligné, de 89 millions F CFP, ce qui est quand même beaucoup moins que ce que l'on avait au début prévu. Donc, ça veut dire aussi que l'offre que l'on a faite en non présenteielle et en présenteielle a permis quand même à l'établissement de faire des recettes. Je crois que par rapport à 2017 qui était une année assez exceptionnelle, en 2021, nous avons que 100 millions F CFP au total de différence en moins. Je crois qu'on était à 667 millions F CFP en 2017 et en 2021, on était à 566 millions F CFP de recettes pour l'établissement, toutes recettes

confondues. Donc ça reste aussi malgré tout, malgré la difficulté, ça reste une année assez bonne pour l'établissement comme vous l'avez signalé.

Voilà, Madame la présidente. En vous remerciant encore pour les mots d'encouragement à toute l'équipe.

**La présidente :** *Merci, Monsieur le ministre.*

En l'absence d'amendement, je vous propose de mettre aux voix l'ensemble de la délibération : qui est contre ?... Qui s'abstient ? Pour, à l'unanimité. Donc, la délibération est adoptée. Merci.

RAPPORT N° 88-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DU CONSERVATOIRE ARTISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Yvannah Pomare-Tixier et Romilda Tahiaata – M<sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons au cinquième rapport, le rapport n° 88-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Monsieur le ministre ?... Non.

Donc, la parole est au rapporteur de ce dossier, Madame Juliette Nuupure.

**M<sup>me</sup> Juliette Nuupure :** *Merci.*

Créé en 1978, le Conservatoire artistique de la Polynésie française a notamment pour mission d'assurer la promotion et la valorisation de la culture artistique, l'enseignement théorique et pratique de la musique, du chant, de la danse et des arts plastiques.

Les dispositifs CHAM / CHAD accueillent 362 élèves de Tahiti et Moorea en 2021-2022. Par ailleurs, l'ouverture de la série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse au Lycée Paul Gauguin a entraîné l'ouverture d'une classe de 27 élèves de niveau seconde.

Deux dispositifs d'aides sont mis en œuvre dans le cadre des études artistiques : l'aide aux élèves boursiers et l'aide pour les études supérieures dans le domaine des arts.

Enfin, le CAPF est pleinement engagé dans la sauvegarde de la langue tahitienne, préoccupation majeure des politiques publiques du secteur culturel.

Au niveau des productions, peuvent notamment être relevés le concert Tura mā'ohi, le spectacle connu sous le nom « *Divas du Fenua* » et la participation au Festival Tahiti Ti'a mai 2021 au *marae (ndt, plateforme construite en pierres sèches où se déroulait le culte ancien)* 'Ārahurahu, en juillet et août 2021.

S'agissant du personnel, l'établissement employait 58 personnes dont 39 agents permanents, 4 agents non titulaires de la fonction publique et 14 prestataires de services.

En ce qui concerne son compte financier 2021, en section d'investissement, les recettes s'élèvent à 23 456 919 F CFP et les dépenses à 15 440 040 F CFP, soit un résultat excédentaire de 8 016 879 F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 382 926 768 F CFP et les dépenses à 357 044 092 F CFP, soit un résultat excédentaire de 25 882 676 F CFP affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

Le résultat du compte financier présente ainsi un excédent de 33 899 555 F CFP qui vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement, lequel s'établit à 110 998 082 F CFP à la clôture de l'exercice, soit 117 jours de fonctionnement.

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Sur l'île de Moorea, le dispositif CHAM / CHAD existant au collège de Paopao a été étendu à Afareaitu. Le Conservatoire artistique de la Polynésie française reçoit des retours très positifs sur la scolarité des élèves inscrits à ce dispositif. Par ailleurs, le partenariat avec Teavaro à Moorea, *via* le contrat de ville, a été reconduit en 2022 pour un effectif total de 120 élèves.

Concernant l'aide pour les études supérieures dans le domaine des arts, il convient de souligner qu'un des deux premiers étudiants bénéficiant de cette aide a été lauréat, à l'unanimité des membres du jury, du prestigieux concours d'entrée au Conservatoire national supérieur de musique de Paris.

À l'issue des débats, le présent projet a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Pour les interventions, la parole sera donnée à l'intervenante du groupe A here ia Porinetia ; ensuite pour les non-inscrits — je crois que Monsieur Philip Schyle est parti —, le Tapura huiraatira ensuite, et enfin le Tavini huiraatira.

La parole est donnée à Madame Sylviane Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Merci, Madame la présidente.

Un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat nous est transmis.

Les grandes masses financières du Conservatoire artistique font état de recettes de 406 383 687 F CFP en fonctionnement et de dépenses de plus de 372 millions F CFP, donc affichant un résultat de l'exercice excédentaire de 33 millions F CFP principalement dû au solde excédentaire de la section de fonctionnement. Cela s'explique notamment par un taux d'exécution du budget exceptionnellement bas par rapport aux prévisions (88,6 % en 2021).

Les recettes de fonctionnement de l'établissement augmente de 58 millions F CFP soit une hausse de 18 % et retrouvent leur niveau de 2018 grâce principalement par la hausse de la subvention du Pays de 259 millions F CFP au lieu de 222 millions F CFP en 2020, mais également par une dotation supplémentaire accordée par l'État de 16 millions F CFP dans le cadre du plan de relance culture.

Les dépenses de fonctionnement principalement constituées de dépenses de personnel enregistrent une baisse de près de 9 % liée à des départs à la retraite, mise en disponibilité, mais également par un report de paiement des charges sociales sur l'exercice 2022.

Le résultat du compte financier présente ainsi un résultat excédentaire de 33 899 555 F CFP qui vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement qui passe de plus de 77 millions F CFP en début d'exercice à 110 millions F CFP au 31 décembre 2021 et correspond à 117 jours de fonctionnement.

Les travaux menés en commission ont permis de mettre en exergue de nombreuses actions positives réalisées sur l'île de Moorea sur le dispositif CHAM / CHAD classe à horaires aménagés étendu au collège de Afareaitu ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau via le contrat de ville a été reconduit en 2022 pour un effectif total de 120 élèves.

A here ia Porinetia soutient pleinement l'activité du Conservatoire artistique qui s'inscrit dans une gestion financière saine et dynamique en faveur d'un accès facilité et en faveur de la valorisation de nos jeunes artistes toujours plus nombreux.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenant du groupe Tapura huiraatira. Madame Vaiata Perry-Friedman.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Alors pour cette délibération, pas de souci sur le plan comptable pour notre Conservatoire artistique qui a clôturé l'année 2021 avec un résultat excédentaire de près de 34 millions de F CFP. Après une année 2020 fortement marquée par la crise Covid et un fonds de roulement en baisse de près de 50 millions par rapport à l'année précédente, le CAPF reprend des couleurs en 2021 et retrouve un matelas confortable avec plus de 110 millions de F CFP au compteur, équivalant à 117 jours de fonctionnement.

Nous pouvons être particulièrement fiers de cet établissement qui, au-delà de ses enseignements artistiques, contribue aussi largement à lutter contre le décrochage scolaire.

En effet, l'école et la culture sont pleinement associées dans les programmes aujourd'hui, notamment grâce la mise en place des dispositifs CHAM/CHAD que l'on ne présente plus et qui rencontrent chaque année un succès grandissant.

Des partenariats avec différents collèges et lycées de Tahiti mais aussi de Moorea permettent à des centaines d'élèves de bénéficier ainsi des enseignements du Conservatoire qu'il s'agisse de musique classique ou d'arts traditionnels. L'antenne ouverte en 2020 à Teavaro est ainsi reconduite, tout comme les dispositifs CHAM/CHAD au Collège de PaoPao, et plus récemment au Collège de Afareaitu.

Les retours sont très positifs sur le parcours scolaire des enfants. Car si la musique adoucit les mœurs, elle permet aussi à l'adolescent de s'épanouir en prenant ou reprenant confiance en lui. Et c'est encore plus vrai après cette période de pandémie et de restrictions qui a mis à mal la construction identitaire de nos enfants. Le confinement ou encore la mise en place du distanciel semble en effet avoir provoqué une perte de repères dans les apprentissages et la créativité au sens large apparaît ainsi comme un outil contre le décrochage scolaire.

Je terminerai en saluant l'enseignement de qualité dispensé au CAPF à nos enfants polynésiens qui ont ainsi la chance de pouvoir exporter leur talent. C'est le cas par exemple d'Eva Lachhar, élève pianiste au Conservatoire qui est la première docteure polynésienne en musique après avoir obtenu son doctorat en 2021 à Montréal. Elle fait partie d'une génération de jeunes virtuoses polynésiens, comme Viriamu Itae Tetaa, lui aussi pianiste, lauréat du prestigieux Conservatoire national supérieur de Paris ; Joachim Villedieu, violoncelliste en Suisse et qui a étudié au CAPF pendant 12 ans. Il a d'ailleurs donné un concert récemment avec son ancien professeur de violoncelle ici en septembre dernier. Oscar Descamps, Leila Riffart et Amandine Marican, partis loin du Fenua afin d'aller le plus loin possible sur la voie de la musique.

Qu'il s'agisse de se réapproprier sa culture ou d'en partager une autre, le Conservatoire artistique de Polynésie française est un véritable carrefour de rencontres artistiques pour nos jeunes et je ne peux que continuer à encourager le directeur de l'établissement, Monsieur Fabien Dinard, et ses équipes qui font un travail remarquable.

*Merci* à eux et je vous demande, mes chers collègues, d'approuver bien évidemment ce compte financier pour 2021. Merci.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à Madame Éliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci, Madame la présidente.

Donc nous sommes saisis d'un projet de délibération qui porte approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Conservatoire artistique de la Polynésie française. Une petite remarque : nous ne savons pas pourquoi le nom Te Fare 'Upa Rau a été retiré ou omis de nos documents, donc pour nous il serait important de le rétablir de manière officielle dans tous nos documents.

Te Fare 'Upa Rau est un lieu d'apprentissage, de création, d'expression artistique et culturelle. En plus d'assurer l'enseignement théorique et pratique de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques, il est un lieu chargé de la promotion des danses et des chants polynésiens, de la conservation par la reproduction écrite et mécanique du patrimoine musical polynésien.

Félicitations au personnel enseignant et non-enseignant du Te Fare 'Upa Rau et félicitations pour l'organisation des galas et spectacles qui contribuent à la promotion artistique et culturelle, sans oublier les élèves ainsi que leurs familles pour leur engagement quotidien.

Félicitations pour toutes vos actions au niveau de la prise en charge des cours gratuits d'enfants issus de milieux défavorisés, au niveau des aides financières pour la poursuite d'études supérieures, au niveau du dispositif CHAM / CHAD en partenariat avec l'éducation.

Monsieur le ministre, avec un effectif de près de 1775 élèves, les perspectives de croissance du Te Fare 'Upa Rau redeviennent un sujet d'actualité. Dans le projet annuel de performance relatif au budget général de la Polynésie pour l'exercice 2023, il est indiqué je cite « *le projet d'acquisition de la parcelle CZ-36 qui est de nouveau inscrit en 2023, à la suite d'une négociation infructueuse avec la société anonyme Matavai en 2021 et l'acquisition foncière est désormais instruite dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.* »

Je suppose qu'on parle bien de la parcelle de plus de 1,4 hectare jouxtant le Conservatoire c'est-à-dire le site de l'ancien hôtel Matavai à Tipaerui. Pouvez-vous nous dire Monsieur le ministre si ce projet d'acquisition va aboutir ?

Et sinon, le groupe Tavini huiraatira va voter favorablement cette délibération.

*Merci bien.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au groupe Tapura huiraatira. Qui intervient ? Ah non, ça y est c'est bon, pardon j'ai zappé ! Non, il n'y a pas d'autre intervenant.

D'accord, Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** Merci, encore une fois, pour ces propos d'encouragements et c'est vrai que l'acquisition de la parcelle a connu quelques difficultés. On a décidé d'engager une autre procédure. Nous, ce qui nous intéresse pour le Conservatoire, ce n'est pas l'ensemble de la parcelle. C'est la moitié seulement de la parcelle. Donc le Pays va tenter d'acquérir, au moins la moitié pour le Conservatoire et peut-être même l'ensemble de la parcelle pour agrandir donc notre établissement. C'est aujourd'hui, l'équipement qui monte le dossier, donc on a avancé sur la procédure.

C'est une nécessité, mais on a une marge puisqu'on a déjà eu jusqu'à 1 400 élèves au total sur Tipaerui, mais là 1 400 on devient un peu... On est en surpopulation. (*Rire.*) Donc voilà, mais on en a profité aussi pour réaménager quelques salles. On a l'ancien hall d'accueil qui a été transformé en salle de cours, donc on a aussi aujourd'hui un peu plus de disponibilités en salle. On a transformé aussi des anciens bureaux en salles de cours, des petites salles de cours, mais on en avait besoin. La partie « aménagement » donne de bons résultats, mais c'est aussi pour ça qu'on développe les activités hors les murs, je dirais, avec notamment les classes CHAM / CHAD, mais aussi avec les communes puisqu'avec Punaauia et Pirae on a de bons partenariats. Et d'ailleurs, je tenais à les remercier parce que nous, nous prenons en charge 28 élèves par l'établissement qui ne paient pas de frais d'inscription puisque c'est par l'intermédiaire d'une subvention du Pays que ces élèves sont pris en charge, mais les communes que ce soit Punaauia et Pirae prennent au total en charge 80 enfants issus de quartiers défavorisés aussi. Donc voilà, je voulais aussi quand même saluer cet effort qui est porté par les communes.

Et dans le cadre des classes CHAM / CHAD là aussi au niveau de l'éducation, nous avons des élèves qui sont pris en charge par les bourses, enfin les fonds sociaux par exemple. Donc on essaye de démocratiser l'accès à notre culture au maximum, mais on est aujourd'hui à plus d'une centaine d'élèves issus de familles en difficulté qui sont accueillis dans les cours. Et je vous invite d'ailleurs – on a parlé des galas – je vous invite à venir et on est très fier de Viriamu Itae-Tetaa par exemple qui est aussi un jeune enfant issu de ces prises en charge et qu'on continue à accompagner dans maintenant sa formation musicale que ce soit à Londres et maintenant sur la France, mais je vous invite aussi à venir voir les galas. Là, on vient de faire le gala de décembre dans les jardins du Musée de Tahiti et des Îles, où on fait venir aussi toutes les écoles et toutes les classes CHAM / CHAD et je vous promets que c'est gratifiant pour ces enfants. On ne voit pas la différence entre les enfants qui sont directement pris en charge au niveau du Conservatoire et ceux qui viennent des classes CHAM / CHAD. Donc c'est vraiment pour l'estime de soi quelque chose d'important. Ça a été dit aussi. Donc on veut développer encore plus ce type de prestations à destination d'enfants en difficulté, en décrochage scolaire et c'est là aussi où le *Heiva Taure'a*, le *Heiva* des collèves vient apporter un vrai plus. Le fait de se produire sur To'ata, le fait de travailler sur un projet pédagogique qui va amener ces enfants, eh bien, c'est leur travail qu'ils vont présenter sur To'ata. Et je peux vous dire que pour ceux... Ma compagne s'occupe un peu de l'école CHAM / CHAD, de la classe CHAM / CHAD de Teavaro et elle voit la différence avec ces enfants. Donc voilà, je pense qu'on a une belle réponse à apporter pour nos enfants qui sont en difficulté scolaire au travers des prestations du Conservatoire et on a d'autres projets aussi à ce niveau.

Donc voilà, Madame la présidente, je voulais vous remercier pour..., remercier tous les intervenants pour les encouragements à notre directeur.

Voilà. *Merci*, et à toute l'équipe, merci.

**La présidente :** *Merci, Monsieur le ministre.*

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour ? À l'unanimité. Donc la délibération est adoptée.

RAPPORT N° 90-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DU « MUSÉE DE TAHITI ET DES ÎLES - TE FARE MANAHA » ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Romilda Tahiatia et Vaiata Perry-Friedman

### Procédure d'examen simplifiée

**La présidente :** Nous passons au sixième rapport, le rapport n° 90-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du « Musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha » et affectation de son résultat.

Donc je passe directement la parole au rapporteur de ce dossier, Madame Vaiata Perry-Friedman.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Concernant le compte financier de l'exercice 2021 du « Musée de Tahiti et des Îles » alors pour l'exercice 2021, l'effectif en personnel du Musée de Tahiti et des Îles s'établissait à 22 agents.

À ce titre, les charges de personnel inscrites aux dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 108 286 596 francs, soit un peu plus de la moitié du budget de fonctionnement.

Parmi les activités de l'établissement en 2021, peuvent être relevés :

- des acquisitions et des dons ;
- le dépôt d'objets ;
- des opérations de récolement et d'inventaires ;
- des opérations de restauration des collections ;
- la saisie, l'insertion et la numérisation de parts de l'herbier de la Polynésie française ;
- des expositions et événements ;
- des productions éditoriales et de la communication ;
- des animations et de la médiation culturelle.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à environ de 213 millions de francs et les dépenses, à plus de 197 millions de francs.

En section d'investissement, les recettes dépassent 259 millions de francs et les dépenses s'établissent à environ 279 millions de francs.

Le compte financier du musée de Tahiti et des Îles présente donc un résultat global déficitaire de 3 683 559 francs qui vient diminuer le fonds de roulement qui s'établit à 139 520 749 francs à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le résultat de fonctionnement, soit un excédent de 15 460 480 francs, est affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La grande transparence de la gestion de l'établissement est très appréciée et soulignée. À noter que le comptable du musée vient de partir à la retraite après 40 ans de service.

Concernant l'inauguration du nouveau bâtiment, initialement prévue fin 2022, celle-ci est repoussée au mieux en février 2023 compte tenu du retard dans la livraison des vitrines, fabriquées sur mesure.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

**Merci.**

**La présidente :** Merci, Madame le rapporteur.

Donc les interventions, nous commencerons par le Tavini huiraatira ; nous poursuivrons avec A here ia Porinetia et nous terminerons par le Tapura huiraatira.

La parole est à Madame Éliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Par lettre du 6 juillet 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen à l'assemblée, un projet de délibération qui porte approbation du compte financier de l'exercice 2021 du « Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Manaha ».

La CCBF, dans le cadre de son rapport d'activité 2021, a très bien synthétisé les demandes des différentes structures du Pays quant à leurs besoins en subventions de fonctionnement et d'investissement. Et Te Fare Manaha a bénéficié d'avis favorable dans le cadre de demandes de subventions totalisant pour l'année 2021 — plus de 200 millions — comme par exemple la gestion et l'enrichissement des collections du Musée, l'organisation d'expositions et d'évènements culturels, les travaux de rénovation et d'aménagements, les opérations de désamiantage.

Comme je n'ai pas manqué de le préciser en commission législative, la gestion financière de cet établissement est extrêmement transparente ; il n'y a pas lieu de revenir sur ces aspects financiers.

Vous avez notre soutien pour tous les projets qui concourent à la valorisation culturelle et scientifique des objets, des spécimens et des collections ayant trait au patrimoine polynésien mais également au patrimoine culturel de l'Océanie.

J'aurai juste une petite question sur la place de la langue polynésienne en tant que patrimoine immatériel, Monsieur le ministre. Il existe dans le monde des musées des langues mettant en avant les langues parlées, les différents dialectes, les langues tonales, la phonétique, la phonologie. Est-ce que vous prévoyez un espace pour ce type de patrimoine ô combien important ?

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante du groupe A here ia Porinetia, Madame Sylviane Terootea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** Le Président nous a transmis aux fins d'examen par l'assemblée un projet de délibération portant approbation du compte financier pour l'exercice 2021 du « Musée de Tahiti et des Îles – Te Fare Manaha » et affectation de son résultat.

Les recettes de fonctionnement du Musée enregistrent une hausse importante en 2021 (212 millions F CFP) par rapport à 2020 (144 millions F CFP) principalement grâce à une hausse des dotations et de participation de plus de 53 %.

Grâce à son budget dédié à une dotation attribuée à la Direction de la culture et du patrimoine, le Musée a pu poursuivre ses acquisitions en 2021.

Sur l'année 2021, 1610 enfants et 194 accompagnateurs ont visité le Musée de Tahiti et des Îles, salle d'exposition temporaire, jardin et jeux du patrimoine dans le cadre scolaire ou pédagogique.

La fréquentation des moins de 18 ans et des scolaires ont été nettement ralenti en 2021 du fait des restrictions d'accueil notamment entre août et octobre 2021.

À la clôture de l'exercice 2021, le compte financier fait état de recettes de 472 282 152 F CFP en fonctionnement et en investissement et de dépenses de plus de 475 millions F CFP et en fonctionnement et 278 millions F CFP en investissement conduisant à un résultat déficitaire de 3 683 559 F CFP diminuant le fonds de roulement du Musée pour le porter à 139 520 849 F CFP.

A here ia Porinetia tient à encourager le Musée de Tahiti et des Îles dans ses démarches dans la conduite d'expositions et d'évènements visant à démocratiser l'accès du musée à tous et à communiquer sur la richesse du patrimoine polynésien auprès de nos plus jeunes populations.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira, Madame Monette Harua.

**M<sup>me</sup> Monette Harua :** Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour.*

D'emblée je voudrais souligner l'excellente gestion du Musée qui a été saluée par un concert d'éloges mérités lors de la commission du tourisme, soulignant l'aspect transparent et exemplaire du travail réalisé par l'équipe dirigeant cet établissement.

Le musée — j'allais dire « notre » musée — reste plus que jamais le sanctuaire de la mémoire, du patrimoine, de la culture polynésienne et de son histoire.

Un établissement en constante évolution puisque des grands travaux sont en cours avec l'ouverture prochaine d'un nouveau bâtiment qui est pratiquement terminé et qui n'attend plus que la livraison de ses vitres et vitrines, très spécifiques et faites sur mesure, qui n'étaient pas réalisables localement.

Une évolution qui se traduit comme chaque année par de nouvelles acquisitions régulières aussi bien par des investissements en nom propre que par des dons parmi lesquelles on peut trouver des robes, des objets tels que des pilons, des affiches ou des cartes géographiques anciennes.

L'activité de l'année passée a été riche à travers différentes expositions et évènements tels que le « *Fa'aiho ta'u tufa'a* » qui a permis d'admirer des objets du musée aux côtés d'œuvres de 22 artistes contemporains et qui a attiré plus de 2 300 visiteurs sur six mois.

Le plus gros succès public a été réalisé avec la journée européenne du patrimoine en septembre 2021 où 3 000 visiteurs se sont présentés malgré l'écueil de la crise sanitaire.

Toujours sur l'audience du musée, on a enregistré la visite de plus de 1 600 enfants sur l'année 2021.

On voit donc que ces visites nombreuses et régulières soulignent et démontrent le dynamisme de cet établissement.

Sur le plan comptable, une remarque concernant le fonds de roulement : il est affiché pour un montant de 139 millions mais il est important de déduire les travaux et les programmes d'investissement, ce qui donne un fonds de roulement réel de 72 millions, montant qui reste très confortable et qui correspond à cinq mois d'activité.

Le compte financier indique, pour l'exercice 2021, un résultat négatif de -3 683 000 F CFP se composant de 472 282 000 F CFP en recettes et 475 965 000 F CFP en dépenses.

Dans la section fonctionnement, le résultat d'exploitation s'élève à 15 460 000 F CFP, somme qui est affectée au compte 1068 « *Autres réserves* ».

Ce bilan traduit la bonne santé financière du Musée de Tahiti et des îles, et il a été approuvé à l'unanimité lors de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien.

Je vous demande de bien vouloir le valider à votre tour et je vous remercie pour votre attention.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Je rends la parole à Monsieur le ministre.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** *Merci* encore une fois pour ces propos, pour ces paroles encourageantes encore et ces félicitations.

Par rapport aux vitrines — je vais commencer par la fin — nous les avons réceptionnées et donc, du coup, avec beaucoup de sueurs froides concernant les délais de livraison, mais enfin on les a réceptionnées et donc l'équipe est en train de commencer à installer les pièces dans le musée avec ces vitrines qui sont, comme je le disais, enfin arrivées.

Et nous avons été réceptionnés les premiers prêts notamment ceux du Musée du Quai Branly, hier, puisque quatre objets sont arrivés et ont été prêtés donc par le Musée du Quai Branly — quatre pièces exceptionnelles — et donc je vous annonce que le *ceinture de plumes rouges* et le fragment *de la ceinture de plumes rouges* est arrivé et a été installé donc par l'équipe du Musée du Quai Branly ainsi qu'une magnifique coiffe *de plumes noires* des Marquises ; on a un magnifique *pilon* qui nous a été prêté aussi et un *aide-mémoire* des Marquises aussi qui nous a été prêté. Voilà c'est un gros travail de lobbying que nous faisons depuis des années auprès de tous les musées du monde et donc nous sommes devenus à nouveau crédible auprès des musées qui ont accepté de nous prêter pour certaines des pièces qu'ils n'ont jamais accepté de prêter à d'autres musées et ces prêts sont gratuits. Parce qu'il faut savoir qu'en général ce sont des pièces qui sont prêtées mais avec un loyer à payer. Donc voilà, non seulement nous ne payons rien, mais en plus toute la partie prise en charge de ces objets en exposition et le contrôle de ces objets, les restaurations, sont aussi à la charge de ces musées. Donc on fait énormément de jaloux dans le monde par rapport à ces objets. Sauf voilà, je n'ose même pas dire mauvaise surprise, mais quand même, sauf mauvaise surprise nous inaugurons donc le Musée, la salle d'exposition permanente, le 1<sup>er</sup> mars. On a fixé la date avec la directrice et on va essayer d'être prêt. Donc je sais que la directrice a failli s'évanouir déjà plusieurs fois avec certains de mes engagements, mais voilà.

Concernant le musée des langues, j'apprends, je ne savais pas que ça existait. Pourtant, j'en visite beaucoup des musées à chacun de mes déplacements.

Je vais essayer d'aller voir à quoi cela peut ressembler. Pourquoi pas effectivement s'en inspirer à un moment ou à un autre, dans les projets que l'on a de développement encore du musée, puisque nous travaillons déjà sur une seconde salle d'exposition pour la partie contemporaine, art contemporain notamment. Mais pourquoi pas ? C'est peut-être inspirant effectivement.

Mais d'ores et déjà dans le programme de nos médiations culturelles au sein du musée, les audio-guides seront payants sauf les audio-guides en *langue tahitienne*. Là aussi, c'est une façon de promouvoir notre langue. Après on peut toujours visiter le musée sans avoir l'audio-guide, mais c'est quand même beaucoup mieux. Donc en *langue tahitienne*, les audio-guides seront gratuits. Voilà.

Je n'ai rien d'autres à rajouter, tout a été dit sur notre musée de Tahiti et des îles.

Juste peut-être, en conclusion, rappeler que ces trois établissements, que ce soit Te Fare Tauhiti Nui, que ce soit notre Fare 'Upa Rau et notre Fare Ia Manaha, au départ ça s'appelait comme ça, Fare Ia manaha, et bien ont tous été créés par un Monsieur qui s'appelait Maco Tevane. Voilà.

*Merci.*

**La présidente :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Donc en l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour à l'unanimité. La délibération est adoptée.

Merci beaucoup.

RAPPORT N° 96-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DU CENTRE DES MÉTIERS DE LA MER DE POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par MM. les représentants Angélo Frebault et Charles Fong Loi – M. John Toromona

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons au rapport n° 96-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du Centre des métiers de la mer et affectation de son résultat.

Je propose donc à Monsieur le rapporteur du dossier d'exposer de suite son rapport, Monsieur John Toromona.

**M. John Toromona :** Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre.

Le présent projet de délibération a été transmis à l'assemblée par lettre n° 6034/PR du 22 août 2022.

Au 31 décembre 2021, le Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) disposait de 23 postes budgétaires. Au cours de l'année 2021, le CMMPF a réalisé 18 sessions de formations modulaires pour 253 stagiaires répartis en 135 stagiaires dans le domaine du commerce, 41 stagiaires dans le domaine de la pêche et 77 stagiaires dans le domaine du tourisme et de la plaisance. Au total, 213 stagiaires ont été reçus aux examens, soit un taux de réussite globale de 84,2 %. Par ailleurs, le CMMPF a réalisé 31 sessions de formations spécifiques pour 200 stagiaires ayant tous validé leur formation.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 20 536 916 F CFP et les dépenses s'établissent à 3 348 678 F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 286 332 671 F CFP, dont plus de 259 millions de francs — soit les neuf dixièmes — de subventions du Pays, et les dépenses, 234 147 180 F CFP pour un résultat de fonctionnement de 52 185 491 F CFP affectés au compte 1068 « *Autres réserves* ».

Le compte financier 2021 du CMMPF présente donc un résultat global excédentaire de 69 373 729 F CFP qui vient augmenter le fonds de roulement lequel s'établit à 172 403 563 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le présent projet de délibération a été examiné en commission le 16 septembre 2022.

Parmi les stagiaires reçus à leurs examens, 300 sont retournés dans leur compagnie ou ont trouvé un embarquement, 85 travaillent à leur propre compte et 11 travaillent dans une autre filière. Par ailleurs, certains sont revenus en formation pour un perfectionnement.

Il convient de souligner que le permis côtier ne constitue pas un permis professionnel et que les assurances des navires et de leurs activités ne couvrent pas les professionnels en cas d'absence d'un tel permis. Aussi, pour les pêcheurs et les autres personnes des îles qui ont besoin de naviguer à titre professionnel, il est possible de monter des dossiers d'équivalence en vue d'une régularisation

moyennant le passage d'un ou deux modules. Dans ce cas, un organisme de formation peut se déplacer dans les îles.

Par ailleurs, des actions sont prévues pour valoriser les métiers de la mer, particulièrement la pêche hauturière délaissée par les jeunes notamment en raison de l'éloignement familial pendant les campagnes de pêche.

Au niveau des nouvelles formations proposées par le CMMPF, seront ouvertes une session de formation destinée aux officiers en 2023, une formation pour les capitaines et les mécaniciens 3000 kW en 2024 et une session en illimité, au moins pour la partie théorie en 2025. La carte de formation du CMMPF inclura également des formations dans les domaines de la plongée, de la perliculture et de l'aquaculture.

S'agissant des activités nautiques et touristiques, seront ouvertes des sessions de recyclage pour les capitaines 200 avec une option voile. Sont aussi proposées des formations d'hôtesse marin à la demande.

Enfin, pour les formations qui n'existent pas en Polynésie française, il est possible de financer des formations en France métropolitaine grâce au dispositif de LADOM avec l'État. Ce financement comprend le déplacement, l'inscription à la formation et une indemnité.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des ressources marines, des mines et de la recherche, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

**La présidente :** Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre suivant : Tapura huiraaatira, Tavini huiraaatira, A here ia Porinetia.

Nous commençons par l'intervenant du Tapura Huiraaatira, Monsieur Wilfred Tavaearii.

**M. Wilfred Tavaearii :** Merci, Madame la présidente.

Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

À l'heure où nous devons examiner le compte financier du centre des métiers de la mer, il me semble important de souligner au préalable que le CMMPF est un formidable outil nécessaire à la Polynésie française.

Dois-je rappeler l'importance de ce que la mer représente pour la Polynésie, avec ses 5,2 millions de kilomètres carrés et tout le poids économique pour le territoire en termes de pêche, de perliculture ou de tourisme.

Le CMMPF dispense la formation professionnelle de nos jeunes au titre de matelots dans des sociétés d'armateurs principalement, mais aussi toutes les activités annexes à la pêche comme le tourisme et la plaisance ou encore pour la délivrance des permis côtier, lagonaire et large.

Le planning du centre est souple dans la mesure où il s'adapte aux différentes demandes du marché, selon les besoins des armateurs au commerce et des armateurs à la pêche.

Sur l'année 2021, l'établissement a compté 453 stagiaires avec un taux de réussite de 90 % concrétisé par un emploi à la clé. Après ces formations, les emplois sont divers : essentiellement dans un embarquement dans une compagnie pour 300 d'entre eux ou, dans une moindre mesure, pour des

emplois à leur propre compte ou du travail hors-filière. Certains poursuivent même leur formation et renouvellent même des stages dans le but de se perfectionner.

Sur le plan financier, on note que la participation de l'État affiche pour 2021 une subvention stable sur les trois derniers exercices à hauteur de 3,7 millions F CFP, celle du pays, en revanche, est en nette progression avec un montant de 259 millions, contre 119 millions l'année précédente.

Cela se traduit par une augmentation du fonds de roulement qui passe de 172,4 millions contre 103 millions en 2020.

Le montant des recettes pour 2021 s'élève à 306,8 millions F CFP dont 286,3 millions en section de fonctionnement. Cela représente le double de l'année précédente, compte tenu de l'augmentation de la subvention du pays.

Le montant des dépenses pour la même période se chiffre à 237,5 millions F CFP dont 234 millions en fonctionnement.

On en ressort un résultat global excédentaire de 69,3 millions F CFP dont 52,1 millions F CFP en résultat d'exploitation, affecté au compte « *autres réserves* » -1068.

La santé financière et la bonne gestion du CMMPF ont été saluées lors de la commission des ressources marines qui a approuvé ce compte financier à l'unanimité.

Je vous remercie de bien vouloir le faire à votre tour et je vous remercie pour votre attention. **Merci.**

**La présidente :** Merci Monsieur le représentant.

La parole est à Madame Éliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Le Centre des métiers de la mer est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé par l'arrêté n° 872 CM du 18 mai 2021. L'article 2 de cet arrêté précise sa compétence générale dans le domaine de la formation professionnelle maritime.

Par cette formation professionnelle qu'il dispense, le Centre des métiers de la mer a vocation à accompagner le développement des grands projets économiques maritimes publics ou privés en Polynésie. Bien que basé à Tahiti, il exerce sa compétence sur l'ensemble de la Polynésie et peut créer de manière temporaire ou permanente des démembrements de l'établissement au vu de la vastitude de notre Pays. C'est dire l'importance que revêt cet établissement du Pays qui forme aux métiers de la mer dans un territoire océanique aussi grand que l'Europe.

Financé par le Pays, cet organisme de formation professionnelle a bénéficié en 2021 de subventions de fonctionnement de 259 millions de francs CFP et d'investissement de 200 millions. Le budget de fonctionnement de 287 millions n'a été consommé qu'à hauteur de 80 % des crédits car des sessions de formation ont dû être annulées en raison de la Covid. Le budget d'investissement n'est consommé que de 1,7 % car, pour l'essentiel, ces crédits destinés à l'acquisition de simulateurs n'étaient disponibles que fin 2021. Un budget de 135 millions a été engagé en début 2022 mais le matériel commandé ne sera livré que début janvier 2023, sous réserve de la conformité des nouveaux bâtiments d'Arue qui seront livrés *a priori* fin décembre. Nous attendons de M. le ministre qu'il nous fasse le point sur l'acquisition des simulateurs et la livraison des travaux d'Arue.

En 2021, le CMM a formé 453 stagiaires dont 417 ont réussi leurs épreuves, soit un taux de réussite appréciable de 90 %. Nous attendons de ce centre, Monsieur le ministre, qu'il double ses effectifs d'élèves dans un avenir proche afin d'offrir des perspectives de métiers aux jeunes Polynésiens sortant

du cursus scolaire habituel. Que prévoyez-vous Monsieur le ministre, en futurs projets afin de doubler les effectifs de stagiaires ?

Le CMM offre chaque année des formations classiques du matelot jusqu'au capitaine 500 ou au mécanicien « 1000 chevaux ». Pour répondre aux besoins aigus des compagnies de navigation maritime locales, le centre ouvrira dès 2023 une session de formation destinée aux officiers chefs de quart. Puis en 2024, celle des capitaines et mécaniciens 3000 kW. La direction espère ouvrir à partir de 2025 et tous les trois ans, une session de formation des officiers en Polynésie au moins pour la partie théorique et une partie pratique en France pour permettre aux officiers polynésiens de monter en grade et répondre ainsi aux attentes des compagnies, sachant qu'il y a des compagnies actuellement qui ont 60 % de personnels qui viennent de l'extérieur parce que justement, on n'en dispose pas ici à Tahiti. Nous attendons de vous, M. le ministre que vous mettiez en place la formation complète d'officiers maritimes en Polynésie sans qu'il faille aller en France. L'envisagez-vous ?

Pour clore mon propos, le Tavini soutient le projet d'établissement et valide favorablement le bilan financier et moral du centre des métiers de la mer.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à Madame Sylviane Teroatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Teroatea :** Merci.

Le bilan pédagogique du centre des métiers de la mer fait état de la réalisation de 18 sessions de formations modulaires qui ont bénéficié à 253 stagiaires avec un taux de réussite de 84 %. Parallèlement, le CMMPF a mis en place des sessions de formation spécifiques dans le cadre notamment de la convention internationale. Ces stages particuliers sont destinés aux stagiaires étant dans l'obligation de maintenir la qualification et des compétences du marin ou la validité de leur brevet professionnel maritime, de revalider la compétence du module suivi et de justifier l'acquisition de compétence dans le cadre d'une demande d'équivalence.

En 2021, le CMMPF a dispensé au total 31 sessions de formations spécifiques. Sur les 35 épreuves, sur 200 stagiaires participant aux formations, tous ont été admis à l'examen, soit 100 % de taux de réussite.

Les ressources de l'établissement proviennent essentiellement de la subvention de fonctionnement du Pays. Pour l'exercice 2021, les autres ressources, prestations de service, produits des services du domaine et ventes diverses, subvention de l'État, autres produits de gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels, représentent moins d'un dixième des ressources du CMMPF.

Les grandes masses financières font état de recettes à hauteur de 306 869 587 F CFP et des dépenses à hauteur de + 237 000 000 F CFP pour l'exercice de 2021, présentant un résultat positif de + 69 000 000 F CFP.

Ainsi, l'établissement a bénéficié d'une subvention d'exploitation du Pays pour un montant de 259 290 000 F CFP contre 119 575 000 F CFP en 2020. L'État a reconduit aussi pour 2021 la subvention accordée au titre des années 2017 à 2020 d'un montant de 3 699 284 F CFP.

De manière globale, les recettes de fonctionnement du CMMPF augmentent de 103 %, passant de 141 000 000 F CFP en 2020 à 286 000 000 F CFP en 2021. Pour leur part, les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 15 %, de 202 000 000 F CFP en 2020 à 234 000 000 F CFP en 2021. En conséquence, le résultat de fonctionnement est excédentaire d'environ 52 000 000 F CFP, lequel est affecté au fonds de roulement qui représente un solde excédentaire de 172 000 000 F CFP.

Les travaux menés en commission ont permis notamment de mettre en exergue des nouvelles formations proposées par le Centre des métiers de la mer de Polynésie française.

Seront ouvertes une session de formations destinées aux officiers en 2023, une formation pour les capitaines et les mécaniciens 3000 kW et une session en illimitée au moins pour la partie théorie en 2025, avec pour objectif une session tous les trois ans.

S'agissant des activités nautique et touristique, seront ouvertes des sessions de recyclage pour les capitaines 200 avec une option voile. Sont aussi proposées des formations d'hôtesse marins à la demande.

La carte de formation du CMMPF inclura également des formations dans les domaines de la plongée, de la perliculture et de l'aquaculture avec la mise en place de fiche métier.

Enfin, pour les formations qui n'existent pas en Polynésie française, il est possible de financer des formations en France métropolitaine grâce au dispositif de l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité - LADOM avec l'État. Ce financement comprend le déplacement, l'inscription et la formation et une indemnité.

A here ia Porinetia soutient le budget alloué en faveur de la formation des métiers de la mer et encourage l'établissement à démultiplier son offre de formations, en fonction des besoins exprimés par la filière maritime sur le territoire.

Monsieur le ministre, le rapport de présentation est taisant sur la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le domaine maritime à toute fin d'adapter les offres de formations. Pourriez-vous nous indiquer si ces travaux ont été réalisés ?

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La discussion générale est close.

Je passe la parole à Monsieur le ministre.

**M. Heremoana Maamaatuaiahutapu :** Oui, merci Madame la présidente.

Pour répondre à Madame Sylviane Terooatea, oui les travaux ont commencé, une partie a déjà été revue et on doit continuer le travail en interne pour effectivement adapter les formations.

Par exemple, on a ouvert une formation de greffeur à Rangiroa qui s'est terminée il y a quelques semaines et qui a donné de très très bons résultats. Donc on offre aussi de nouvelles formations au sein du centre. On veut profiter... On va récupérer certainement l'ancien centre des métiers de la perle de Rangiroa au sein de notre établissement — on est en train de voir ça — pour que ça devienne aussi un centre de formation délocalisé. Mais on veut aller au-delà. Pas que pour les formations du CMMPF, on est en discussion aussi avec par exemple le CFPA, d'autres organismes de formation, pour optimiser finalement cet outil qui existe à Rangiroa et qui a été un peu laissé pendant quelques années. Donc on va voir s'il faut faire aussi ... Il y aura certainement des travaux de rénovation à faire. Donc voilà. Mais on a une carte de formations qui s'étend aujourd'hui.

Après pour toutes les attentes de Madame Eliane Tevahitua, l'établissement normalement le 6 janvier, on a la levée des réserves et on attendra donc la conformité derrière. On espère pouvoir inaugurer les locaux courant du mois de mars.

Concernant les simulateurs, ils sont partis de Norvège le 13 décembre, donc on a pu les acquérir. Le problème c'était de les mettre sur un bateau. Donc c'est fait, mais ça ne solutionne pas tout. On ne sait pas quand est-ce qu'ils vont arriver. (*Rires.*) C'est toujours le même problème avec les transports maritimes en ce moment. Au moins, on sait qu'ils sont partis. On parlait des vitrines du Musée de Tahiti la dernière fois. Elles sont montées sur un bateau et sont parties de Chine, elles sont arrivées en Nouvelle-Zélande. On les a perdus de vue, le conteneur, et puis finalement le conteneur est arrivé à notre grande surprise il n'y a pas très longtemps, mais il a mis quand même, si je me rappelle bien, trois mois pour arriver. Donc voilà. Les simulateurs sont partis le 13 décembre, on espère pouvoir les installer fin janvier, début février, si tout va bien.

Concernant le nombre de stagiaires, oui ça fait partie effectivement des objectifs d'augmenter le nombre de stagiaires afin de pouvoir répondre au mieux aujourd'hui à la demande des professionnels que nous avons rencontrés à plusieurs reprises. Le souci effectivement maintenant, c'est de convaincre les jeunes non seulement de se lancer dans la formation, mais surtout de monter sur les bateaux après. Et là où on a un problème, on le voit sur le nombre de jeunes formés à la pêche par exemple, plutôt que d'aller sur les thoniers, ils préfèrent aller sur un *poti marara* (*ndt, canot rapide pour la pêche à l'exocet*). Alors qu'il y a de la demande sur les thoniers. C'est pour ça que je pense que la question du statut du pêcheur va aussi peut-être nous aider à rendre plus attractif le métier sur les thoniers, et on a des capitaines vieillissants, on le sait. Donc maintenant, il faut que l'on pousse les jeunes à reprendre le flambeau derrière, mais on a avec les professionnels de très très bonnes discussions sur ces sujets-là.

Alors toutes nos formations sont complètes, je pense que la question... Il s'agit certainement plus de la formation en illimitée où effectivement, ensuite les stagiaires sont obligés de partir en France pour la pratique. Nous sommes en discussion. J'ai rencontré donc le secrétaire général à la mer et toutes ses équipes à Paris dernièrement. Le directeur s'est lui-même déplacé à Brest dernièrement. Et nous sommes en train d'essayer de mettre en place une convention-cadre avec l'État pour un accompagnement. Et donc l'idée c'est effectivement d'arriver à avoir ici le maximum de formations en présentiel ici. Ils ont eux-mêmes des difficultés à trouver des formateurs pour ce créneau en formation en illimité. Donc autant essayer de mutualiser avec un centre de formations nos moyens et pouvoir accueillir ici des formateurs, parce qu'on n'en trouve pas. C'est ça le problème. Donc les conventions sont en cours de rédaction, j'espère qu'on pourra les signer assez rapidement. Lors de mon prochain déplacement à Paris pour déposer le dossier UNESCO Marquises, je vais essayer de rencontrer à nouveau les équipes du secrétariat général à la mer. Mais ce qui est bien aujourd'hui, c'est que tout le secteur de la mer justement a été regroupé au sein d'un même ministère, donc ça facilite les discussions. Voilà.

Je crois que j'ai abordé toutes les remarques. Mais là aussi, je voudrai remercier toutes les interventions par rapport au soutien que vous portez tous aussi à notre centre des métiers de la mer, parce que c'est un outil important, un outil que l'on nous envie. Par exemple, en Nouvelle-Calédonie dernièrement, ils s'intéressent à même envoyer peut-être des stagiaires chez nous, trouver aussi les partenariats avec la Nouvelle-Calédonie, avec Wallis et Futuna. Et les Îles Cook par exemple aussi, s'intéressent beaucoup à notre centre. Voilà. On fait des envieux sur les formations maritimes que l'on prodigue au sein de notre centre. Donc voilà.

Merci pour les paroles aussi d'encouragement à nouveau pour notre directeur et nos équipes qui se donnent vraiment à fond. Voilà.

*Merci bien.*

**La présidente :** *Merci, Monsieur le ministre,* pour tes réponses.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour à l'unanimité.

Je vous remercie, la délibération est donc adoptée.

RAPPORT N° 91-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DE L'ÉTABLISSEMENT GRANDS PROJETS DE POLYNÉSIE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants Michel Buillard et Tepuaraurii Teriitahi – M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous allons passer au rapport n° 91-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 de l'Établissement Grands Projets de Polynésie (G2P) et affectation de son résultat.

J'en profite pour saluer notre ministre des grands travaux qui s'est joint à nous. *Monsieur le ministre, bonjour.*

Et je précise également et il m'a devancé, que Monsieur Faatau ne participera ni au débat, ni au vote pour ce dossier.

*Monsieur le ministre* est-ce que vous souhaitez prendre la parole de suite ?

**M. René Temeharo :** Juste pour dire bonjour. Merci.

**La présidente :** *Merci.*

Je propose à Madame la rapporteure de ce dossier d'exposer son rapport. Madame Vaiata Perry-Friedman. *Merci.*

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** *Monsieur le ministre, bonjour.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 5903/PR du 16 août 2022.

L'établissement Grands Projets de Polynésie, également dit « G2P », a pour mission de procéder ou de contribuer à la réalisation, la rénovation et/ou la gestion des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature destinés à un usage public ou d'utilité publique sur le territoire de la Polynésie française, et de concourir aux opérations de mise en valeur du patrimoine immobilier de la Polynésie française.

S'agissant des faits marquants de l'année 2021,

Sur la Certification qualité ISO 9001, cette dernière a été conservée en 2021 après l'audit de suivi réalisé en octobre 2021.

- La poursuite des opérations en maîtrise d'ouvrage propre relative notamment au Village tahitien, aux hangars de Faratea ou encore au site de l'ex-Royal Papeete.
- 34 opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée ont été recensées en 2021 dont le centre culturel de Paofai, le pôle aquacole avec la zone biomarine de Faratea, l'institut du cancer de Polynésie française, la construction d'un centre social de jour à Vaininiore, le pôle de santé mentale, l'écomusée du Fare Natura livré en juillet 2021 ou la réhabilitation du Musée de Tahiti et ses Iles.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2021,

À la clôture de l'exercice 2021, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à plus de 4,116 milliards F CFP et, celui des dépenses, à près de 4,540 milliards F CFP. Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde déficitaire de près de 423 millions F CFP

venant en diminution du fonds de roulement qui passe de plus de 1,693 milliard F CFP en 2020 à plus de 1,269 milliard F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2021.

S'agissant des travaux en commission,

L'examen de ce dossier par la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, dans sa réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2022, a permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- la poursuite de la réorganisation de l'établissement et la distribution de dividendes en soutien aux actions gouvernementales de lutte contre la crise sanitaire ;
- le marché de maîtrise d'œuvre du lycée de Moorea ;
- et le projet du centre de jour pour personnes sans domicile fixe dans le quartier de Vaininiore.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame le rapporteur.

Je vous propose pour les interventions l'ordre suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira et A here ia Porinetia.

Donc, je demande à l'intervenant du groupe Tapura huiraatira de bien vouloir faire son intervention, Madame Juliette Nuupure-Matehau.

**M<sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure :** *Merci. Bonjour Monsieur le ministre.*

Réduire l'activité de l'établissement public « Grands Projets de Polynésie » au seul « Village Tahitien » comme certains de mes collègues seraient tentés de le faire, relève dans le meilleur des cas d'une grave méconnaissance du dossier. Au pire, d'une volonté délibérée de polémiquer sur un sujet qui n'en vaut pas la peine.

En effet, loin des rivages d'Outumaoro, la Polynésie se construit également à Faratea avec la mise à disposition prochaine de huit locaux professionnels ; mais aussi à Vaitupa-Faa'a dont l'aménagement est en bonne voie ; à Pirae avec le nouveau Pôle de Santé mentale attendant au CHPF ; à Moorea où l'écomusée Fare Natura a été inauguré par le Président de la République en personne, ou encore au travers du futur campus de formation maritime sis à Arue dont l'ouverture devrait intervenir dans les mois qui viennent.

Cette liste non-exhaustive de projets et chantiers dont G2P a la charge en maîtrise d'ouvrage propre ou en maîtrise d'ouvrage déléguée en dit long sur la volonté du gouvernement d'investir dans des équipements productifs créateurs d'emplois, ou tout simplement pour répondre aux attentes de la jeunesse polynésienne, je pense particulièrement à la construction d'un pôle sportif de combat à la Punaruu dont la première pierre a été posée le 8 septembre dernier.

Toujours est-il que pour maintenir une telle activité, le Pays peut compter sur une structure qui réunit à la fois compétences techniques et solidité financière.

Lors de l'examen préliminaire du compte 2021, l'accent a été mis sur les efforts de réorganisation menés en interne pour revoir certaines procédures comptables quand des factures étaient en *stand-by* depuis six

mois, de sorte à pouvoir aboutir aujourd'hui à une photographie plus fiable et sincère de la situation financière de G2P.

Aussi, plus que le résultat déficitaire enregistré au cours de l'année observée, consécutif en partie au passage d'écritures comptables exceptionnelles, retenons que l'établissement disposait au 31 décembre 2021 d'un fonds de roulement de près de 1,300 milliard de francs pacifique.

Il n'en demeure pas moins des sujets de préoccupation, comme par exemple celui lié à la baisse structurelle du rendement de la taxe spécifique sur les grands travaux et routes qui constitue une partie non négligeable des moyens financiers servant au fonctionnement de G2P.

En 2021, la TSGTR a rapporté « seulement », j'ai envie de dire, 507 430 000 francs pacifique contre plus de 712 millions F CFP deux ans plus tôt. Pour expliquer cette perte de recettes, l'effet conjoncturel de la crise du covid n'explique pas tout... S'y ajoute désormais la part croissante du nombre de voitures hybrides et électriques mises en circulation dans nos îles, des véhicules qui sont exonérés de la fameuse taxe.

C'est donc dans ce contexte de raréfaction des produits que l'établissement a pris l'initiative d'améliorer sa stratégie commerciale pour démarcher ses futurs clients, notamment par le biais d'un site internet entièrement repensé. Qu'il s'agisse des hangars de Faratea ou encore du nouvel immeuble à usage mixte qui devrait sortir de terre sur l'ancien site du Royal Papeete, l'établissement se doit plus que jamais d'optimiser ses investissements pour, à terme, moins peser sur les finances de la collectivité.

Voilà, mes chers collègues, l'analyse que je tire du compte financier 2021 de l'Établissement Grands Projets de Polynésie que je vous demande à présent d'approuver.

Je vous remercie de votre attention.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à Madame Éliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** *Bonjour Monsieur le ministre.*

Notre assemblée est saisie pour l'examen d'un projet de délibération qui porte approbation du compte financier 2021 de l'Établissement des grands projets et affectation de son résultat.

Nous relevons qu'en 2021 la CCBF a été saisie de huit projets de subvention d'investissement par l'Établissement des grands projets d'un montant total de plus de 931 millions F CFP, dont 68 millions concernent l'acquisition de parts indivises dépendants d'un domaine sur Moorea et 862 millions s'inscrivent dans le cadre du projet du Village Tahitien, à savoir le financement d'acquisition de parcelles de terres, de travaux de viabilisation, d'études géotechniques et hydrodynamiques, d'indemnisations et d'expropriations.

Le projet du Village Tahitien (ex-Tahiti Mahana Beach), s'avérant trop coûteux en termes d'investissement et d'exploitation, a été abandonné en début 2022, puis se retrouve de nouveau dans la course — mais cette fois-ci, il s'agit d'un projet revu à la baisse, comme vous avez confirmé monsieur le ministre en septembre dernier, réduction des aménagements touristiques et *exit* les salles de spectacles et autre centre de congrès — qui ne font plus partie des priorités du Pays.

Peut-être que le gouvernement, vous-même pourriez nous éclairer sur la situation actuelle de ce projet au vu de l'objectif affiché d'attribuer six lots à des programmes hôteliers vers mi-janvier 2023.

Par ailleurs, pouvez-vous nous faire un point de situation sur toutes les opérations menées par l'établissement et qui étaient prévues pour être livrées en 2022 et 2023 ?

Nous vous remercions des réponses que vous daignerez nous apporter.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Avant de donner la parole à l'intervenante du groupe A here ia Porinetia, je voudrais saluer l'arrivée de Madame Cécile Mercier et de Madame Teumere Atger-Hoi, *bonjour*.

Et donc la parole est à Madame Sylviane Teroatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Teroatea :** Madame la présidente, même si c'est l'heure de manger, on continue et on compte sur vous pour notre repas... *Merci. (Rires.)*

Le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Établissement Grands Projets de Polynésie et affectation de son résultat.

En 2021, l'établissement a géré principalement trois opérations en maîtrise d'ouvrage propre : le Village Tahitien dont le dernier AMI a été déclaré infructueux en août 2021, les hangars de Faratea, la construction d'un immeuble mixte sur l'emplacement de l'ex-Royal Papeete.

Par ailleurs, G2P assure la réalisation de 34 opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée, ont été recensées en 2021 (dont 17 sont en phase d'études et 14 en phase de réalisation des travaux).

Enfin, le planning prévisionnel de G2P fait état de la conduite de nouveaux aménagements de sites qui sont programmés : le projet de rénovation urbaine sur le site de l'ancien hôpital de Mamao, le domaine de Ti'ahura à Moorea et le site 'Ainapare à Papeete.

À la clôture de l'exercice 2021, les grandes masses font état de recettes à hauteur de 4 116 083 373 F CFP et de dépenses à hauteur de 4 539 777 496 F CFP, pour un résultat déficitaire à hauteur de 422 797 123 F CFP après deux années excédentaires.

Le résultat de fonctionnement déficitaire de 311 398 184 F CFP est affecté au compte 110 « Report à nouveau – Solde créditeur », portant le fonds de roulement à 1 269 062 508 F CFP.

L'examen du compte financier en commission a mis en exergue la baisse significative du rendement de la taxe sur les ventes de véhicules à moteur thermique au cours des trois derniers exercices due à la croissance rapide des ventes de véhicules hybrides ou électriques non soumis à cette taxe affectée qui représente une part importante de ses recettes.

Dès lors, la parafiscalité instaurée au bénéfice de G2P apparaît s'étioler au fil du temps sans que des mesures compensatoires ne soient envisagées pour pallier cette perte de recettes — un peu moins de 200 millions F CFP — en l'espace de trois exercices.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous présenter brièvement les nouveaux projets en maîtrise d'ouvrage propre envisagés par G2P et quelles mesures comptez-vous prendre pour permettre à l'établissement de réaliser des opérations en maîtrise d'ouvrage propre ?

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Pour vous rassurer et rassurer nos estomacs, nous ferons certainement une petite pause après les dossiers de notre ministre des grands travaux. Voilà. Et nous prévoirons à manger pour l'ensemble des membres de la commission permanente.

Donc les interventions étant terminées, Monsieur le ministre, je vous rends la parole.

**M. René Temeharo :** Merci, Madame la présidente.

Donc, merci pour l'intérêt que porte notre assemblée concernant cet établissement G2P.

Comme à l'interrogation des uns et des autres, effectivement tant de choses ont été réalisées, tant de choses restent à réaliser.

Lorsqu'on parle du Village tahitien, comme vous le savez, c'est un programme qui a été redimensionné en fonction de la volonté d'aujourd'hui de répondre aux attentes de nos propres investisseurs locaux et aussi sur l'impact sur l'environnement. Donc, nous avons opéré évidemment à des classements du domaine à qualité donc de... De baux administratifs, on a basculé dans des baux de droit privé qui nous permet aujourd'hui d'avoir un bail emphytéotique sur 99 ans. Pour cela, il était important d'aller de l'avant et de permettre à nos investisseurs locaux de se positionner. Effectivement, il y a six lots. Nous avons aujourd'hui, je dirai, un grand nombre d'investisseurs qu'on connaît, de la place, qui sont tant dans le domaine touristique, tant dans d'autres domaines, qui sont donc intéressés effectivement. Donc à partir du mois de janvier, on verra au dépôt de candidatures les futurs aménageurs donc du Village tahitien.

Pour ce qui concerne donc les opérations : vous avez donc l'éco biodiversité marine d'Opunohu qui est terminée. Nous avons l'aménagement-viabilisation du site de santé mentale qui est toujours en cours. Nous avons donc l'aménagement Vaitupa qui est en finition mais qui continue donc à être aménagé. Nous avons le centre culturel Vaiami qui malheureusement est bloqué du fait qu'on a un contentieux avec un des magasins de la place dans l'angle-là qui fait village — comment on pourrait dire ça ?... — village... gaulois — voilà pardon — village gaulois, non seulement n'exécute pas donc la mise en place de la procédure d'utilité publique, mais en plus qui squatte chez celui qui était juste à côté qui était sorti. Mais bon, ceci étant, c'est qu'on est toujours bloqué et donc la procédure est toujours en cours au niveau du tribunal. Nous avons donc le centre de recherche entomologie (Innoventomo) qui est en finition. Nous avons le centre technique aquacole de Vairao là le lancement des travaux est en cours. Nous avons la fiabilisation de l'écloserie de Vairao, également des travaux qui seront lancés début 2023. Nous avons le lotissement acté aquacole bio Faratea qui est à l'étude et toujours à l'étude actuellement. Nous avons l'espace cinégraphique Gauguin où des travaux vont être lancés en 2023. Nous avons le désamiantage du MTI qui est donc lancé pour 2023. L'aménagement et la rénovation du Musée des îles qui est donc en finition. Nous avons le lotissement acté aquacole bio Faratea qui va être en travaux, en cours de 2023. Et puis un certain nombre donc de travaux.

Ce que je vais faire, je vais vous envoyer donc l'ensemble de nos engagements, qu'ils soient donc en études comme en travaux. Comme ça, vous aurez toute la liste à jour. O.K ?

Bien après bon, nous avons aussi des ouvrages propres, les maîtrises d'ouvrage propre de G2P, dont notamment le Village tahitien. Nous continuons bien évidemment aussi à acquérir d'autres droits indivis sur Moorea concernant donc l'ancien Club Med, et aussi de grosses réparations sur les biens appartenant à G2P comme par exemple l'immeuble Farnham qu'on vient donc d'acquérir. Il y a encore des travaux à réaliser, à mettre aux normes. En fait, l'idée c'est qu'on récupère une partie d'un étage pour pouvoir reloger G2P qui est actuellement en location. Comme ça, on sera propriétaire, on sera logé à l'intérieur. Et voilà, donc ...

Quoi d'autres encore à dire ?... Sinon, ben, effectivement... on a pratiquement près de 8 milliards d'engagement de travaux donc qui va se découler de 2023-2024-2025 jusqu'à je crois 2028 pour ce qui concerne le Village Tahitien. Mais on a voulu revoir autrement, repenser autrement tout en ayant à l'esprit l'impact sur l'environnement. Et aussi la préservation de la place Tata'a (l'envolée des âmes) où on a vu des délais et avec les associations, on va faire en sorte non seulement de préserver mais aussi de

mettre en valeur qu'il y ait la possibilité à ce que nos enfants, nos Polynésiens puissent aller se recueillir actuellement sur cet emplacement de l'envolée des âmes qui est la place Tata'a.

Voilà, Madame la présidente. Merci.

**La présidente :** Oui. Merci, Monsieur le ministre.

Oui, Madame Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci, Monsieur le ministre, d'avoir parlé de la pointe Tata'a. Je suis assez inquiète par rapport aux travaux qui ont lieu à côté, côté Punaauia, parce que vous le savez, il y a des dépôts de terre monstrueux et ma crainte c'est que pendant cette saison des pluies, cette terre-là qui est entassée à cet endroit-à s'écoule dans la mer. Est-ce que vous partagez les mêmes craintes ?

Et concernant justement la pointe Tata'a, c'est une propriété privée. Qu'est-ce que le Pays a prévu de faire ? Est-ce qu'il y a possibilité de faire des échanges de parcelles ou de trouver un arrangement avec la société propriétaire de manière à ce que ce site soit protégé et puisse faire l'objet de visites par exemple des écoles de Tahiti et même de nos visiteurs ? Qu'est-ce que vous prévoyez par rapport à cela ?

**La présidente :** Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur le ministre.

**M. René Temeharo :** Oui. Merci. Oui, effectivement on a la même préoccupation, rassurez-vous, concernant donc le dépôt de terre. Nous avons mis en place donc des moyens pour justement éviter qu'il y ait une pollution dense au niveau du village. Nous avons, avec l'entreprise qui a eu le marché, fait en sorte qu'il n'y ait pas d'impact sur la rade.

Pour ce qui concerne la pointe Tata'a, oui, il y a eu des discussions avec le groupe TBSA du *Beachcomber* effectivement. On est en négociation. L'idée qui nous anime, c'est d'acquérir en fait toute cette pointe Tata'a dans le domaine du Pays pour préserver éventuellement, d'aménager, faire en sorte qu'effectivement de faire découvrir aux enfants par la suite. Mais nous sommes toujours en discussion et éventuellement un échange parce que là aussi tout dépendra bien évidemment du résultat du mois de janvier au dépôt de dossiers parce qu'eux aussi sont intéressés par le Village tahitien. Nous verrons à ce moment-là comment faire, pallier ou quoi, si juridiquement c'est concevable. Mais sinon on est très intéressés. Je vous le dis, Heremoana fait en sorte de me faire rappeler assez souvent qu'il ne faut pas oublier cette pointe Tata'a, il faut la protéger, il faut donner donc une perspective d'avenir pour nos enfants, pour les visiteurs, nos cousins *maori* (*ndt, population autochtone de Nouvelle-Zélande*) qui font la demande, les Néozélandais ou autres dans le Pacifique. Mais en tous les cas, on va dans ce sens-là : la préservation de ce lieu ; et quitte à mettre en place une DUP, nous le ferons en temps voulu si on n'arrive pas à trouver un accord.

**La présidente :** Merci, Monsieur le ministre.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour, à l'unanimité. Donc la délibération est adoptée.

RAPPORT N° 104-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DU PORT AUTONOME DE PAPEETE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Dylma Aro – M<sup>me</sup> Maeva Bourgade

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Je vous propose de passer au rapport 104-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat.

Si, *Monsieur le ministre*, je peux donner la parole de suite au rapporteur. Donc je demande à Madame la rapporteure Maeva Bourgade de bien vouloir nous faire lecture de son rapport. Le rapport 104-2022.

**M<sup>me</sup> Maeva Bourgade :** *Merci.*

Par lettre n° 4877/PR du 8 juillet 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat.

Au cours de l'exercice 2021, le Port autonome disposait de 139 personnels, 117 relevant du statut du personnel, 4 en contrat spécifique et 18 personnels navigants. Il gagne donc 5 agents par rapport à 2020.

Malgré l'impact financier de la crise sanitaire, le compte de résultat 2021 a été marqué par une augmentation du chiffre d'affaires, essentiellement en raison de l'arrêt du plan de soutien à l'économie portuaire à compter d'avril, de la reprise économique et des changements et corrections des méthodes comptables. Les recettes du Port augmentent de 25 % avec 4,59 milliards de recettes de fonctionnement, contre 3,66 milliards en 2020.

En outre, dans le but d'apporter sa contribution au rééquilibrage des finances du Pays qui ont été largement impactées par les mesures de soutien prises pour pallier la crise sanitaire, le conseil d'administration a autorisé le versement au Pays de 300 millions de francs, versés en novembre 2021 et puisés dans les réserves de l'établissement.

S'agissant de l'exécution budgétaire de l'établissement,

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 1 505 314 789 F CFP et les dépenses, à 1 739 179 985 F CFP, pour un résultat déficitaire de 233 865 196 F CFP affecté au compte des réserves indisponibles, par un prélèvement sur le compte des réserves disponibles.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 4 591 895 046 F CFP et les dépenses à 4 136 267 419 F CFP pour un résultat excédentaire de 455 627 627 F CFP affecté au compte des réserves disponibles.

Dans ces conditions, le fonds de roulement du Port autonome de Papeete atteindra 4 487 894 063 F CFP après affectation du résultat 2021 et prise en compte des opérations non budgétaires.

Lors de l'examen du présent projet de délibération par la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes le 12 octobre 2021, les résultats positifs en 2021 ont été soulevés, permettant à l'établissement de continuer et de lancer ses grandes opérations d'investissement.

S'agissant des créances douteuses, des précisions ont particulièrement été apportées sur la longue procédure collective nécessaire avant l'admission en non-valeur des créances. Il est noté que le Port autonome de Papeete réalise actuellement un apurement des créances douteuses datant de plus de quatre ans et prévoit d'être plus réactif à l'avenir pour éviter les situations de procédures collectives.

Enfin, des explications ont été fournies sur les récentes infiltrations de voies d'eau qui ont touché deux navires, étant précisé que des investigations sont toujours en cours.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

**La présidente :** Merci, Madame la rapporteure.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : A here ia Porinetia, le Tapura huiraaatira et enfin le Tavini huiraaatira.

Je demande à l'intervenante du groupe A here ia Porinetia, Madame Sylviane Terooatea, de bien vouloir nous faire part de son intervention.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre.

Donc nous n'avons pas de remarque particulière concernant le compte financier. Nous ne pouvons qu'approuver favorablement cette délibération.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante ou à l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira, Madame Augustine Tuuhia.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia :** Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre, les élus à l'assemblée, chers collègues, *bonjour.*

Le Port autonome de Papeete a pour mission de réaliser des travaux d'extension, d'amélioration, de renouvellement, de reconstruction, d'aménagement des zones industrielles portuaires et de plaisance afin de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs économiques du territoire, un outil moderne et performant. Le développement des infrastructures portuaires et l'amélioration de l'accueil réservé aux passagers en transit sont les priorités du Port autonome de Papeete.

On peut d'emblée signaler que l'importance du fonds de roulement qui s'élève à plus de 4 milliards F CFP, permettra justement de poursuivre les grands chantiers en cours à savoir la rénovation du quai des cargos qui permet d'accueillir 99 % des marchandises à Tahiti, le terminal croisière qui est de 30 % d'exécution, l'agrandissement et l'approfondissement de la passe de Papeete et, pour se projeter sur l'avenir, la réalisation du nouveau quai de cabotage pour faire face à l'arrivée des gros navires à l'horizon 2024/2026.

L'activité du Port autonome englobe aussi, rappelons-le, la baie de Vaiare à Moorea et la marina d'Uturoa et son port.

La bonne gestion du Port autonome a été saluée par l'ensemble des membres de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes, et ce compte financier a été approuvé à l'unanimité.

Je vous demande de bien vouloir le valider à votre tour. *Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenant du Tavini huiraaatira, Madame Cécile Mercier.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Madame la présidente. *Monsieur le ministre ainsi qu'à toutes et à tous ici présent en cet instant au sein de l'hémicycle, bonjour.*

Il nous est demandé de voter en faveur du projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2021 du Port autonome de Papeete, ce en application de l'article 173 de la délibération modifiée n° 95-205/AT du 23 novembre 1995.

Nous avons tous vu l'exposé qu'il y a dans le rapport et nous Tavini huiraaatira n'ayant pas d'autre observation à apporter nous votons favorablement à ce projet.

Merci.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

S'il n'y a plus d'intervention, je redonne la parole à notre ministre.

**M. René Temeharo :** Merci, Madame la présidente.

Merci pour les intervenants, effectivement on ne peut que saluer l'effort de la direction et toute l'équipe du Port autonome. Effectivement, nous avons aujourd'hui des perspectives d'investissement qui répondent aux besoins non seulement d'hier, d'aujourd'hui, mais surtout dans l'avenir. Je ne peux que remercier donc la direction du Port à travers notre directeur général qui est derrière moi, de l'effort de la part de la contribution du Port autonome au moment même où on était, comme de par le monde entier, impacté par la Covid. Rappelez-vous 2020, nous avons injecté plus de 500 millions F CFP à travers donc le plan de soutien de l'économie portuaire ; ensuite, nous avons donc par la suite dégagé 300 millions F CFP de fonds pour pouvoir donc participer activement aux besoins de la santé et c'est pour le compte bien évidemment du Port et c'est pour le compte de l'ensemble de nos concitoyens de la Polynésie.

Cela n'a pas été évident, je vous l'avoue, parce que ça sortait un peu de l'ordinaire, mais il a fallu peu de temps en discutant avec le directeur général qui a pu savoir mettre en œuvre tous ses besoins, toute l'envergure des souhaits, je dirais, pour pouvoir donc faire face à l'épidémie.

En tout cas, merci pour toute l'équipe du Port autonome ainsi que notre trésorier, donc notre comptable Jonathan qui a repris en cours de route, qui malheureusement va donc nous quitter l'année prochaine et on va devoir rechercher un autre comptable pour prendre la suite. On ne peut que lui souhaiter donc bon vent pour cette nouvelle mission. Et encore une fois, merci au directeur général qui a toute ma confiance et ma gratitude pour le boulot effectué et ce depuis 2018.

*Merci.*

**La présidente :** Madame Éliane Tevahitua, une dernière question.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** *Monsieur le ministre*, j'aurais une question à vous poser. Je vous ai envoyé un courrier concernant les sanitaires. Vous remarquerez que c'est un courrier, ce n'est pas une question écrite donc je n'ai pas été vilaine avec vous. Est-ce que vous pouvez me dire s'il y a des fonds qui sont prévus justement pour rénover ces sanitaires destinés normalement aux Polynésiens qui vont chercher leurs produits qui arrivent des îles ?

**M. René Temeharo :** Oui, rassurez-vous, j'ai bien pris qu'importe la teneur de vos courriers ou des courriers. Je ne suis pas de ceux qui voient autrement les choses que de se dire effectivement il y a une demande, il faut répondre effectivement. Nous avons fait le point avec la direction et, effectivement, nos gars au niveau technique ne sont pas bons. Ils ont oublié que, voilà, il y a donc les intérêts du public qui est là et, à chaque fois, ils passaient par devant, jamais ils ne se sont arrêtés pour aller regarder. Donc c'est vrai qu'après ce courrier donc on a dû bousculer un peu ce service technique qui, quelque part, découvrait en fait les dégâts et donc nous allons mettre les moyens parce que ce n'est pas faute de moyens, malheureusement, au niveau donc de ces équipes, mais simplement un déploiement donc de suivi et c'est déplorable, j'avoue, parce qu'on était un peu choqué de voir ces photos et nous mettons en œuvre. Là, on a fait fermer là. Les travaux vont démarrer, soit on rase et on reconstruit à nouveau, soit on va donc... Nos équipes sont dessus et je tenais donc à vous remercier pour ce courrier. On va vous répondre bien évidemment pour la suite.

Merci.

**La présidente :** Merci, Monsieur le ministre.

En l'absence d'amendement, je sou mets l'ensemble de la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc favorable à l'unanimité. La délibération est adoptée.

RAPPORT N° 106-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL ET CONSTATANT LA CONCORDANCE DES RÉSULTATS AVEC LE COMPTE DE GESTION POUR L'ANNÉE 2021

RAPPORT N° 107-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT REPRISE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE L'EXERCICE 2021

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Sylvana Puhetini – M. John Toromona

Je vous propose maintenant de passer aux dossiers 10 et 11 qui sont les rapports 106-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif du Conseil économique, social, environnemental et culturel et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2021 et le rapport n° 107-2022 relatif à un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel de l'exercice 2021.

Donc ces deux dossiers ont été groupés. Je passe de suite la parole au rapporteur — à moins que Monsieur le ministre vous ayez une intervention — donc au rapporteur Monsieur John Toromona.

*Merci.*

**M. John Toromona :** Merci, Madame la présidente.

Monsieur le ministre, par lettres n<sup>os</sup> 5170/PR et 5171/PR du 22 juillet 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte administratif du CÉSEC et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2021 et un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel de l'exercice 2021.

S'agissant du projet de délibération portant approbation du compte administratif, l'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CÉSEC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

À ce titre, la dotation globale forfaitaire de la Polynésie française au profit du CÉSEC pour 2021 a été arrêtée à la somme de 112 085 millions de francs par une décision du 3 décembre 2020 :

- 94 385 millions de francs en section de fonctionnement ;
- et 17 700 millions de francs en section d'investissement.

En cours d'année, les prévisions budgétaires ont été modifiées par plusieurs décisions de reports de résultats, d'un complément apporté en section de fonctionnement et d'un ajustement effectué en section d'investissement.

En définitive, le budget du CÉSEC pour 2021 s'établit à 171 026 millions de francs en section de fonctionnement et à 68 894 millions de francs en section d'investissement, résultats reportés inclus.

En 2021, et malgré le contexte sanitaire et économique particulier qui a perturbé en raison de la pandémie de *Covid-19*, l'activité du CÉSEC s'est accrue et a été plus importante que celle des trois dernières années.

L'institution a ainsi rendu 38 avis, un rapport sur auto-saisine et deux vœux, soit une production totale inédite de 41 textes. Elle a tenu de ce fait 209 réunions de commissions permanentes et 25 assemblées plénières.

En ajoutant les trois réunions de la commission du budget, le CÉSEC totalise 237 réunions en 2021. Comparativement à l'année 2020, près d'une centaine de réunions supplémentaires se sont tenues.

Concernant l'exécution de son budget, l'institution a dépensé 110 691 millions de francs en section de fonctionnement et 56 212 millions de francs en section d'investissement, correspondant notamment au règlement du marché de rénovation des installations de climatisation et aux divers travaux d'embellissement.

Le compte administratif du CÉSEC affiche alors un résultat de clôture déficitaire tant en section de fonctionnement qu'en investissement, respectivement de 13 680 millions de francs et de 38 518 millions de francs.

Enfin, au 31 décembre 2021, le fonds de roulement du CÉSEC est de 60 389 millions de francs.

S'agissant du projet de délibération portant reprise et affectation du résultat, la réglementation budgétaire, comptable et financière du Pays prévoit qu'après avoir constaté la concordance du compte administratif avec le compte de gestion, les résultats excédentaires de l'année N-1, cumulés avec les résultats antérieurs reportés soient repris au budget de l'année N.

Ainsi, le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du CÉSEC à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à 60 389 114 F CFP.

Celui-ci est affecté au résultat de fonctionnement reporté et pourra être repris dans les budgets modificatifs de l'institution.

Examiné en commission le 19 octobre 2022, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Merci.

**La présidente :** Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour les interventions, d'abord, nous aurons les intervenants du Tavini huiraatira, A here ia Porinetia et enfin le Tapura huiraatira.

Je demande donc à l'intervenante du Tavini huiraatira. Madame Cécile Mercier.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Madame la présidente.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder le rapport relatif à un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel de l'exercice 2021 et le rapport relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Conseil économique social culturel et environnemental et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2021,

traités en commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes le 19 octobre dernier.

Mon intervention sera brève.

Notre CÉSEEC a fêté cette année ses 45 ans d'existence. Cette 4<sup>e</sup> institution porte la voix de la société civile ce qui est important même ses avis sont consultatifs.

Lors de la commission des institutions, il y avait consensus pour féliciter le bon travail de gestion du CÉSEEC. Nous nous joignons à ces félicitations et surtout pour les avis qui viennent éclairer les travaux de notre assemblée.

Toutefois, une ombre plane toujours sur le CÉSEEC. En effet, comme le titrait *Tahiti Infos* le 24 octobre dernier « *Depuis le 3 septembre dernier, le Conseil économique, social, environnemental et culturel n'a plus de membres, ne peut plus se réunir et ne peut plus rendre d'avis. Dans l'attente d'une réforme de l'institution, le gouvernement n'a pas renouvelé le mandat des conseillers.* »

Nous sommes nous aussi étonnés de voir ce que nous pouvons qualifier de blocage de cette institution alors que des dossiers importants doivent continuer d'être traités.

Aussi nous appelons le gouvernement à solutionner ce problème dans les meilleurs délais afin que notre Pays retrouve un fonctionnement normal.

*Merci bien.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante de A here ia Porinetia Madame Sylviane Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Merci, Madame la présidente.

Tout comme notre institution, le CÉSEEC bénéficie pour assurer sa gestion d'une dotation institutionnelle laquelle constitue une dépense obligatoire pour le Pays et s'est élevée à près de 112 millions F CFP en 2021 dont 94 millions F CFP en fonctionnement et 17 millions F CFP en investissement.

Pour l'exercice 2021, le budget 2021 du CÉSEEC s'est établi en fonctionnement à près de 94 millions F CFP pour un montant liquidé à hauteur de 110 millions F CFP, soit 117 % du budget primitif en investissement et à plus de 17,7 millions F CFP et une liquidation à plus de 56 millions F CFP correspondant à des travaux de rénovation et d'embellissement.

Le bilan de l'activité de l'institution fait état d'une forte intensification de ses travaux par rapport à 2020 qui a quasiment doublé en termes de production, ce qui s'est reporté sur les dépenses de fonctionnement de l'institution qui rencontrent également une progression conséquente à plus de 51 %.

Le résultat de la clôture de l'exercice fait état d'un déficit de plus de 13 millions F CFP en fonctionnement qui est compensé par le résultat de fonctionnement cumulé et porte le fonds de roulement de l'institution à 60 millions F CFP.

A here ia Porinetia tient à saluer la bonne gestion d'en fait œuvre le CÉSEEC et tient à remercier ses membres pour la qualité des avis rendus qui sont pleinement intégrés dans la procédure législative et espère que ses membres féminins comme masculins retrouveront au plus vite leur siège pour éclairer nos travaux.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenant du Tapura huiraatira — l'intervenante pardon — Madame Louisa Tahuhuterani.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre.

Nous ne pouvons que saluer la bonne gestion de nos deniers publics à la lecture de ce compte administratif du CÉSEC pour l'année 2021. Je ne reviendrai pas sur les chiffres que le rapporteur de ce dossier nous a parfaitement exposés. Je retiendrai simplement que la 4<sup>e</sup> institution du Pays clôture son exercice avec un matelas confortable d'un peu plus 60 millions de F CFP.

Avec un niveau d'avis rendus jamais atteint jusqu'ici, l'activité du CÉSEC a été dense cette année et cela démontre, s'il en était besoin, le travail fourni par le gouvernement puisque c'est bien lui qui lui transmet ces textes pour avis.

Les autosaisines sont également possibles même si c'est beaucoup plus rare. Une seule en 2021 par exemple : elle avait été proposée par le président de l'association des consommateurs Te Tia Ara, sur les comptes bancaires insaisissables.

Ces avis qui sont motivés et circonstanciés sont lus et analysés avec attention, et certaines recommandations sont prises en compte pour être intégrées dans les textes modifiés en conséquence avant qu'ils ne soient examinés par notre assemblée. Selon un rapport de la CTC de 2018, cela a concerné 56 % des textes que nous avons adoptés dans cet hémicycle. C'est dire que les 48 membres qui composent le CÉSEC et qui représentent la société civile ne sont pas là pour faire de la figuration ! Bien au contraire et je veux ici les en remercier.

C'est donc sans surprise que ce compte administratif a été adopté à l'unanimité des membres de la commission des institutions et je n'ai aucun doute sur l'issue de nos votes aujourd'hui.

Je terminerai en rappelant que le CÉSEC est en attente du renouvellement de ses membres et que ses travaux sont donc suspendus depuis septembre dernier en raison d'une réforme de la 4<sup>e</sup> institution du Pays. C'est par un arrêté du conseil des ministres que les nouveaux conseillers sont nommés, sur proposition des organisations concernées. Sauf que la notion de parité est très compliquée à intégrer dans les différents collèges et c'est la raison pour laquelle l'organisation du CÉSEC n'a toujours pas été modifiée. Mais nous avons adopté la loi du pays relative au CÉSEC pour y inclure notamment le volet environnemental et la délibération d'application devrait maintenant suivre rapidement.

Merci d'avance et je vous invite, mes chers collègues, à bien évidemment approuver ce projet de délibération.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je ramène la parole à notre ministre.

**M. René Temeharo :** Merci, Madame la présidente. Merci pour vos interventions.

Pour ce qui concerne donc la loi du pays qui est passée, donc que vous avez votée, la parution au *JO* c'était vendredi dernier donc il nous faudra donc un mois. Une fois que ce délai d'un mois sera terminé, ce n'est qu'à ce moment-là que nous mettrons en place, nous ferons passer la délibération et qui donnera la possibilité au président d'inviter non pas de désigner directement le choix de la représentativité au sein de cette institution, mais de faire donc la demande et ensuite de constater les propositions qui mèneront, qui émaneront donc de ces représentants.

Sinon, eh bien, effectivement, vous l'avez souligné, beaucoup de choses ont été réalisées, beaucoup d'efforts. Je n'ai pas vu qu'il y avait un matelas consistant au niveau du CÉSEC, mais des efforts ont été réalisés il faut donc l'apprécier. Et aussi merci à l'équipe du CÉSEC, le secrétaire général ainsi que toute l'équipe qui mènent bien donc les efforts, l'accompagnement de nos représentants au sein de cette institution.

Voilà, Madame la présidente, ce que j'avais à dire. Merci.

**La présidente :** Merci, Monsieur le ministre.

Donc en l'absence d'amendement, je vais mettre aux voix la première délibération déjà, donc le rapport n° 106-2022 la délibération qui porte approbation du compte administratif du Conseil économique social, environnemental et culturel et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2021. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc pour, à l'unanimité. Merci.

Pour le second texte de la même façon, en l'absence d'amendement, je vais le mettre aux voix et ce texte concerne une délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel de l'exercice 2021. Est-ce que nous sommes sur le même vote ? Même vote. Donc adopté à l'unanimité. L'ensemble des deux délibérations sont donc adoptées à l'unanimité.

*Monsieur le ministre*, on n'a pas eu l'occasion d'adresser nos vœux aux deux précédents *ministres* qui sont partis parce qu'on a enchaîné. Là, on va aller sur la pause donc, permets-nous de te souhaiter une bonne et heureuse année. Enfin on n'est encore pas à la bonne année, mais de joyeuses fêtes en tout cas et puis plein de bonnes choses pour l'année à venir.

**M. René Temeharo :** Merci, Madame la représentante. Donc effectivement, nous entamons vers la fin de l'année, je ne peux que souhaiter donc un joyeux Noël en famille ainsi qu'une très bonne année 2023 qui est dans quelques semaines effectivement et bon courage pour la suite !

*Merci.*

**La présidente :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Je vais vous proposer une petite suspension pour notre séance. Les petits repas sont en cours d'acheminement donc on les prendra juste à côté, si vous voulez bien, en salle Sonia. Il est 13 h donc on va se donner une petite demi-heure, le temps de faire une petite pause repas et je vous propose de revenir à 13 h 30 pour pouvoir continuer. Voilà, merci.

La séance est levée jusqu'à 13 h 30.

*(Suspendue à 13 heures 2 minutes, la séance est reprise à 13 heures 43 minutes.)*

**La présidente :** Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance.

RAPPORT N° 89-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DU CENTRE DES MÉTIERS D'ART POUR L'EXERCICE 2021 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Monette Harua et Teapehu Teaha

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous reprenons avec le rapport n° 89-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2021 et affectation de son résultat.

Nous accueillons notre ministre Christelle Lehartel. *Bonjour Madame la ministre.*

Est-ce que, Madame la ministre, vous avez une intervention ? Non. Donc je donne la parole à notre rapporteur pour ce dossier, Madame Monette Harua.

**M<sup>me</sup> Monette Harua :** Merci, Madame la présidente. Madame la ministre, *bonjour.*

Par lettre n° 5278/PR du 26 juillet 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2021 et affectation de son résultat.

Le CMA est un établissement public dont les attributions peuvent s'étendre sur l'ensemble de la Polynésie française dans les domaines artistique et artisanal. Il se charge notamment de la recherche et du perfectionnement des techniques artisanales, tout en formant des artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes.

En 2021, l'effectif de l'établissement est de 15 agents : 10 agents titulaires de la fonction publique de la Polynésie française et cinq agents non titulaires (ANT).

S'agissant des faits marquants de l'année 2021,

- En juillet 2021, le CMA a présenté 14 candidats aux épreuves du BPMA et du CPMA, pour un taux de réussite de 100 % ;
- La promotion 2021-2022 comptait 37 élèves stagiaires.
- Un bilan positif est dressé quant à l'intervention d'une psychologue auprès des étudiants depuis 2019. En effet, les risques psychosociaux et les addictions sont en constante baisse.
- En 2021, l'activité du CMA a été marquée par une mission d'inspection et d'évaluation des formations BPMA et CPMA dans l'optique d'envisager sereinement l'installation d'une formation post-baccalauréat effectuée par Monsieur Jean Borel, inspecteur de l'éducation nationale et inspecteur de l'école Boule. Cette mission a fait l'objet d'un rapport remis à l'établissement en juillet.
- Le mois de septembre a connu la fermeture de l'établissement, conséquence du confinement, la continuité de la formation s'est faite par visioconférence.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2021,

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 139 936 614 F CFP et les dépenses à 121 286 392 F CFP, portant le résultat de la section à 18 650 222 F CFP.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 6 487 420 F CFP et les dépenses à 6 915 781 F CFP, portant le résultat de la section à moins 428 361 F CFP.

Le résultat d'exploitation excédentaire de 18 650 222 F CFP est affecté au crédit du compte 1068 « *Autres réserves* ».

Quant au fonds de roulement de l'établissement, il est arrêté au 31 décembre 2021 à la somme de 47 139 638 F CFP soit 145 jours de fonctionnement.

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat, le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et a notamment permis d'aborder les points suivants :

Le développement de l'établissement notamment par la carte des formations proposée a permis à celui-ci de bénéficier d'un certain rayonnement le rendant attractif auprès des étudiants des pays du Pacifique.

Les difficultés pour les diplômés de trouver des espaces de travail dédiés car ceux existants arrivent déjà à saturation. Ces espaces qui sont de nature à assurer un bon environnement de travail, respectueux des normes de sécurité et d'hygiène, sont primordiaux pour un artiste. Pour pallier ce manque, des pistes de réflexion ont été évoquées notamment avec les *maires* afin de créer un espace de travail dans les *établissements* artisanaux des communes.

Enfin, la mission inspection effectuée en juin 2021 par l'inspecteur de l'éducation nationale Monsieur Jean Borel s'est conclue par un rapport de mission décrivant une bonne mise en œuvre des diplômés BPMA et du CPMA.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la rapporteure.

Je vous propose pour les interventions l'ordre de passage suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira, A here ia Porinetia.

Donc je demande à l'intervenant, pardon, du Tapura huiraatira, Monsieur Luc Faatau, de nous faire l'exposé de son intervention.

**M. Luc Faatau :** *Bonjour* chers collègues.

Alors, faire du Centre des métiers d'art un lieu de mémoire et de transmission des savoirs, voilà un objectif que la direction de l'établissement poursuit avec abnégation depuis quelques années déjà et je crois pouvoir dire, avec notre assentiment que celui-ci a été atteint !

En effet, à la lecture du compte financier 2021, et fort des explications données par son directeur, le 1<sup>er</sup> septembre dernier en commission législative de notre assemblée, les résultats enregistrés au cours de l'année observée sont globalement très satisfaisants.

Il suffit pour s'en convaincre de relever que 100 % des candidats qui se sont présentés aux épreuves du Certificat et du Brevet polynésien des Métiers d'Art (CPMA et BPMA) ont obtenu leur diplôme et que désormais, depuis le 12 août 2022, une troisième formation de niveau 6 européen, en partenariat avec le lycée Samuel Raapoto est ouverte pour l'obtention d'une Licence.

Outre la qualité des enseignements dispensés, saluons également la volonté clairement affichée d'accompagner les élèves stagiaires pendant et même après leur cursus. Cette attention de tous les instants se matérialise, d'une part, par l'intervention d'une psychologue tout au long de l'année pour prévenir les risques psychosociaux et combattre les addictions et d'autre part, par l'existence d'un registre permettant de suivre les élèves après leur départ du Centre.

À ce stade de mon intervention, permets-moi de formuler une recommandation sur laquelle tous les membres de la commission s'accordent : c'est la création de nouveaux espaces de travail à des fins artisanales.

À l'instar des ateliers-relais de Tipaerui, — Tipaerui ou ailleurs comme il semblerait qu'il y en ait aussi à Taravao — dont l'utilité n'est plus à démontrer, nos communes pourraient prendre leur part pour mettre à disposition de nos jeunes créateurs de tels sites. Sous forme, par exemple, d'un simple hangar et suffisamment éloignés d'une zone résidentielle à cause des nuisances potentielles générées par cette activité.

Sous l'angle purement financier maintenant, le Centre des métiers d'art a présenté au 31 décembre dernier un résultat global excédentaire d'un montant de 18 millions 221 mille 861 francs. Il faut dire que l'établissement a vu cette année-là une véritable explosion de ses recettes, en hausse de près de 30 % pour un total de 140 millions de F CFP.

À noter par ailleurs que les dépenses de fonctionnement courant sont en baisse de 4,1 % par rapport à 2020, celles de personnel représentant la charge la plus importante à hauteur d'environ 62 millions (hors cotisations sociales) auxquelles il faut ajouter 22,7 millions d'indemnités versées aux élèves stagiaires durant l'année.

Enfin, pour couronner cette gestion assez exemplaire, le CMA peut s'appuyer sur un confortable fonds de roulement d'un montant de plus de 47 millions, soit l'équivalent de 145 jours de fonctionnement.

Compte tenu de tous ces éléments encourageants, je vous invite à approuver ce compte financier 2021.

Et je vous remercie de votre attention. Et je tiens à saluer *Madame la ministre* de votre présence et le nouveau *ministre* vient d'arriver aussi. *Bonjour*.

**La présidente :** Merci, Monsieur le représentant.

Effectivement nous accueillons notre *ministre* de la santé. *Monsieur le ministre de la santé, bonjour*.

Pour l'intervention suivante, j'appelle l'intervenant du Tavini huiraatira, Madame Teumere Atger-Hoi.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci, Madame la présidente.

*Bonjour* Madame la ministre, Monsieur le ministre, mes chers collègues.

Par lettre du 26 juillet 2022 suscitée, le Président de la Polynésie française va faire parvenir, aux fins d'examen et d'adoption par l'assemblée de Polynésie, un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2021 et affectation de son résultat.

Dans l'examen du compte financier de l'établissement, à la clôture de l'exercice 2021, le compte financier se présente avec :

- Un résultat positif en section fonctionnement de 18 650 222 F CFP en rappelant ici qu'il était de – 27 461 440 F CFP en 2020 ;
- Un résultat négatif en section opérations en capital de – 428 361 F CFP en rappelant également qu'il était à + 2 635 F CFP en 2020 et à – 3 146 207 F CFP en 2019 ;
- Soit un résultat total de + 18 221 861 F CFP.

Quant à l'évolution de la structure financière du Centre des métiers d'art, on notera que sa situation patrimoniale sur les trois derniers exercices est excédentaire, avec un actif immobilisé en 2021 de l'ordre de 93 546 251 F CFP alors qu'il était de 71 022 242 F CFP en 2020, conséquence de moins d'acquisitions et travaux sur ce poste. Par contre, si l'établissement a vu un fonds de roulement diminuer très fortement en 2020 pour s'établir à 28 917 777 F CFP, soit – 27 458 805 F CFP par rapport à 2019, il est aujourd'hui de 47 139 638 F CFP, soit + 18 221 861 F CFP.

Enfin, quant à l'affectation des résultats, le montant définitif des recettes du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2021 est arrêté à la somme de 146 424 034 F CFP contre 101 369 105 F CFP en 2020, et le montant définitif des dépenses du compte financier pour l'exercice 2021 est arrêté à la somme de 128 202 173 F CFP contre 128 827 910 F CFP en 2020, de sorte que le résultat global du compte financier présente un résultat excédentaire de 18 221 861 F CFP ; il était déficitaire de 27 458 805 F CFP en 2020. Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice 2021 est de 47 139 638 F CFP, soit 145 jours de fonctionnement. Il était de 28 917 777 F CFP, soit 85 jours de fonctionnement en 2020.

Examiné lors de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat du 1<sup>er</sup> septembre 2022, ledit projet de délibération a recueilli un vote unanime. C'est la position que nous adoptons ici.

Merci de votre attention.

**La présidente** : Merci, Madame la représentante.

J'appelle l'intervenante du groupe A here ia Porinetia, Madame Vaitea Le Gayic.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic** : Merci, Madame la présidente.

Madame la ministre, Monsieur le ministre, *mes salutations* en cet après-midi et à tous ceux qui nous regardent.

Sur ce projet de délibération qui porte approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Centre des métiers d'art, je n'ai pas grand-chose à dire, simplement à notre rapporteur ainsi que mes deux collègues l'ont tout dit.

Mais trois points que je voulais soulever sur les moyens humains, on constate 23 postes budgétaires en 2021 à la fin de la clôture, dont quatre postes vacants en poste technique, et un poste vacant en poste administratif.

Qu'en est-il de ces postes pour 2022 ? Sont-ils pourvus ?

Ensuite sur le deuxième point que je voulais soulever, c'est au niveau du bilan pédagogique. Sur les 35 formations prévues pour l'année 2021, 31 ont été pourvues mais on peut constater une forte réussite au niveau des 200 stagiaires participants, donc un très bon encouragement aux personnels qui ont établi ces sessions de formation et qui ont accompagné nos stagiaires dans ce sens-là.

Et troisièmement, sur le plan du compte financier de l'affectation du résultat, je n'ai pas grand-chose à dire, simplement à encourager tout le monde et vous souhaiter au Centre des métiers d'art bonnes fêtes ! Merci.

**La présidente** : Merci Madame la représentante.

S'il n'y a plus d'interventions, je redonne la parole à notre *ministre*.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel** : Merci, Madame la présidente. *Bonjour à toutes et à tous en cet après-midi. Ravie d'être parmi vous cet après-midi.*

Effectivement, on peut le constater et vous l'avez vu aussi lors de la commission législative que le Centre des métiers d'art est une fierté pour la Polynésie française, puisque nous avons ici de très bonnes réussites. En tous les cas, le conseil d'administration se porte vraiment volontaire pour que ça soit ainsi pour plusieurs années encore, parce que c'est une fierté autant culturelle artistique ici en Polynésie française.

En ce qui concerne, je veux dire les moyens humains, il y a le poste administratif qui a été pourvu et c'est surtout au niveau des finances, on était en train de rechercher et la personne est arrivée il n'y a pas très longtemps au Centre des métiers des arts, et me semble-t-il que sur l'autre poste technique, on a dû recruter des CDD me semble-t-il. Voilà.

Ensuite sur le taux de réussite comme vous l'avez dit, 100 % de réussite. Le compte financier est très correct puisque vous avez un bon fonds de roulement.

Nous sommes en train d'accompagner aussi le Centre des métiers et des arts sur la reconstruction du Centre des métiers et des arts. Vous avez pu le constater que nous sommes très à l'étroit — vous avez parlé des espaces de travail —, très à l'étroit. Nous sommes en train de réfléchir sur un nouveau site ou rester sur le site actuel, mais on doit revoir, réhabiliter un petit peu tout le site pour parfaire, parce qu'il y a des problèmes de stockage de matériel, stockage de matériaux et aussi nous avons reçu il n'y a pas très longtemps la commission de sécurité et mettre des travaux en place.

Donc on a démarré les travaux de réhabilitation surtout au niveau de l'électricité, mais nous sommes en train vraiment de réfléchir sur quelque chose de plus — j'ai envie même de dire de plus grandiose — puisqu'on est très convoité par la région du Pacifique. Donc nous sommes en train d'accompagner le Centre des métiers d'art dans ce niveau-là. Donc il y a un plan déjà qui a été vu, mais nous sommes en train de chercher un site pour que l'on puisse attirer les touristes, les futurs formateurs, les futures formations, mais nous sommes sur ce dossier-là. Je pense que dans le courant de l'année 2023, on pourra faire les premières propositions. On essaye de ne pas trop s'éloigner aussi de la zone urbaine. On a des propositions loin de... vers Mahina, même voire la presqu'île, mais nous sommes en train de réfléchir vers la zone urbaine. Voilà ce que je pourrais dire pour le Centre des métiers.

**La présidente :** Merci, Madame la ministre.

Oui, Madame Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Je saisis vos propos Madame la ministre. Pourquoi vous ne faites pas une option sur la zone de Outumaoro, là où est prévus normalement des projets hôteliers ? Vous avez pourtant des sites qui pourraient se prêter à ce genre de projet ?

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** On s'est effectivement positionné sur un des espaces, mais l'espace est déjà pris. On a trouvé un espace près de l'hôtel qui est à côté, mais quelqu'un s'est déjà positionné sur cet espace-là. On s'était positionné mais tardivement. En tous les cas, en ce qui nous concerne le projet, je pense qu'on va vous faire une proposition durant l'année 2023. On va essayer d'accélérer parce que cela devient urgent quand même.

**La présidente :** Merci.

Je vous propose de mettre aux voix l'ensemble de la délibération, puisque nous n'avons pas d'amendements. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Donc la délibération est adoptée. *Merci.*

RAPPORT N° 97-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DU GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE POLYNÉSIE POUR LA FORMATION CONTINUE « GREPFOC » ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Augustine Tuuhia et Maeva Bourgade

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons au rapport n° 97-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « GREPFOC » et affectation de son résultat.

Madame la ministre ? Donc je demande au rapporteur de ce dossier, de bien vouloir nous faire lecture de son rapport, donc Madame Augustine Tuuhia.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia** : Merci, Madame la présidente.

Madame la ministre, Monsieur le ministre, *bonjour*.

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 5066/PR du 15 juillet 2022 du Président de la Polynésie française.

S'agissant des faits marquants de l'année 2021,

- Un résultat de fonctionnement excédentaire ;
- Une augmentation des recettes de fonctionnement ;
- Une augmentation du nombre de stagiaires et du nombre d'heures travaillées stagiaires.

Les indicateurs financiers permettant d'évaluer la santé financière du GREPFOC :

- Une capacité d'autofinancement qui s'élève à près de 10,7 millions F CFP ;
- Un fonds de roulement de plus de 26,6 millions F CFP correspondant à 74 jours de fonctionnement ;
- Un besoin en fonds de roulement qui s'élève à près de 21 millions F CFP ;
- Une trésorerie en baisse par rapport à l'exercice 2020 et qui s'élève à 5,9 millions F CFP ;
- Un taux moyen des charges à payer qui s'élève à 1 % ;
- Un taux moyen de non recouvrement qui s'élève à 21 % contre 14 % en 2020.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2021,

À la clôture de l'exercice 2021, le compte financier du GREPFOC se présente comme suit :

Pour la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à plus de 146,9 millions F CFP et les dépenses à plus de 133,5 millions F CFP en augmentation par rapport à 2020.

Pour la section d'investissement, aucune recette n'a été constatée. Les dépenses s'élèvent à 629 142 F CFP.

Le résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de plus de 13,3 millions F CFP est affecté au compte 120 « *Résultat de l'exercice – excédentaire* ».

S'agissant des travaux en commission,

Examiné en commission le 26 septembre 2022, le projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- Le dynamisme de l'établissement et son investissement croissant sur les marchés de formation ;
- Son investissement par rapport au Campus des métiers des qualifications et son rôle dans la réforme sur l'apprentissage ;
- Ses indicateurs financiers et, plus particulièrement, son taux moyen de non recouvrement.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission que je vous demande d'adopter.

Merci.

**La présidente** : Merci, Madame la rapporteure.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira et A here ia Porinetia.

Donc je demande à l'intervenant du Tapura huiraaatira, Madame Maeva Bourgade, de bien vouloir nous faire lecture de son intervention.

**M<sup>me</sup> Maeva Bourgade :** Merci présidente. *Chers ministres bonjour !*

Alors, bravo, c'est le premier mot qui me vient à l'esprit à la lecture de ce compte financier. En effet, après avoir accusé des résultats déficitaires de 2015 à 2020, le GREPFOC clôture son exercice 2021 avec un excédent de plus de 13 millions de F CFP de fonctionnement.

Le fonds de roulement s'établit à 26 millions de F CFP et permet donc à l'établissement de fonctionner 74 jours. Cet organisme de formation retrouve ainsi une bonne santé financière malgré un contexte économique tendu, et on peut saluer le dynamisme et l'implication des enseignants et de la directrice du GREPFOC.

Le nombre de stagiaires est passé de 1269 en 2020 à 1465 en 2021 soit une hausse de 15 %, permettant ainsi d'augmenter les recettes de près de 3 %. Tous les indicateurs financiers sont au vert sauf deux : la trésorerie d'abord, qui est en baisse par rapport à 2020, et le taux de non recouvrement qui est passé de 14 % en 2020 à 21 % en 2021.

Pas d'inquiétude pour autant car en réalité, cela s'explique par le calendrier imposé puisque les comptes s'arrêtent au 31 décembre de chaque année. Or, la DGRH devait 20 millions de F CFP au GREPFOC pour l'organisation de concours en 2021 et ils ont bien réglé leur facture, mais en janvier de cette année. Cela n'apparaît pas donc dans le compte financier que nous avons à approuver aujourd'hui mais apparaîtra dans celui de 2022.

Cet établissement public qui n'a reçu aucune aide publique depuis 2010 devrait néanmoins demander une subvention de 20 à 25 millions de F CFP cette année pour pouvoir réaliser des travaux de rénovation et de remise aux normes.

Enfin, on constate une très forte augmentation du nombre de stagiaires ayant un niveau licence et plus, avec pas moins de 387 candidats en 2021 contre seulement 41 en 2020. Il s'agit essentiellement de personnes ayant un parcours tertiaire et qui cherchent un complément de formation. Idem avec les étudiants détenteurs d'un BTS qui souhaitent approfondir leur apprentissage et le GREPFOC est un gage de réussite.

Je tiens en effet à saluer ici la qualité des enseignements prodigués avec des enseignants certifiés, et la proximité de l'établissement avec les professionnels des différents secteurs pour connaître leurs besoins en termes d'emplois, et proposer ainsi les formations diplômantes adéquates.

Encore une fois, bravo ! Et c'est sans plus tarder que je vous invite à approuver ce compte financier pour l'exercice 2021 du GREPFOC.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au Tavini huiraaatira, Madame Cécile Mercier.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Madame la présidente. *Madame la ministre, Monsieur le ministre, bonjour.*

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue

(GREPFOC) et affectation de son résultat. Ce dossier a été traité lors de la commission de l'éducation de la jeunesse, des sports et de la vie associative qui s'est tenue le 26 septembre dernier.

Notre groupe politique qui fait partie de l'opposition garde un œil attentif sur toutes les actions présentées par le gouvernement. Ainsi nous savons dire non ou nous abstenir lorsque les projets ne vont pas dans l'intérêt général. Néanmoins, nous savons reconnaître lorsque le travail est bien fait ce qui est le cas pour cet établissement.

En effet, le GREPFOC revient de loin et a su relever avec brio les défis qui se sont présentés à lui. Lors de la présentation du compte financier en commission de l'éducation, nous avons observé le nombre croissant de stagiaires qui ont choisi cette voie pour se former : 41 stagiaires en licence (c'est à dire BAC+3 et + en 2020), l'année du Covid-19 et 387 stagiaires en 2022.

Bravo à tous ces jeunes et surtout à l'équipe éducative et d'encadrement dont les moyens n'ont pas été revus à la hausse malgré cette augmentation fulgurante. Soyez-en ici remerciés du fond du cœur. Nos jeunes talents polynésiens, nous le voyons bien, ont à cœur de se former en essayant d'intégrer le système éducatif métropolitain. Cette force intérieure est admirable et force le respect pour nous qui siégeons au sein de cette commission permanente.

D'autres défis attendent le GREPFOC comme notamment la rénovation de leurs installations et peut-être davantage de moyens humains mais nous avons bien entendu le directeur de cabinet expliquer que tout cela était en cours.

Une petite suggestion pour conclure cette intervention, si vous me le permettez bien sûr. Grâce aux efforts de toute l'équipe, 387 stagiaires ont eu leur licence en 2022. Et se retrouvent sur le marché du travail. Or nous avons un autre établissement public qui est censé accompagner toutes les personnes en demande d'emploi. Ainsi, n'est-il pas envisageable de créer un partenariat d'accompagnement pour faciliter l'insertion de ces jeunes ? Notre administration montrerait ainsi qu'elle est en mesure de suivre nos jeunes de A à Z. En espérant qu'il n'y ait pas autant d'étapes administratives que de lettres que compte l'alphabet français si vous me permettez cette petite boutade.

Je conclurai en souhaitant, à toutes les équipes, leurs familles, à tous les stagiaires méritants et méritantes de passer de belles et douces fêtes de fin d'année avec les personnes qu'elles aiment et qui les aiment.

*Merci bien.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au groupe A here ia Porinetia. Madame Vaitea Le Gayic.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, Madame la présidente. Merci.

Sur ce dossier du GREPFOC, sur le compte financier 2021, le fonds de roulement et l'affectation de son résultat, A here ia Porinetia ne peut que féliciter le personnel de cet établissement à son management financier qui nous est présenté.

Je note aussi également le dynamisme de l'établissement et son investissement concernant les formations qui ont été mises en place. Plus de 196 stagiaires de plus qu'en 2021, bravo et félicitation !

Par contre, un point que je souhaiterais souligner en fonction du rapport qui nous est présenté sur les indicateurs financiers, surtout sur le taux de moyen de non recouvrement de 21 %, qui s'explique par le fait que les formations aux concours 2021 de la DGRH qui s'explique par un paiement uniquement en janvier 2022. Nous espérons qu'en 2022 le paiement a été plus rapide concernant les formations.

Je vous remercie.

**La présidente :** Merci Madame la représentante.

S'il n'y a plus d'interventions, je rends la parole à notre ministre.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci Madame la présidente.

Je ne vais pas m'attarder puisque tout a été dit hein, aussi bien pendant la commission législative et encore aujourd'hui. Je transmettrai vos remerciements, vos félicitations à l'équipe du GREPFOC comme à l'équipe du Centre des métiers des arts.

Nous avons effectivement un bon taux de réussite aussi au niveau du GREPFOC. Beaucoup de formations ont été proposées cette année, et ça, c'est vraiment grâce au dynamisme de la directrice et de son équipe puisqu'ils se sont beaucoup déplacés, se sont beaucoup inscrits dans les offres de formation et aussi dans les préparations aux concours.

Ensuite, en ce qui concerne effectivement les taux financiers de non recouvrement, il y a effectivement nos services du Pays qui tardent un petit peu dans leur paiement. Mais nous avons aussi à faire recours à ceux qui ont eu des difficultés financières et je parle des administrés individuels.

Mais sinon je vous remercie et je transmettrai encore une fois vos remerciements et vos félicitations à toutes les équipes.

*Merci bien.*

**La présidente :** *Merci, Madame la ministre.*

Donc à défaut d'amendements, je vous propose de mettre aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? On vote à l'unanimité, donc la délibération est adoptée.

Madame la ministre, puisque c'était votre dernier dossier, voilà, joyeuses fêtes !

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** Merci Madame la présidente.

Je pense qu'on ne se retrouve pas avant le 31 décembre 2022, recevez de notre part aussi et de tous mes collaborateurs de mon ministère de joyeuses fêtes de Noël, de bonnes fêtes de fin d'année et encore de belles choses pour l'année 2023. Soyons prudents et prenez soin de vous ! *Merci bien.*

**La présidente :** *Merci, Madame la ministre.*

RAPPORT N° 86-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DE L'INSTITUT LOUIS MALARDÉ ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant John Toromona

### **Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Donc je vous propose de passer au rapport n° 86-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat.

Monsieur le ministre, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ?

**M. Jacques Raynal :** Oui, simplement pour dire bonjour puisque je ne pouvais pas le faire avant. Bonjour Madame la présidente, bonjour à toutes et à tous ! Et donc nous allons examiner ce rapport présentation relatif à l'approbation du rapport d'activité 2021 de l'Institut Malardé. Merci.

**La présidente :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Je demande à notre rapporteur de nous faire lecture du rapport, Monsieur John Toromona.

**M. John Toromona :** Merci Madame la présidente. *Monsieur le ministre, bonjour.*

Mesdames et Messieurs les représentants,

Par lettre n° 5402/PR du 29 juillet 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat.

Plus encore que 2020, l'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire liée au COVID-19 avec une mobilisation inédite de l'ensemble des équipes. L'Institut Louis Malardé (ILM) a comptabilisé un total de plus de 320 400 personnes testées sur l'année 2021.

Cette charge importante d'activité a entraîné une progression des effectifs : 25 agents recrutés en CDD ainsi qu'une cinquantaine de prestataires de service et une trentaine de contrats d'aide à l'emploi ou volontaires au développement.

La priorité donnée à la gestion de l'épidémie a eu pour conséquence un ralentissement dans la mise en œuvre des projets planifiés sur l'année 2021. Néanmoins, de nombreuses actions ont été menées tant dans le domaine des infrastructures et des équipements techniques que dans ceux des programmes de mutualisation et de la recherche.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 211 324 014 francs pour un taux d'exécution égal à 99,96 %. Les dépenses s'établissent à 101 457 008 francs pour un taux d'exécution de 67,61 %. Le résultat de la section investissement est donc excédentaire de 107 867 006 francs.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 2 273 195 139 francs pour un taux d'exécution de 99,24 %. Elles proviennent des ventes et prestations pour plus de 1,8 milliard de francs ainsi que de subventions pour 404 millions de francs.

Les dépenses s'établissent à 1 873 211 821 francs pour un taux d'exécution de 99,39 %. Le résultat de la section de fonctionnement, excédentaire à hauteur de 399 983 318 francs, est affecté au compte 1068.

Enfin, le résultat global du compte financier de l'ILM présente un excédent de 507 850 324 francs qui vient augmenter le fonds de roulement lequel s'établit à 776 403 048 francs à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le présent projet de délibération a été examiné par les membres de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi le 11 août 2022.

Jusqu'au mois de mars, l'ILM a été impliqué dans la gestion de la pandémie de la Covid. Depuis, l'ILM reprend ses activités normales et se reconcentre sur les programmes de recherche.

Les résultats 2021 s'expliquent, pour une grande part, par les profits réalisés sur les tests pour les voyageurs, qui s'élevaient jusqu'à 12 millions F CFP par semaine. Le fonds de roulement permettra à l'institut de réinvestir dans des infrastructures, des matériels et les programmes de recherche.

Par ailleurs, le programme de recherche sur le cannabis thérapeutique, autorisé en avril 2022, permettra d'évaluer les teneurs en molécules CBD et THC dans les plantes locales.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

**La présidente :** Merci, Monsieur le rapporteur.

Je vous propose pour les interventions l'ordre de passage suivant : A here ia Porinetia, le Tapura huiraatira et le Tavini huiraatira.

Je demande à l'intervenante de A here ia Porinetia, Madame Le Gayic.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, présidente.

Notre rapporteur a tout dit. Juste un compte financier en excellente santé, donc des encouragements au personnel sur les missions qui leur sont octroyées. Merci.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante du Tapura huiraatira, Madame Juliette Nuupure-Matehau.

**M<sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure :** *Merci, Madame la présidente.*

Le compte financier de l'Institut Louis Malardé clôture son exercice 2021 avec un résultat consolidé excédentaire de près de 508 millions F CFP qui vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement s'établissant ainsi à un peu plus de 776 millions F CFP.

Un matelas conséquent qui s'explique. En effet, selon le directeur de l'établissement, les tests imposés par les États-Unis pour les passagers au départ de Tahiti ont représenté une manne financière importante pour l'ILM avec un rapport financier de 12 millions F CFP par semaine, et ce pendant plusieurs mois. L'établissement a ainsi pu renflouer ses caisses, ce qui lui permet de pouvoir réinvestir dans ses autres programmes et ses infrastructures pour équiper notamment les laboratoires de biologie médicale sur ses fonds propres.

Car vous imaginez bien qu'après deux années de crise sanitaire obligeant l'établissement à se concentrer uniquement sur la gestion du Covid, le rythme de ses autres activités de recherches et d'analyses en a fortement été ralenti. Il est donc temps aujourd'hui d'y remédier pour revenir petit à petit à une activité normale.

C'est ainsi que, comme évoqué en commission législative du 11 août dernier, depuis le mois d'avril, l'ILM a enfin pu démarrer son programme sur le cannabis thérapeutique baptisé « *Pakalolo screening* » mis en « *stand-by* » depuis la crise de 2019. Grâce à une convention en cours de finalisation avec le procureur de la République, l'Institut pourra ainsi profiter, en toute légalité, des saisies judiciaires de pakalolo qui sont opérées afin d'identifier les plantes, les utiliser et analyser leur teneur en CBD et en THC. Car, pour ceux qui l'ignorent, il faut savoir que dans le cannabis, il existe deux substances actives : le CBD qui est utilisé pour les produits pharmaceutiques, et le THC qui est une substance psychotrope, et donc illégale, mais qui pourrait également être utilisée à des fins thérapeutiques selon la quantité que l'on mélange. C'est pourquoi l'Institut attend avec impatience le « *cannabis analyseur* » qu'il a commandé et qui va lui faciliter la vie en termes de rapidité d'analyse. Parallèlement, l'ILM travaille sur un nouveau programme dont l'objectif est d'arriver à pouvoir sélectionner des plantes avec moins de 0,3 % de THC comme le veut la réglementation nationale, afin de développer une filière de cannabis thérapeutique propre à la Polynésie.

Je conclurai en renouvelant tous nos encouragements et nos remerciements aux équipes de l'Institut Louis Malardé qui n'ont pas rechigné à la tâche pendant cette période compliquée, avec pas moins de 320 400 personnes testées en 2021.

Merci de m'avoir écoutée, et je vous invite bien entendu à suivre le vote unanime des membres de la commission de la santé qui ont examiné ce compte financier le 20 septembre dernier.

*Merci.*

**La présidente :** *Merci*, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante du Tavini huiraatira, Madame Éliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci, Madame la présidente. *Bonjour*, Monsieur le ministre.

En 2021 comme en 2020, l'épidémie de la Covid a eu des répercussions directes sur les activités de l'Institut Malardé. Il convient de souligner le rôle primordial joué par cet ÉPIC dans la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19. Celui-ci a été particulièrement efficace dans les dépistages du SARS-Cov-2 et la surveillance des voyageurs des vols internationaux, des équipages de navires desservant les îles et des personnels navigants. Ainsi, rien qu'en 2021, l'établissement a testé plus de 320 000 personnes et a fait montre de réactivité en s'entourant de 25 agents en CDD, 50 prestataires de service (infirmiers et administratifs) et une trentaine de CAE et volontaires au développement mis à disposition par le Pays.

Cette suractivité se traduit au niveau financier par l'augmentation du budget 2021 avec une progression de plus de 700 millions F CFP en dépenses et recettes par rapport aux prévisions initiales. L'année 2021 est donc une année exceptionnelle, faste, florissante pour les comptes de Malardé. Mais, en 2022, la situation est revenue à la normale et l'Institut s'est recentré sur ses missions premières de réalisation de programmes de recherches, d'analyses de biologie médicale, d'acquisitions et de ventes de sérums et vaccins.

Le fonds de roulement à l'issue de l'année 2021 est à l'image de cette année exceptionnelle. Il est confortable de l'ordre de 776 millions F CFP. Le résultat est excédentaire de 400 millions F CFP sur le fonctionnement ; ce qui n'était pas arrivé à l'établissement depuis l'année 2000. Ces profits proviennent essentiellement des tests aux voyageurs en partance, imposés par les autorités américaines pour pouvoir traverser le territoire américain. Ils étaient de l'ordre de 12 millions F CFP par semaine au plus fort de la crise Covid, soit environ 50 millions par mois : c'est-à-dire plus que le chiffre d'affaires du laboratoire de biologie médicale pour le compte de la Direction de la santé. Cette manne a par conséquent renfloué les caisses de l'Institut. Ce fonds de roulement sera utilisé à bon escient puisque réinvesti dans les programmes de recherche et les infrastructures de l'Institut.

Quant au futur programme « *Pakalolo screening* », il permettra de déterminer les teneurs en CBD et en THC des plantes de cannabis. Pour rappel, le THC est une substance illicite aux effets psychotropes et le CBD correspond au cannabis thérapeutique. Ce programme est en attente de validation d'une convention avec les autorités judiciaires pour pouvoir accéder à ces plantes illicites provenant de saisies. Dans cette perspective, l'Institut s'est doté d'un cannabis analyseur dédié à l'analyse des teneurs en substances actives.

Pourriez-vous nous en dire plus, Monsieur le ministre, sur la signature de cette convention avec les autorités judiciaires ?

Pour conclure, le groupe Tavini salue la réactivité, l'efficacité professionnelle et la bonne gouvernance financière de cet ÉPIC — ce qui n'est pas le cas de tous les ÉPIC — et adopte très favorablement les comptes de cet établissement exemplaire.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

S'il n'y a plus d'intervention, je propose à Monsieur le ministre de bien vouloir répondre aux différentes interventions et questionnements.

**M. Jacques Raynal :** Merci, Madame la présidente.

Merci à toutes et tous pour vos interventions et ce regard plutôt favorable sur cet établissement qui, en effet, non seulement a bénéficié de la crise mais a su mettre en place, par sa réactivité très importante, tous les moyens nécessaires — ce qui était une réponse adaptée à la crise — notamment par les prélèvements qui avaient été faits. Et puis surtout, si vous vous en souvenez, tout ce qui était mis en place au niveau de l'aéroport en termes de contrôle sanitaire.

Pour ce qui concerne je dirai les bénéfices de la crise mais pas que, les bénéfices d'une bonne gestion de cet établissement, c'est un retour sur investissement puisqu'un certain nombre de matériels de laboratoire vont pouvoir être achetés pour, disons, conforter encore et améliorer les analyses qui peuvent être faites en ayant même des analyses nouvelles.

Et puis vous avez parlé en effet du cannabis thérapeutique et le directeur de l'ILM — qui est à côté de moi, Monsieur Varet — me dit que l'outil nécessaire à ces analyses de cannabis, le cannabis analyseur, est arrivé sur le territoire. Il est encore dans un conteneur, mais il va être dépoté très prochainement pour pouvoir être installé. Et lorsque ce sera possible, nous débuterons ces fameuses analyses pour vérifier au sein de cette plante, autochtone pour certains éléments, combien de THC, combien de CBD on peut y trouver.

Par ailleurs, lorsqu'il y a eu la crise sanitaire, il y a eu nécessité d'augmentation des nombres de personnels et un certain nombre de personnels étaient en CVD (Contrat des volontaires au développement) et d'autres en CAE (Contrat aidé à l'emploi), plus des CDD bien sûr. Parmi les CVD, deux personnes sont toujours à l'Institut, donc restent à l'Institut, et trois CAE sont en voie d'intégration dans l'Institut. Donc vous voyez que cette crise, bien qu'ayant eu des effets très négatifs, sur tout ce qui concerne la réponse de l'Institut Malardé, a été plutôt bénéfique bien qu'étant taillable et corvéable à merci puisque je vous rappelle qu'ils travaillaient surtout la nuit, quand il y avait les avions qui arrivaient, avec de très nombreux passagers à *screeener*. Mais une réponse tout à fait adaptée et surtout rapidement mise en place.

Voilà. Donc, ce que nous espérons pour l'avenir, c'est que bien évidemment le bénéfice de cette crise puisse porter bénéfice à l'activité de l'établissement qui est aussi essentiellement en termes de biologie pour les analyses qui sont réalisées au sein de la Direction de la santé ou à l'établissement lui-même pour des prescriptions qui pourraient être faites. Également bénéfique pour les différents laboratoires puisque c'est un ensemble de laboratoires qui est au sein de cet établissement. Donc très prochainement, probablement l'année prochaine, on aura déjà des résultats sur ces investissements qui sont nouveaux.

Merci.

**La présidente :** Merci, *Monsieur le ministre.*

Je vous propose, à défaut d'amendement, de mettre aux voix l'ensemble de la délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc pour, à l'unanimité. *Merci.* Donc la délibération est adoptée.

RAPPORT N° 114-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES BUDGETS ANNEXES DU DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE, DU CENTRE DE TRANSFUSION

SANGUINE, DU SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE (SAMU/CESU), DE L'HÔTEL DES FAMILLES, DE L'ÉCOLE DE SAGES-FEMMES ET DE L'UNITÉ DE CONSULTATIONS ET SOINS AMBULATOIRES (UCSA) ET AFFECTATION DE LEUR RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Angélo Frebault – M<sup>me</sup> Monette Harua

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons au rapport n° 114-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal du Centre hospitalier de la Polynésie française et des budgets annexes du Département de psychiatrie, du Centre de transfusion sanguine, du Service d'aide médicale urgente, de l'Hôtel des familles, de l'École de sages-femmes et de l'Unité de consultations et soins ambulatoires et affectation de leur résultat.

*Monsieur le ministre*, est-ce que ?...

**M. Jacques Raynal :** Non. Je ne voudrais pas alourdir le débat, donc j'attends d'avoir les rapports des représentants. Et puis je suis avec Madame la directrice du CHPF qui est là derrière moi, Madame la directrice financière et Monsieur le directeur adjoint du CHPF.

**La présidente :** D'accord. Nous saluons donc Madame la directrice et les différents chefs de service qui sont présents.

Je donne donc la parole à notre rapporteur sur ce dossier qui est Madame Monette Harua.

**M<sup>me</sup> Monette Harua :** Merci, Madame la présidente. *Bonjour, Monsieur le ministre.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 6671/PR du 6 septembre 2022.

En section de fonctionnement, le compte administratif 2021 du CHPF est arrêté à 28,81 milliards F CFP de recettes et 28,59 milliards F CFP de dépenses, soit un résultat excédentaire de plus de 216 millions F CFP.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 1,51 milliard F CFP et les dépenses à 1,56 milliard F CFP, entraînant un résultat déficitaire de presque 50 millions F CFP.

S'agissant du Département de psychiatrie, les recettes sont arrêtées à 1,64 milliard F CFP et les dépenses à 1,48 milliard F CFP, d'où un résultat excédentaire de près de 161 millions F CFP.

Concernant le Centre de transfusion sanguine, les recettes de plus de 446 millions F CFP pour des dépenses de près de 439 millions F CFP entraînent un résultat excédentaire de près de 8 millions F CFP.

Les recettes du SAMU / CESU s'établissent à près de 192 millions F CFP et les dépenses à plus de 180 millions F CFP, d'où un résultat en excédent de 2,6 millions F CFP.

Pour ce qui est de l'Hôtel des familles, ses recettes et dépenses s'établissent respectivement à plus de 85 et 67 millions F CFP pour un résultat excédentaire de ce budget annexe de 18 millions F CFP.

S'agissant de l'École de sages-femmes, les recettes comme les dépenses sont arrêtées à environ 36,5 millions F CFP pour un résultat excédentaire de 34 637 F CFP.

Enfin, les Unités de consultation et de soins ambulatoires, destinées aux soins, coordination des soins et prises en charge des détenus, clôturent avec des recettes de plus de 244 millions F CFP et des dépenses de près de 244 millions F CFP, entraînant un résultat excédentaire à hauteur de 342 671 F CFP.

Le présent projet de délibération a été examiné par les membres de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi le 28 octobre 2022.

Suite à la crise sanitaire, des retours d'expérience ont été menés dans les services. Ces retours d'expérience permettent d'améliorer le pilotage et les protocoles de l'hôpital et, plus globalement, sa résilience.

L'année 2022 marque donc une normalisation des activités même si l'hôpital est de plus en plus saturé. À noter qu'est constaté un phénomène post traumatique sur les professionnels de santé se traduisant par des taux d'absentéisme plus élevés et des problématiques relatives à la gestion des carrières.

Du point de vue des actions, sont envisagées quelques extensions capacitaires et des solutions alternatives à l'hospitalisation complète, comme l'hôpital de semaine en oncologie pour favoriser les entrées et les sorties. En outre, dans le cadre de la transformation managériale de l'hôpital, a été initiée une nouvelle culture d'établissement.

Enfin, le CHPF recherche un retour à l'équilibre, étant souligné qu'il reste tributaire du contexte inflationniste mondial dans ses approvisionnements, particulièrement pour les molécules onéreuses, et de l'augmentation du point d'indice et des contributions afférentes aux salaires.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la rapporteure.

Donc pour les interventions, l'ordre de passage : Tavini huiraatira, A here ia Porinetia et le Tapura huiraatira.

Je demande donc à l'intervenante du Tavini huiraatira, Madame Tevahitua, de bien prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci.

Donc, comme pour les autres établissements publics, la pandémie de la Covid en 2020 et 2021 n'a pas été sans conséquence sur le fonctionnement et les comptes administratifs du CHPF. À situation sanitaire exceptionnelle, l'hôpital a bénéficié de dotations exceptionnelles de la part du Pays. En 2022, la situation à l'hôpital est revenue à un régime normal, malgré une petite vague Omicron en début d'année.

La gestion de cette pandémie de deux années aura été, selon la direction du CHPF, une année extrêmement traumatisante pour tous les professionnels de santé, notamment la dernière année 2021 avec des défections de carrières, beaucoup d'absentéisme, des problématiques psychosociaux, des demandes de mise en disponibilité ou de temps partiel. Et ce, malgré une très forte mobilisation de la médecine du travail pour accompagner les professionnels de santé en situation difficile, malgré aussi la mise en place de dispositifs de soutien psychologique et la création d'une salle de bien-être pour permettre aux professionnels de santé de pouvoir se sentir, dans des moments de leur journée, pris en charge et surtout écoutés.

Il est normal de se préoccuper de l'état psychologique des professionnels de santé mais l'hôpital a été avant tout conçu pour la bonne prise en charge médicale et psychologique de nos patients. *Quid* de l'état psychologique des patients hospitalisés lors de cette crise sanitaire sans précédent ainsi que de leurs familles ? Avez-vous procédé à une évaluation du ressenti des patients et de leurs familles lors de cette crise sanitaire ? Ce sont pourtant ces patients et leurs familles qui sont le plus à plaindre que les soignants

qui en bonne santé, car les malades ont été coupés de tout lien avec leurs familles et ces dernières n'ont pu visiter leurs proches ni faire le deuil de leurs disparus.

Certes, la direction juridique et des droits des patients a mis en place un dispositif d'accompagnement et d'information des familles, car les mesures de sécurité sanitaire – nous le comprenons – empêchaient les visites. Mais des familles sont venues se plaindre auprès de nous, les élus, de ne pas avoir été suffisamment soutenues ni accompagnées psychologiquement dans leurs deuils. Elles se sont senties parfois abandonnées à leur triste sort.

Voilà ce que j'avais à dire pour cette première partie.

En 2022 — puisque maintenant nous sommes en 2022 —, force est de constater que l'hôpital est saturé au bout à peine d'une dizaine d'années d'existence. Il est saturé même hors périodes de saisonnalité, en raison des prises en charge lourdes de patients présentant plusieurs pathologies. Et dans un contexte où la ressource publique se fait rare, cet état de saturation appelle à trouver des alternatives à l'hospitalisation complète. Si l'hospitalisation de jour est une alternative appréciable, est-il judicieux d'étendre les capacités du service d'oncologie alors que parallèlement l'Institut du cancer serait à même de participer aux soins ? Nous avons eu le sentiment de luttes intestines entre ces deux établissements publics qui n'ont pas lieu d'être.

Par ailleurs, la transformation managériale de l'hôpital ne devrait-elle pas passer par la transformation — je l'ai déjà dit en commission — de postes administratifs pléthoriques de cadres de santé en postes de soignants en garde ? Cette transformation aurait pourtant le mérite d'alléger les personnels de garde en état chronique de *burn out*.

Outre les retours d'expériences mettant en évidence que près de 83 % des professionnels de santé du CHPF estiment la crise covidienne bien ou très bien gérée, la question princeps demeure la capacité de notre hôpital à faire face à une future pandémie. Ainsi, il est prévu — c'est très bien — d'étendre la capacité d'accueil du CHPF avec les services et des lits déjà armés pour servir, de façon réversible, d'unités de réanimation éphémères, de constituer une réserve sanitaire territoriale, de prévoir avec le SAMU une filière spécifique de prise en charge du risque épidémique et bactériologique, d'organiser l'hôpital en un grand secteur Covid et en cas particuliers. Il importe également que notre hôpital soit doté de respirateurs artificiels qui a parfois fait défaut pendant la crise sanitaire.

Les dépenses liées aux molécules onéreuses ont augmenté de manière exponentielle. De 750 millions il y a quelques années, elles représentent aujourd'hui la somme faramineuse de 2,5 milliards F CFP. Elles croissent en même temps que croissent les nouveaux cas de cancers par an. De 200 il y a quelques années, nous sommes rendus à 800 nouveaux cas de cancers en moyenne par an. Entre 6 000 et 7 000 personnes sont dans la file active, et cette file active ne fait qu'augmenter. Toutes ces dépenses sont prises en charge non pas par le principal auteur du dommage radioactif, mais par l'ensemble des Polynésiens au travers de la CPS. Est-ce bien normal, Monsieur le ministre ? Est-ce bien normal que l'État, responsable des essais radioactifs, ne prenne pas entièrement en charge les maladies cancéreuses radio-induites dont l'ardoise est évaluée à 100 milliards F CFP et augmente chaque année de 5 milliards de francs ?

Pour conclure — ne soyez pas blessée, Madame la directrice, mais il faut tenir compte des remarques que j'ai faites sur une meilleure prise en charge psychologique de nos patients —, le groupe Tavini huiraatira votera très favorablement ce compte administratif.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante de A here ia Porinetia, Madame Le Gayic.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic** : Merci, Madame la présidente.

Que dire après un rapport de ma collègue aussi explicite que ça... (*Rire.*)

Concernant le compte financier, je n'ai pas d'éléments complémentaires à dire, notre rapporteure l'a bien dit, et les éléments de Madame Tevahitua.

Juste une question à notre ministre : est-ce que vous pouvez nous rassurer aujourd'hui que l'état de santé psychologique du personnel est en bon état, déjà ? Et est-ce que le management RH et directionnel est au beau fixe aussi ?

Nous entendons certaines rumeurs concernant le personnel qui n'est pas aussi en si bon état de santé aujourd'hui. Nous souhaitons être rassurés par rapport à ce que nous entendons.

Merci.

**La présidente** : Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenant du groupe Tapura huiraatira, Monsieur Luc Faatau.

**M. Luc Faatau** : Monsieur le ministre, Madame la directrice, Monsieur le directeur adjoint, Madame la directrice financière, chers collaborateurs, chers collègues, *bonjour*.

Alors, je rappelle que nous parlons ici du projet de délibération portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal du CHPF et des budgets annexes du département de psychiatrie, du Centre de transfusion sanguine, du SAMU/CESU, de l'Hôtel des familles et de l'Unité de consultations et soins ambulatoires (UCSA).

Alors moi, je retiendrai qu'après des comptes administratifs 2020 qui accusaient un déficit abyssal de plus d'un milliard de F CFP, les comptes 2021 retrouvent des couleurs avec un résultat excédentaire de plus de 27 millions de F CFP. Les budgets des établissements annexes qui lui sont rattachés, à savoir le département « psychiatrie », le Centre de transfusion sanguine, le Samu, l'Hôtel des familles, l'École de sage-femmes et l'Unité de consultations et soins ambulatoires sont également tous bénéficiaires sur cet exercice. C'est donc une bonne nouvelle sur le plan comptable.

Malgré ce contexte de crise sanitaire (rappelons que 2021 a en effet connu une plus forte affluence de malades du variant Delta), le CHPF a quand même su se réinventer pour impulser une nouvelle culture de l'établissement et une dynamique de gestion s'appuyant sur le programme PARÉ, ce plan de Performances et d'Actions de Retour à l'Équilibre mise en place par l'équipe de direction.

Notons également que pendant cette crise sans précédent, le CHPF a mis en place un dispositif d'accompagnement et d'information des patients en mettant à disposition des tablettes pour les familles et en faisant preuve d'humanité et de souplesse concernant les visites pendant cette période compliquée. Ce n'est certes pas suffisant, lorsque je reprends les propos de ma collègue du Tavini, mais il n'est quand même pas totalement fondé de dire que le CHPF n'a rien fait pour les malades et pour les familles.

Du côté des professionnels de santé, après un retour d'expérience effectué dans l'ensemble des services, 83 % d'entre eux ont estimé que la crise avait été bien gérée. Autant d'éléments qui sont pris en considération pour améliorer notre résilience pour demain en réfléchissant à la constitution d'une cellule de crise hospitalière, ou encore à une filière dédiée à l'épidémie.

Par ailleurs, sachez que l'enveloppe dédiée aux molécules onéreuses pour le traitement du cancer a pu être déplafonnée cette année à hauteur de 2,5 milliards de F CFP contre 750 millions F CFP il y a cinq ans ! L'hôpital travaille à une meilleure justification de ses coûts car on sait d'ores et déjà qu'avec

environ 800 cancers en moyenne par an, et une population polynésienne qui vieillit, l'augmentation de ces dépenses ne s'arrêtera pas demain. Au contraire.

Et j'en profite aussi pour dire qu'il est faux de dire, d'affirmer que l'État ne participe pas au financement. L'État participe beaucoup et vous le savez très bien.

Sur le plan humain maintenant, c'est en revanche beaucoup moins rose, effectivement. En effet, si 2022 apparaît comme une année de retour à la normale après deux années de crise Covid, l'année 2021 a été particulièrement « traumatisante » pour tous les professionnels de santé, comme nous l'a expliqué la directrice du CHPF, en commission législative, avec un taux d'absentéisme plus élevé (+37 % de progression des arrêts maladie et +47 % du nombre de jours d'arrêts de travail) et une forte mobilisation de la médecine du travail.

Cette pandémie fait s'interroger les professionnels de santé sur leur plan de carrière, des mises en disponibilité, des demandes de temps partiel ou encore sur le manque d'attractivité des cadres de ce secteur qui conduit à une carence de personnel. On l'a d'ailleurs bien vu en novembre dernier avec la fermeture de la moitié des blocs opératoires en raison de la pénurie d'infirmiers spécialisés. La direction de l'établissement ne fait pas l'autruche et concède qu'il y a un « sentiment légitime d'insatisfaction des équipes ».

La directrice a également indiqué que le CHPF actionnait tous les leviers nationaux et régionaux car les ressources manquent localement, sachant néanmoins que tous les recrutements de ces derniers mois sont tous locaux.

Cette tension hospitalière semble perdurer mais fort heureusement, le dialogue social est très présent au sein de l'hôpital dans un contexte d'exigence et d'attente très forte. La construction du budget 2023 de l'hôpital s'appuie d'ailleurs sur des projets visant à renforcer les filières, proposer des alternatives à l'hospitalisation complète, augmenter les capacités en hospitalisation ou en blocs opératoires notamment.

Voilà, mes chers collègues, les quelques remarques que j'ai notées, que je souhaitais faire sur ces comptes administratifs que je vous invite à approuver. Et je conclurai en saluant encore ici le travail de la directrice et de ses équipes qui travaillent à inscrire la nouvelle gouvernance de l'établissement dans une véritable culture de gestion, sans pour autant occulter l'aspect humain qui on le sait, est un facteur essentiel dans ce secteur.

*Merci bien.*

**La présidente :** Merci, Monsieur le représentant.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? À défaut d'intervention, vous avez la parole, Monsieur le ministre.

**M. Jacques Raynal :** Merci, Madame la présidente. Merci pour ces remarques qui sont toujours intéressantes à avoir puisqu'elles portent un regard sur les différentes activités et sur le ressenti et également un regard qui est argumenté par des rencontres avec la population, ce qui est aussi intéressant.

Donc je ne rentrerai pas forcément dans tous les détails, mais pour répondre quand même à certaines questions qui ont été posées, une question intéressante qui est celle de l'état psychologique du personnel.

À l'heure actuelle, tant en Polynésie qu'en métropole, et est-ce le résultat de la crise ou est-ce que la crise a été un catalyseur pour faire ressortir cet état psychologique, les personnels de santé à quelque niveau qu'ils soient ont des difficultés de reconnaissance en quelque sorte par rapport au travail fourni à tort ou à raison, après c'est difficile. Ils ont aussi un mode de vie qui est contraignant puisque souvent, notamment à l'hôpital, les gardes, les astreintes, tout ceci vient impacter sur la vie quotidienne et sur la

vie familiale notamment. Donc c'est probablement aussi des éléments — je ne dis pas qu'il n'y a uniquement ces éléments-là — mais c'est probablement des éléments qui viennent troubler psychiquement ou psychologiquement les professionnels de santé. Une alerte nous est donnée, à l'heure actuelle, sur une pénurie des professionnels de santé dans les structures, pénurie qui n'est pas encore aigue chez nous, qui commence à poindre, mais qui devient aigue en métropole notamment dans les établissements de santé, dans les hôpitaux.

Je lisais récemment que dans un des hôpitaux de Toulouse la pédiatrie était en déshérence parce qu'il n'y a pratiquement plus de pédiatre. Donc c'est un phénomène qui, de toute façon, rejaillira sur la Polynésie française puisque notre principal recrutement se fait en métropole. Nous avons, d'ailleurs, une réflexion sur l'élargissement de ces possibilités de recrutement, mais qui est loin d'être abouti. Et donc, voilà, l'état psychologique des professionnels de santé au sein même de l'hôpital est pris en charge par la médecine du travail et par des psychologues qui sont à la médecine du travail.

Pour ce qui concerne les patients et notamment les familles de ces patients, au moment de la crise où c'est vrai qu'il y a eu un nombre de décès importants et que le fait que les professionnels de santé aient été très occupés par ailleurs par les soins qui étaient adonnés, qui étaient des soins très spécialisés puisqu'en réanimation notamment c'était une surveillance quasi permanente des patients qui étaient anesthésiés, allongés sur le ventre et dont il fallait en permanence s'occuper. Les familles ont peut-être eu l'impression que les professionnels de santé qui étaient là ne les prenaient pas suffisamment en compte ou autres, ce n'est pas impossible. En fait, c'est dû certainement aussi à cette intense activité qui faisait qu'il fallait faire les choses assez vite.

Alors je n'ai pas eu moi-même de retour, personnellement je n'ai pas eu moi-même de retour sur ce type de difficultés des familles par rapport aux décès. Néanmoins, je pense et je sais qu'au niveau du CHPF, un certain nombre était pris en charge par également des professionnels qui étaient des psychologues qui pouvaient venir aider ou même qui pouvaient être en dialogue avec des professionnels de santé qui avaient un tout petit peu plus de temps à leur consacrer. Donc si certains ont vécu douloureusement en plus de la douleur du deuil cette situation, eh bien, c'est fort dommage parce que les professionnels de santé qui étaient confrontés eux-mêmes à ces décès en nombre étaient eux également dans la souffrance en quelque sorte pour certains de façon relativement importante. Donc il y a eu probablement des moments où les esprits ne pouvaient pas se rencontrer si vous voulez parce que chacun était préoccupé par ses propres situations. Donc c'est certainement fort dommageable et je sais qu'à l'heure actuelle tout le monde s'ingénie et s'occupe à faire en sorte que ces situations-là ne soient plus reproduites.

La santé du personnel dans son ensemble, eh bien, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de professionnels même qui voudraient quitter ou qui ont quitté leur métier. On le voit également dans les personnels de la Direction de la santé parce que les contraintes sont lourdes parfois et les personnes craquent un peu. Néanmoins, comme je l'ai dit tout à l'heure sur le plan de la médecine du travail, pour les personnels, il y a des personnes qui sont habilitées à les prendre en charge et à atténuer cette souffrance.

Pour ce qui concerne les investissements de l'État, bon c'est vrai qu'on ne peut dire qu'ils ne sont pas présents puisque, par l'intermédiaire de conventions, depuis déjà quelques années, le renouveau du matériel technique au sein de l'hôpital a été rendu possible. Alors évidemment c'est une convention qui fait que c'est 50 % État, 50 % Pays en ce qui concerne l'achat de ces matériels, mais les équipements ont été fortement renouvelés et c'est des équipements extrêmement spécialisés dont le coût est très élevé et donc que le Pays ne pourrait pas à lui seul assumer donc l'État vient aider à ces investissements au travers d'un certain nombre de conventions.

Sur l'augmentation des cas de cancer, il y a plusieurs causes à l'augmentation des cas de cancer. La première cause pour ce qui concerne notre Pays sans parler des rayonnements radioactifs c'est le vieillissement de la population, d'abord. C'est-à-dire que la population vieillit, disons prend de l'âge par rapport à ce qu'il y avait avant et donc le nombre de cas de cancer peut être plus élevé.

Y a-t-il une incidence du rayonnement radioactif par rapport aux accidents nucléaires qu'il y a pu y avoir ? Eh bien, les travaux qui sont effectués sur des études qui pourraient le démontrer nous diront un jour si réellement cette incidence, quel était le type d'incidence et si cette incidence était élevée ou pas. On peut le savoir par le type de cancer développé. Si certains types de cancer sont développés de façon plus importante dans la population locale que dans une population type moyen que l'on peut trouver, eh bien, on pourra à ce moment-là le dire. Pour l'instant, à mon sens, il est encore un petit peu trop tôt pour l'affirmer pleinement sans qu'on puisse non plus le nier puisqu'on sait que des rayonnements nucléaires peuvent donner lieu à favoriser les types de cancer. D'ailleurs, ce n'est pas nié dans les rapports que nous avons maintenant. C'est dit d'une autre façon.

Qui avait-il donc d'autres ? Les capacités du CHPF à répondre à une nouvelle crise, eh bien on espère quand a mis en place ce qu'il fallait pour répondre à une nouvelle crise. On espère surtout qu'il n'y aura pas de nouvelle crise, au moins d'une crise de cette ampleur. On le voit dans le monde, à l'heure actuelle, un certain nombre d'épidémies se développent, que ce soit le *Coronavirus*, ça peut être aussi le *Monkeypox virus*. Il peut y avoir d'autres types de virus qui se développent. C'est aussi là une incidence de l'augmentation de la population mondiale. Plus il y a de réservoirs potentiels et plus il y a de risques de développement d'une épidémie. Donc nous souhaitons, bien évidemment, qu'il n'y ait pas d'autre crise de ce type-là qui puisse se reproduire.

Nous avons mis en place, la direction de l'hôpital met en place les moyens nécessaires à cette prise en charge. On bénéficie un petit peu de ce qu'est l'expérience de la crise Covid qui a eu lieu et on en bénéficie non seulement sur le plan thérapeutique, mais aussi sur le plan de la gestion de crise puisque ça fait l'objet d'analyses et de mises en place de procédures qui, dans chaque service, permettent d'éviter ou d'atténuer tout risque de reprise.

Voilà, donc, j'espère avoir répondu pour la plupart aux questions qui étaient... Sur la saturation de l'hôpital, oui l'hôpital a toujours été saturé. Je me souviens, dans les années antérieures, avoir été à Mamao où on me parlait déjà de la saturation de l'hôpital. C'était d'ailleurs une des raisons qui avaient fait que l'on avait ouvert ce nouvel hôpital. C'était pour augmenter les capacités et autant on pourra mettre des lits supplémentaires, autant on aura toujours des patients dedans. Par contre, pour atténuer justement cette saturation, que faut-il faire ? Eh bien, c'est ce que nous essayons de faire à l'heure actuelle. C'est d'augmenter les capacités thérapeutiques des hôpitaux que l'on appelle secondaire mais qui ne sont pas secondaire du tout, des hôpitaux de la Direction de la santé, hôpital de Taravao, l'hôpital de Uturoa et l'hôpital de Nuku-Hiva et l'augmentation des moyens de diagnostic qui ont été mis dans ces hôpitaux depuis quelques années, notamment les scanners ou autres, eh bien servent à atténuer un petit peu les transferts qui peuvent venir sur le CHPF. Néanmoins, les cas les plus graves, les plus importants, ceux qui nécessitent des activités de spécialités, eh bien, peuvent venir au grand hôpital. On essaye et on y arrivera un jour d'augmenter donc les capacités thérapeutiques des hôpitaux secondaires au travers de conventions que l'on a, là également, avec l'État en termes de moyens matériels.

Voilà, Mesdames et Messieurs les représentants, ce que je pouvais vous dire sur ce grand hôpital qui est un des plus grands hôpitaux... le plus grand hôpital de la Polynésie, un des plus grands établissements de la Polynésie avec pratiquement plus de 2 000 agents qui travaillent là.

Merci à vous.

**La présidente :** Merci, Monsieur le ministre.

Donc à défaut d'amendement, là encore, je vous propose de mettre aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour, à l'unanimité. Merci beaucoup, donc la délibération est adoptée.

RAPPORT N° 116-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DE L'INSTITUT DU CANCER

DE POLYNÉSIE FRANÇAISE - TAHARUA ONOHI MIHINOA A TATI, DIT TIURAI ET  
AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Sylvana Puhetini – M. John Toromona

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Je vous propose de passer au rapport n° 116-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa A Tati, dit Tiurai et affectation de son résultat.

D'accord, donc je demande au rapporteur de ce dossier, Monsieur John Toromona, de faire une présentation du rapport.

**M. John Toromona :** Merci, Madame la présidente. Madame le ministre, Monsieur le ministre,

Le présent projet de délibération a été transmis par lettre n° 5902/PR du 16 août 2022, par le Président de la Polynésie française aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française.

S'agissant des faits marquants de l'année 2021 :

Établissement public industriel et commercial, l'Institut du cancer de Polynésie française (ICPF) a pour objectif d'être un centre référent expert dans le domaine du cancer en Polynésie française.

Créé en juillet 2021, cet établissement n'a pu réellement commencer ses activités qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, date à laquelle son directeur a été nommé.

Durant cette courte période d'activité de deux mois, l'ICPF a fonctionné avec trois personnels : un directeur, une responsable du pôle coordination et une assistante de direction.

Ses moyens financiers, composés essentiellement de la subvention d'exploitation accordée par le Pays d'un montant de 20 millions F CFP, lui ont permis de se mettre en place pour initier les futurs projets et anticiper les besoins de l'établissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2021 :

À l'issue de l'exercice 2021, le montant définitif des recettes du compte financier de l'ICPF est de 20 millions CFP et celui des dépenses est de près de 9,6 millions F CFP. Le résultat de fonctionnement, excédentaire à hauteur de 14 509 519 F CFP, est affecté au crédit du compte 1068 « *Autres réserves* ».

Ce compte financier présente un résultat global excédentaire de 10,4 millions F CFP, lequel constitue le fonds de roulement de l'ICPF au 31 décembre 2021.

S'agissant des travaux en commission :

L'examen de ce dossier en commission le 28 octobre 2022, a été l'occasion pour les membres d'avoir une présentation du bilan moral et du bilan financier des exercices 2021 et 2022 ainsi que des perspectives pour l'année 2023. Ont été abordés principalement les points suivants, à savoir :

- Premièrement, la reprise de deux missions initialement dévolues à la Direction de la santé à savoir la tenue et le suivi du registre des cancers et la politique de dépistage des cancers ;
- Deuxièmement, les projets en cours tels que les essais cliniques thérapeutiques, la coordination avec le Centre hospitalier de la Polynésie française concernant le parcours de soins des patients, l'ouverture d'un laboratoire unique d'anatomo-cyto-pathologie et la réalisation d'un hôpital de jour permettant d'accueillir des patients atteints de cancer ;

- Troisièmement, le regroupement en un même lieu des ressources techniques nécessaire pour le diagnostic, le traitement et la prise en charge de ces patients ce qui permettrait à l'ICPF d'être plus attractif dans le cadre du recrutement de spécialistes en Polynésie française.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

**La présidente :** Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : le Tapura huiraaatira, Tavini huiraaatira, A here ia Porinetia.

Je demande à l'intervenante du Tapura huiraaatira, Madame Augustine Tuuhia de nous proposer son intervention.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia :** Merci, Madame la présidente. Madame la ministre, *bonjour* ; Monsieur le ministre.

Nous étudions ici le compte financier de l'Institut du Cancer qui est un établissement nouveau puisqu'il avait deux mois d'existence sur la période de 2021 qui nous intéresse.

Le cancer et ses différents types, est un enjeu de santé publique en Polynésie. 800 patients sont suivis en 2021. Un volume en constante augmentation qui pèse sur la prise en charge à l'hôpital. Créé l'an dernier, l'Institut du Cancer de Polynésie française (ICPF) a justement vocation à désengorger le service de radiothérapie.

L'Institut poursuit sa mission de dépistage de la maladie avec un important volet de prévention.

C'est ainsi que l'on a pu voir apparaître la campagne « juin vert » consacrée au dépistage du col de l'utérus

Plus récemment, la campagne « octobre rose » a connu un beau succès médiatique. Il s'agissait de sensibiliser sur la question du cancer du sein. L'opération « Tārona tour » qui a eu l'avantage de créer un effet de groupe car, parfois, certaines femmes n'osent pas prendre l'initiative d'un dépistage individuel.

En résumé, le but de l'Institut du cancer est de réorganiser et de coordonner cette pathologie depuis le dépistage jusqu'à la prise en charge. Il s'agira également de dresser la nouvelle stratégie de lutte contre la maladie.

L'Institut du Cancer a reçu les félicitations et les encouragements des membres de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, qui ont approuvé ce compte financier à l'unanimité.

Je vous demande donc de bien vouloir l'approuver à votre tour. *Merci*.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenant du Tavini huiraaatira, Madame Éliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci, Madame la présidente.

En préambule, l'Institut du cancer a été créé par arrêté n° 1291 CM du 13 juillet 2021. Cet établissement public à caractère industriel et commercial a pour objectif d'être un centre référent du cancer en Polynésie. Parmi ses douze missions, outre les missions de dépistage et de prévention, nous retiendrons celles d'assurer la tenue du registre du cancer et d'assurer une activité d'anatomocytopathologie polyvalente avec une spécialisation en cancérologie et de délivrer des soins aux patients atteints de cancer. Notons que l'Institut du cancer est partenaire d'Unicancer, la fédération des centres anticancéreux métropolitains.

Ainsi, nous sommes amenés à examiner le premier compte financier de l'Institut du cancer qui se limite à deux mois d'existence en 2021. Il correspond à la mise en place des équipements, à l'achat notamment des matériels informatiques. L'Institut a réellement commencé à travailler le 2 janvier 2022. Depuis, l'Institut a récupéré le registre des cancers de 2015 et 2016 auprès de la Direction de la santé. Il est sur le point de finaliser les données de 2017 et 2018 puis d'ici la fin d'année 2022, les années 2019 et 2020.

Concernant sa mission de dépistage des cancers, l'Institut s'occupe de la prise en charge financière, c'est-à-dire la rémunération des actes de mammographies et d'échographies délivrés à titre gratuit aux femmes entre 50 et 74 ans ainsi que des frottis cervico-vaginaux.

L'autre mission de l'institut est la prévention auprès du grand public, qu'il a honoré par l'évènement « juin vert » de dépistage des cancers du col de l'utérus et par des actions de dépistage des cancers cutanés réalisés à Papeete, Moorea, Raiatea et Taravao qui ont remporté un franc succès auprès des Polynésiens et permis de dépister des personnes à risques, redevables d'un suivi particulier. Bien sûr, il faut relever les campagnes d'Octobre Rose visant à sensibiliser les femmes au cancer du sein et à la réalisation de mammographies régulières. Je remarque également la campagne de sensibilisation innovante en partenariat avec 12 communes pour aller, je cite « *chercher les personnes qui avaient du mal à se déplacer ou qui avaient du mal à avoir l'information sur les cancers du sein dans les quartiers* ». *Idem* pour l'excellente initiative du Tārona Tere (le Tour Rose).

Sur la mission recherche, l'Institut avait pour objectif de développer les modifications réglementaires nécessaires pour permettre aux patients polynésiens de bénéficier de thérapies innovantes non accessibles aujourd'hui car la réglementation métropolitaine — la loi Jardé — empêche de faire des essais cliniques en Polynésie. Une ordonnance est nécessaire pour modifier cette loi. Elle devrait être prête et transmise à l'assemblée en novembre-décembre 2022 pour que les essais cliniques démarrent l'année prochaine. Pouvez-vous Monsieur le ministre de la santé nous en faire un point sur ce projet d'ordonnance et la création future d'une direction de la recherche et des essais cliniques (DRCI) ?

Je ne m'étendrai pas plus sur les actions appréciables réalisées par l'institut et voterai favorablement ce compte financier mais je suis inquiète sur le devenir de notre institut du cancer suite à la défection de l'État dans son financement. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous rassurer sur sa pérennité, sur son existence et les financements de ses propres structures, les financements du laboratoire d'anapath et la réalisation de missions de soins effectuées par l'institut auprès des patients cancéreux ?

Merci.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante de A here ia Porinetia, Madame Sylviane Terooatea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** Merci présidente.

Il nous ait transmis aux fins d'examen un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai et affectation de son résultat.

Récemment créé, l'Institut du cancer a débuté son activité en fin d'exercice 2021. Son examen financier correspond à sa mise en route, et se limite à une période d'activité de deux mois et l'octroi d'une subvention d'exploitation du Pays de 20 millions F CFP qui n'a été que partiellement liquidée conduisant un résultat positif de + 10 millions F CFP, affecté au fonds de roulement.

Sur le fond, l'examen de ce dossier dans sa réunion du 28 octobre 2022 a permis d'évoquer les perspectives de l'Institut pour l'année 2023. Ainsi, les missions relatives à la tenue et au suivi du registre des cancers et la politique de dépistage des cancers ont été réaffectées à l'Institut, lequel a mis en avant en 2022, l'organisation de campagnes de sensibilisation en partenariat avec les communes portant sur le dépistage des cancers gynécologiques et des cancers de la peau.

A here ia Porinetia encourage et félicite ces démarches en faveur de la prévention qui, comme on le sait, est primordiale dans la prise en charge des cancers, mais fait face à un sous-investissement récurrent qui conduit à des conséquences humaines, sociales et économiques majeures et n'intègre pas le coût de cette insuffisance sur la dépense sociale sur le long terme.

Aussi, A here ia Porinetia invite le ministre de la santé à élargir et à renforcer les actions réalisées en faveur de l'organisation périodique des dépistages à d'autres catégories de cancers et à accroître la prise en charge de la rémunération de ces examens par un meilleur accompagnement financier de l'État.

Il ne faut en effet pas oublier qu'à l'origine, la création de l'Institut du cancer résulte d'une volonté de l'État dans le cadre de la réparation due aux essais nucléaires. Et il conviendrait à ce que ce dernier ne soit pas financièrement oublié, comme le centre de mémoire.

Cet accompagnement doit permettre également de concourir au financement des autres projets conduits par l'Institut portant sur l'organisation d'essais cliniques thérapeutiques, la coordination du parcours de soins des patients, l'ouverture d'un laboratoire unique d'anatomocytopathologie ainsi que la réalisation d'un hôpital de jour permettant d'accueillir des patients atteints de cancer ou encore la mise à disposition de spécialistes.

*Merci.*

**La présidente :** Merci Madame la représentante.

Si nous en avons fini avec les interventions, je rends la parole à Monsieur le ministre.

**M. Jacques Raynal :** Merci, Madame la présidente.

Merci à vous toutes et tous des remarques que vous avez pu faire.

Sur les activités développées, là, c'est vrai qu'on examine dans ce dossier les deux mois d'existence, mais dans l'esprit, c'est aussi ce que fait l'Institut du cancer depuis qu'il existe.

Vous l'avez remarqué, les actions qui ont été développées dans le public en réalité, ont eu une bonne réponse de la part du public tant en ce qui concerne — et notamment, je dirais peut-être les femmes — le cancer de l'utérus et le cancer du sein, qu'en ce qui concerne les mélanomes qui sont des tumeurs — qui peuvent être mortelles parfois quand elles se développent malheureusement de façon rapide — qui sont plutôt — je ne dirais pas oubliées — mais qui passent souvent inaperçues. La sensibilisation qui a été faite sur justement ces mélanomes — qui peuvent être dû à l'exposition solaire, tout du moins qui peuvent être accentués par l'exposition solaire — ça a sensibilisé les personnes qui n'en avaient pas idée et qui sont venues spontanément voir les spécialistes.

Pour ce qui concerne le « Tārona Tere » (*ndt, Tour rose*), c'est en effet une belle opération : sur 111 résultats que nous avons reçus, il y a quand même cinq résultats qui ont nécessité le recours aux

spécialistes. Donc c'est au moins cinq cancers évités, cancers pris à temps, cancers potentiellement pris en charge, sur 111 examens.

Pour ce qui concerne la loi Jardé, c'est à la fois complexe et à la fois... Je dirais qu'il est tout à fait possible de trouver la solution. Sachez que ça fait deux ans qu'on travaille sur cette question, non seulement pour, bien sûr, l'Institut du cancer mais également l'ensemble des activités qu'on peut avoir dans la recherche biomédicale. Que l'on est près d'aboutir — de bon espoir pour le début de l'année prochaine, janvier, février on verra — sur la bioéthique notamment et sur la recherche. Ça fait deux ans que l'on discute avec les responsables de ces domaines en métropole, sur la législation notamment, la réforme de la législation. Et donc, dans mon cabinet, Madame Grepin qui s'en occupe particulièrement avec Katia Testard sont assez optimistes pour pouvoir aboutir sur ce domaine.

Quant au financement, et bien il faut trouver les finances. Il faut trouver les finances. Nous avons été quelque peu déçus par une décision un peu impérative de l'État suite au rapport de l'INCA (Institut national du cancer) cependant, nous ne perdons pas espoir. Nous développons des arguments avec notre partenaire — je dirais historique — puisque depuis le début nous travaillons avec un partenaire qui est Unicancer, une organisation qui regroupe les centres de lutte contre le cancer, les CLCC, en métropole et qui nous aide dans le développement de nos potentielles activités et dans le développement de la construction de ce nouvel établissement.

Alors peut-être, là également, prendrons-nous un tout petit peu de retard parce qu'il faut quand même trouver ces financements. L'État n'ayant pas souhaité pour l'instant — je dis bien pour l'instant — s'associer à ces projets-là. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse pas, à force de discussions, montrer l'intérêt qu'il y aurait à la fois pour le pays surtout, mais aussi pour l'État, de montrer qu'il s'intéresse à la prise en charge de ces pathologies cancéreuses dont certaines, bien sûr, peuvent dues à des rayonnements malencontreux, je dirais.

Voilà ce que je peux dire par rapport à ce que j'ai noté dans vos remarques.

Les éléments porteurs c'est surtout la mise en route réelle d'un vrai registre du cancer, c'est-à-dire un registre du cancer qui est normé conformément — je dirais — à ce qu'il doit être et ce qui permet d'avoir un vrai reflet de ce qu'est la pathologie cancéreuse en Polynésie française. Donc ce registre du cancer, il est augmenté régulièrement de toutes les informations qui doivent être dedans, mais il est vraiment normé et, surtout, il doit être complet. C'était un petit peu ce sur quoi il pêchait pour que nous puissions développer des stratégies de prise en charge en fonction des cancers les plus présents et les plus mortels.

Ensuite, le développement avec l'Unicancer j'en ai parlé, mais il y a ce fameux laboratoire d'anatomocytopathologie qui intéresse à la fois, bien sûr, l'Institut du cancer puisqu'il la repris à son compte à partir du laboratoire qui existe à l'Hôpital mais qui servait surtout de boîte aux lettres — si je puis dire — pour envoyer en métropole des examens. Bien évidemment nous continuerons aussi à envoyer des prélèvements en métropole pour avoir des avis hyperspécialisés. Mais dans l'ensemble, lorsque ce laboratoire, c'est-à-dire à échéance d'un an et demi maintenant, un an et demi, 18 mois à peu près, le laboratoire sera pleinement opérationnel, 80 % des prélèvements qui seront effectués seront analysés sur place. Ce qui donnera une meilleure rapidité de résultats, ce qui permettra aussi d'éviter d'avoir à payer des avions, des transports de boîtes en métropole et puis payer les laboratoires métropolitains.

Donc tout ceci pour... En effet, sur cette pathologie qui est diverse et variée — puisque le cancer peut toucher tous les organes — il faut que ce soit la Polynésie française qui ait la puissance d'action principale sur cette pathologie sur la prévention et sur l'information des patients. Et c'est ça qui fonctionne très très bien à l'heure actuelle — puisque ça c'était un peu plus simple à mettre en place : la communication, l'éducation, la prévention — et montrer qu'on est capable de le faire. Voilà.

Merci Madame la présidente.

**La présidente :** Merci Monsieur le ministre.

Je vous propose donc de soumettre l'ensemble de la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour, à l'unanimité. Donc la délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

RAPPORT N° 83-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Monette Harua

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons au rapport n° 83-2022. Avant d'ailleurs de passer à ce rapport, j'en profite pour saluer notre ministre de la santé déjà qui va nous quitter et à qui nous souhaitons donc de joyeuses fêtes et je voulais saluer donc notre ministre du travail et de la solidarité qui nous rejoint pour les derniers dossiers. *Bonjour Madame la ministre.*

Et donc nous allons passer comme je disais à ce rapport n° 83-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Centre de formation professionnelle pour adultes (le CFPA) et affectation de son résultat.

Madame la ministre, est-ce que... Ah ! Monsieur le ministre, vous vouliez nous adresser quelques mots.

**M. Jacques Raynal :** Excusez-moi, je n'ai pas saisi ce que vous aviez dit sur le schéma d'organisation sanitaire ?

**La présidente :** Non, Monsieur le ministre, le schéma d'organisation sanitaire a été déprogrammé de l'ordre du jour. Voilà. Merci.

**M. Jacques Raynal :** D'accord, très bien, c'est tout ce que je voulais savoir.

**La présidente :** Oui, donc Madame la ministre, je peux donner la parole directement au rapporteur. Donc je propose au rapporteur de ce dossier de nous faire lecture de son rapport, en l'occurrence Madame Monette Harua.

**M<sup>me</sup> Monette Harua :** Merci Madame la présidente. *Bonjour Madame la ministre.*

Par lettre n° 5508/PR du 3 août 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 du Centre de formation professionnelle pour adultes et affectation de son résultat.

Le CFPA est un établissement public administratif qui a pour but d'organiser, d'animer, de développer et de mettre en œuvre des sessions de formation professionnelle au profit de toute personne de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification. Ses règles d'organisation et de fonctionnement ont été modifiées par arrêté n° 912/CM du 14 juin 2019.

Au 31 décembre 2021, 76 postes étaient occupés par 40 agents engagés sur des emplois permanents et 35 agents en CDD ainsi qu'une personne en CVD.

En 2021, ont été formés 691 demandeurs d'emploi, 100 aidants Fêti'i et 163 salariés. Les femmes représentent 54,6 % des stagiaires et les hommes, 45,4 %. Par ailleurs, 56,6 % des stagiaires avaient

entre 18 et 29 ans et 43,4 %, 30 ans et plus. Le taux de réussite aux examens, de 89,7 %, est conforme à celui de l'année précédente.

En section d'investissement, les recettes sont arrêtées à la somme de 115 505 776 F CFP et les dépenses, à la somme de 149 434 481 F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes s'établissent à 940 715 208 F CFP et les dépenses, à 804 385 511 F CFP, d'où un résultat de fonctionnement excédentaire à hauteur de 136 329 697 F CFP.

En conséquence, le résultat global de l'exercice 2021 est arrêté à la somme de 102 520 992 F CFP qui vient augmenter le fonds de roulement, lequel s'établit à 583 839 376 F CFP au 31 décembre.

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi le 11 août 2022.

Depuis sa mise en place depuis 2019, le dispositif « aidant *fēti'i* » a permis de former un total de 226 personnes à fin 2021. Les formations 2021 se sont déroulées aux Marquises, Australes, îles-sous-le-vent et Tahiti. Celles de 2022, sont prévues, outre Tahiti, aux Tuamotu, îles-sous-le-vent et îles Australes.

Les unités mobiles vont être constituées de cinq à six containers. Elles serviront à de la formation en bâtiment et en mécanique, d'une part, et à de la formation auprès des entreprises dans le tourisme, d'autre part.

Enfin, des formations ont été dispensées au centre pénitentiaire de Tatutu. Elles ont concerné les domaines de l'artisanat, de la menuiserie, de la gravure et de l'ébénisterie (1 an). S'agissant du centre pénitentiaire de Nuutania, une formation qualifiante y est dispensée.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**La présidente :** Merci Madame le rapporteur.

Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira et A here ia Porinetia.

Je demande à l'intervenant du Tapura huiraatira, Monsieur John Toromona, de bien vouloir faire son intervention.

**M. John Toromona :** *Bonjour.*

Aucun problème sur le plan comptable pour le CFPA puisqu'à la clôture de l'exercice 2021, son fonds de roulement équivaut à environ un an de fonctionnement. L'établissement a formé pas moins de 954 personnes dont 679 demandeurs d'emploi, 163 salariés, 12 agents de la fonction publique et 100 aidants *Fēti'i*.

L'occasion de faire un point sur ce dispositif mis en place en 2019 et qui permet à une personne d'être indemnisée pour venir en aide à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. En deux ans, le nombre d'aidants *Fēti'i* a ainsi doublé passant de 53 en 2019 à 100 en 2021. Il faut savoir qu'ils ont tous été formés sur Tahiti mais aussi aux Marquises, aux Australes et aux îles-sous-le-vent. Comme nous l'a expliqué le très dynamique directeur du CFPA, Monsieur Jean-Michel Blanchemanche que l'on ne présente plus, ce dispositif qui est très demandé sera poursuivi cette année aux Raromatai et aux Australes, et développé aux Tuamotu ainsi qu'à Taravao et Pirae.

Cette formation est très importante pour les aidants car elle leur permet d'être mieux organisés, mieux protégés, et de pouvoir agir en cas d'accident. C'est pourquoi le Centre réfléchit à dédier un container à la formation d'aidants Fēti'i dans le cadre de la future unité mobile qui en comptera 5 ou 6 (containers). Vous le savez, cette unité mobile est notamment très attendue dans les archipels et elle devrait pouvoir être déployée sur Rangiroa d'ici le deuxième semestre 2023. L'idée est de s'appuyer sur le Centre des métiers de la mer (CMMPF) et sur le centre du métier de la perle et de la nacre (CMP) qui est fermé depuis trois ans et qu'il faudra rénover. Cela permettra ainsi de jouer sur deux volets : la formation en bâtiment, finition, mécanique, climatisation etc, mais aussi la formation dans le tourisme.

Je terminerai avec un mot sur le permis de conduire qui est désormais intégré dans le cursus de formation des stagiaires car on le sait, pouvoir se déplacer est la clé pour pouvoir accéder à un emploi. C'est ainsi que grâce au plan de relance du gouvernement, le CFPA a pu doubler sa capacité de formation en passant de 4 à 6 moniteurs de conduite, et de 4 à 8 véhicules, avec deux simulateurs de conduite. Sur les quelques 350 stagiaires qui sortent du CFPA chaque année, ils seront ainsi environ 200 à repartir avec leur permis de conduire en poche contre 80 en 2021. C'est une excellente nouvelle et je tiens encore une fois à féliciter ici le directeur du CFPA et son équipe dont l'implication n'est plus à prouver.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver sans plus tarder le compte financier 2021 de cet établissement.

*Merci beaucoup.*

**La présidente :** Merci Monsieur le représentant.

Je passe la parole à l'intervenant du groupe Tavini huiraatira, Madame Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci. *Bonjour Madame la ministre.*

En dépit de 5 semaines de fermeture du fait de la pandémie de la Covid, le CFPA a bien travaillé en 2021. Jugez-en vous-mêmes. Il a formé 954 apprenants répartis comme suit : 679 demandeurs d'emploi, 100 aidants Fēti'i, 12 agents de la fonction publique — soit 791 stagiaires — auxquels se rajoutent 163 salariés.

Bien que les stagiaires actuels n'aient pas droit à une indemnité, on constate une montée en puissance du dispositif « aidants Fēti'i ». De 53 aidants Fēti'i en 2019, le chiffre monte à 73 aidants Fēti'i en 2020, puis 100 aidants Fēti'i en 2021. La formation de ces derniers a été réalisée en plus de Tahiti, aux Marquises, Australes et Îles-Sous-le-Vent. Ce dispositif est reconduit en 2022 et de nouveau déconcentré et sera prolongé en 2023. Bien que valorisant, le dispositif n'est pas encore accessible aux personnels salariés alors que le besoin est grandissant en raison du vieillissement de la population. Il serait opportun de l'étendre également aux salariés. Toutefois, le CFPA envisage à juste titre, de créer une unité mobile c'est à dire un container spécifique aux formations d'aidants Fēti'i pour pouvoir amener des lits et faire travailler les gens directement sur place.

Au niveau de la cellule du permis de conduire, une unité itinérante a été mise en place en 2020 et 2021 avec un doublement des effectifs et des moyens. Sur 350 stagiaires formés par an au CFPA, 80 ont suivi la formation à la conduite automobile en 2021, presque 200 en 2022 et l'effectif continue de grandir.

La direction envisage de monter une unité mobile constituée de cinq à six conteneurs qui a pour vocation d'apporter la formation au plus près des usagers. Et ce « au plus près des usagers », c'est justement des structures existantes comme le centre du métier de la perle et de la nacre de Rangiroa, fermé depuis trois ans. Donc la direction se fixe comme objectif de faire de la formation en bâtiment, en mécanique, climatisation, et de la formation auprès des entreprises exerçant dans le tourisme. Pour pouvoir démarrer ces formations, le CFPA compte participer à la rénovation du centre mais se heurte à la difficulté de pouvoir mettre en œuvre cette unité mobile en raison de difficultés de financement de ces nouveaux

personnels, et de difficultés à estimer le volume de gens à former. Cette dernière difficulté nécessite d'identifier les métiers à dispenser, de se déplacer aux Tuamotus pour vendre les formations. Le coût est en effet prohibitif pour la ligne « *déplacements* » car un formateur de 10 ans d'ancienneté coûte en moyenne 350 000 F CFP par mois, et 20 000 F CFP d'indemnité journalière s'il se déplace. Néanmoins, ces réserves levées, cette unité mobile sera fonctionnelle sur Rangiroa pour le deuxième semestre 2023 en partenariat avec le Centre des Métiers de la Mer.

Le fonds de roulement du CFPA est confortable de l'ordre de 583 millions F CFP qui représente 300 jours de fonctionnement, c'est-à-dire 10 mois desquels il faut retirer 4 mois d'impondérable.

Pour ce qui est du programme de réinsertion des détenus des centres pénitenciers de Tatutu et de Nuutania, 59 détenus ont bénéficié d'une formation du CFPA. À Tatutu, notant que 10 détenus en cours de formation sur un an, réalisent des échiquiers en bois sans aucune vis et que le travail est vraiment remarquable. Ce dispositif marche très bien avec le formateur idoine. Le plateau technique qui existait a été rééquipé complètement pour faire de la menuiserie, de l'ébénisterie et de la gravure sur ardoise.

Le CFPA a également formé les salariés de l'OPH durant 7 semaines. Interrogé, le directeur du CFPA estime qu'une formation pour les SDF serait envisageable et possible pour pouvoir au moins les sortir de la rue, notamment pour les jeunes couples dans la rue.

De plus, en complément de 2021, la formation d'agents de protection et d'hygiène est allée travailler trois semaines en renfort à l'hôpital en zone Covid pour venir soutenir l'effort en attendant qu'arrivent les renforts sanitaires. Et cela a été une excellente plus-value pour les stagiaires.

Enfin, quatre matinées de l'auto-entrepreneuriat, une sur chaque centre et la dernière à Raiatea, ont été organisées, prioritairement aux stagiaires sur le point de finir leurs formations. 200 personnes par centre ont bénéficié de ces informations. Mais Uturoa, en partenariat avec la CCISM et la commune d'Uturoa, a réuni plus de 1 000 personnes !

En conclusion, merci à la direction et aux équipes du CFPA pour ce travail d'excellence au service des Polynésiens sortis du système scolaire.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante de A here ia Porinetia, Madame Le Gayic.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, Madame la présidente.

Madame la ministre, bonjour et tous ceux qui vous accompagnent.

Concernant ce dossier, pas d'éléments complémentaires à rajouter par rapport au rapport de notre rapporteur, juste à féliciter le personnel et leur implication et le directeur ici présent sur ce qu'ils offrent à nos stagiaires concernant aussi tout ce qui est formation, enfin dans le cadre de leurs missions.

En tout cas, félicitation au CFPA sur leurs engagements. Merci.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Si nous n'avons plus d'interventions, je rends la parole à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci, Madame la présidente.

Chers élus, *bonjour*. Merci pour vos interventions sur ce sujet.

Peut-être juste pour répondre à quelques questions...

D'abord une information importante peut-être concernant les détenus à Tatutu, qui ce matin même viennent tous d'être titrés sur leur formation. Donc c'est bien, juste avant Noël.

Concernant les aidants Fēti'i à étendre aux salariés, c'est un sujet qu'on avait déjà évoqué effectivement au sein du CFPA aux vues des nombreuses demandes que l'on peut avoir. On est en discussion avec la CPS sur ce point-là. Donc on espère que ça va se décanter, qu'on va réussir à trouver des solutions en début 2023 pour pouvoir les prendre en charge.

Sinon effectivement, vous l'avez dit, je ne veux pas être redondante, l'activité du CFPA fonctionne plutôt bien, les comptes sont bons, les stagiaires formées, les taux de réussite sont de plus en plus satisfaisants. Notamment sur le permis de conduire, la réussite au permis de conduire avait fortement augmenté. Au tout début quand on avait lancé — on en avait parlé en commission — cette formation au permis de conduire c'était compliqué. En fait, voilà on a réadapté un petit peu l'accompagnement des stagiaires, et aujourd'hui, on a un taux de réussite sur les permis qui est meilleur et qui est très important puisque ça fait vraiment partie des critères d'employabilité des jeunes une fois qu'ils sont sortis du centre de formation. Donc voilà. Tout ça est sur une bonne dynamique et une bonne voie.

En tout cas, merci pour vos interventions.

**La présidente :** Merci, Madame la ministre.

Je sou mets l'ensemble de la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 152-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DE L'INSERTION SOCIALE PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LA PÉRIODE 2023-2032

Présenté par M. le représentant Luc Faatau

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons au rapport n° 152-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du schéma de l'insertion sociale par l'activité économique pour la période 2023-2032.

Madame la ministre, est-ce que vous souhaitez... Donc je rends la parole directement au rapporteur qui est Monsieur Luc Faatau.

**M. Luc Faatau :** *Madame la ministre, bonjour.*

Nous débattons d'un projet de délibération portant approbation du schéma de l'insertion sociale par l'activité économique pour la période 2023-2032.

Dans les enquêtes menées entre 2018 et 2021 par l'ISPF, le nombre de personnes en âge de travailler mais qui ne travaillent pas ou sont sous-employées était estimé à près de 17 % de la population totale (soit 48 600 personnes). Ce constat trouve le plus souvent sa source dans des situations d'échec scolaire, de détresse sociale ou encore de passif carcéral.

Pour faire face à cette situation, la loi du pays n° 2022-11 du 24 janvier 2022 propose le dispositif de l'insertion sociale par l'activité économique (ISAE), qui consiste à s'appuyer sur des structures privées spécialisées (généralement des associations loi 1901) pour offrir aux personnes les plus éloignées de l'emploi des chances de s'insérer socialement en traitant les freins à leur employabilité par la formation professionnelle adaptée et par un accompagnement dans la résorption de leurs difficultés personnelles et sociales.

En application des dispositions de l'article LP 14 de cette loi du pays, un schéma d'insertion sociale par l'activité économique, dont son approbation fait l'objet du présent projet de texte, a été élaborée pour la période 2023-2032 en prenant appui sur les expériences de l'ISAE hors de Polynésie française et en procédant à plus d'une trentaine d'auditions sur Tahiti et dans les îles.

Ce schéma prévoit un accompagnement multiforme qui verra la puissance publique aider les structures intéressées à se positionner pleinement dans l'ISAE, à embaucher les personnes cibles et à réussir les défis de leur insertion (parcours d'insertion, formation des encadrants, partenariats avec les entreprises).

Ce schéma a également l'ambition de faire en sorte que les structures d'insertion sociale par l'activité économique gagnent progressivement en autonomie financière jusqu'à ne plus dépendre des subventions publiques. Ce sont les SISAÉ.

Ce schéma comporte ainsi plusieurs actions à déployer sur 10 ans, avec pour objectifs d'assurer la meilleure prise en charge des personnes cibles — qui est donc l'axe stratégique n° 1 — et de garantir la performance des SISAÉ (axes stratégiques 2 et 3) grâce à un pilotage efficient du dispositif, que constitue l'axe stratégique n° 4.

Le pilotage de l'ISAE sera assuré dans un cadre collégial qui associera les communes, les organisations représentatives des employeurs et les représentants des SISAÉ. La DSFE et le SEFI seront les services référents.

Sur le plan social et grâce à un accompagnement optimal, ce dispositif offrira aux personnes en situation de fragilité sociale des opportunités de s'affranchir de leurs difficultés et de trouver leur place sur le marché de l'emploi classique en tant que salariés ou entrepreneurs, l'objectif étant de faire des bénéficiaires d'aides sociales d'aujourd'hui des salariés, voire des chefs d'entreprise demain.

L'examen du présent projet de délibération en commission le 15 décembre dernier a suscité des échanges qui ont permis de rappeler l'objectif principal du SISAÉ, porté sur l'employabilité des personnes cibles grâce à des concours d'insertion et des formations spécifiques.

Une structure qui a vocation à encadrer des personnes en insertion devra préalablement déposer une demande d'agrément (incluant entre autres un projet, un programme et un encadrant) instruite par une commission *ad hoc*, composée notamment du ministre du travail, des solidarités et de la formation, de la DGAE, du SEFI et de la CCISM.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, je vous invite à approuver le projet de délibération.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour les interventions, donc nous commencerons par A here ia Porinetia, ensuite ça sera le Tapura huiraaatira, et enfin le Tavini huiraaatira.

Je demande à l'intervenante de A here ia Porinetia, Madame Terooatea, si vous voulez bien.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terooatea :** *Merci*, présidente. Bonjour, Madame la ministre.

Pour répondre aux difficultés d'insertion professionnelle et sociale durable d'une partie de notre population, notre assemblée a adopté il y a tout juste un an une loi du Pays relative à l'insertion sociale par l'activité économique dont l'objectif premier est de permettre à tout un chacun de trouver sa place par l'emploi au sein de notre société.

En effet, cette loi du Pays procède à des actions mises en œuvre par les associations d'insertion économique qui contribuent au quotidien sur le *territoire* au maintien de conditions de vie dignes des personnes suivies pour les aider à obtenir un métier, mais également du triste constat que les outils d'insertion sociale dont nous disposons ne sont pas suffisamment adaptés au besoin actuel du public en difficulté, ne relèvent pas d'orientation stratégique d'ensemble et ne s'inscrivent à la hauteur des défis auxquels nous devons faire face. En simple, les contrats aidés ne retenant qu'une approche par la formation ne réussissent pas à résoudre les difficultés d'emplois qui relèvent d'ordre multifactoriel.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux de la DSFE ne peuvent, d'un point de vue opérationnel, prendre en charge l'accompagnement social, une aussi forte proportion de la population en difficulté sur notre territoire estimée à près de 50 000 personnes selon l'ISPF.

Dès lors, la loi du Pays entend améliorer l'insertion sociale par l'exercice d'une activité économique à défaut d'emploi, on en posant un cadre général qui repose sur trois piliers :

- Le premier vise à accroître le nombre d'acteurs concourant à la politique d'insertion sociale en dépassant le cadre associatif actuel avec la consécration de la notion de structures d'insertion sociale par l'activité économique qui peuvent être des entreprises ;
- Le second consiste à définir une stratégie à la politique d'insertion sociale par l'activité économique en la dotant d'outils de pilotage avec, d'une part, des conventions d'objectifs pluriannuels d'insertion conclues entre le Pays et les SISAÉ et, d'autre part, la mise en place d'un schéma décennal d'insertion sociale par l'activité économique permettant de structurer les actions à déployer ;
- Le troisième consiste à définir le champ des activités relevant de la politique d'insertion afin de lever toute ambiguïté quant à une possible concurrence envers les entreprises.

Notre assemblée est saisie ce jour sur l'adoption de ce schéma d'insertion sociale par l'activité économique prévu à l'article 14 de la loi du Pays à l'issue de son élaboration avec l'ensemble des parties prenantes à la politique d'insertion sociale, dont notamment les communes de la Polynésie française mais également les entreprises. Ce schéma devant faire l'objet d'une révision annuelle afin de s'adapter aux besoins d'identifier par le monde du travail.

Avant d'aborder le contenu du schéma proposé, A here ia Porinetia regrette les conditions dans lesquelles ce schéma est soumis à l'examen de notre assemblée, procède davantage de l'expédition courante que de l'attention dont il devrait faire l'objet dès lors qu'il doit proposer une stratégie à la résolution d'un des plus grands modes de notre société sur une période décennale.

Une présentation commentée en commission des acteurs concernés par son élaboration aurait été très certainement plus judicieux, d'autant qu'il doit contenir des données statistiques à la fois qualitatives et quantitatives relatives aux besoins d'insertion par l'activité économique, et que l'avis du CESEC ne peut être obtenu faute de nomination de ses membres.

Dès lors, A here ia Porinetia se limitera à quelques points essentiels sur le fond. Le schéma présenté sous quatre axes et neuf objectifs propose de structurer l'insertion sociale en organisant des parcours d'insertion soutenant le développement des acteurs concourant à la politique d'insertion, orienter le périmètre des activités en fonction des besoins, et enfin organiser le pilotage de ce projet d'ampleur.

A here ia Porinetia soutient l'ensemble de ces démarches qui s'inscrivent en faveur de la lutte contre l'assistanat, mais tient à souligner que le gage de réussite de ce projet reposera sur la capacité de son instance de pilotage à s'approprier et à coconstruire l'économie sociale et solidaire sur notre territoire qui n'existe qu'au travers du milieu associatif et dont il est proposé de l'étendre à l'entreprise. Dès lors, sa composition à majorité d'acteurs publics institutionnels au lieu d'acteurs privés expérimentés sans retenir le bénéfice de retours d'expérience extérieure, notamment au niveau des Outre-mer, nous apparaît insuffisamment adaptée pour s'inscrire comme un gage de réussite.

Ce partage du diagnostic présenterait également l'intérêt de pouvoir associer l'État dans nos démarches et de bénéficier d'un accompagnement financier plus adapté à nos situations dès lors qu'elles visent également à alléger les dépenses des aides sociales qui impactent notre PSG.

À titre subsidiaire, A here ia Porinetia soulignera l'intérêt également d'inclure parmi les outils réglementaires le contrat d'emploi pénitencier, dont l'avis de l'assemblée a été récemment requis sur le même sujet, mais également les modifications apportées au contrat d'apprentissage.

Enfin, Madame la ministre, pourriez-vous nous faire part du calendrier de mise en œuvre des agréments des SISAÉ, des appels à projets à venir, ainsi des montants des marchés réservés identifiés au budget 2023 de la Polynésie française et des SISAÉ ?

Je vous remercie.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante du Tavini huiraaatira, Madame Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci.

Il nous est demandé d'approuver ou non le schéma décennal de l'insertion sociale par l'activité économique qui fait suite à la loi du Pays n° 2022-11 du 24 janvier 2022 relative à l'insertion sociale par l'activité adoptée par l'assemblée le 9 décembre 2021.

Ce schéma s'appuie sur l'enquête « emploi » réalisée en 2018 par l'ISPF, laquelle révélait que :

- 52 % des personnes en âge de travailler avaient un emploi dans l'archipel de la Société (soit 95 100 personnes). Cependant, une fois sur sept, cet emploi est précaire, occupé le plus souvent par des jeunes de moins de 30 ans ;
- *A contrario*, 48 600 personnes en âge de travailler ne travaillent pas ou sont sous-employées. Parmi elles, 39 400 personnes seraient désireuses de travailler, dont 16 200 sont au chômage après avoir perdu leur emploi.

Le diagnostic territorial de la pauvreté de 2021 révèle que les situations de pauvreté sont deux fois plus nombreuses en Polynésie française qu'en France métropolitaine. 26 % des Polynésiens vivent sous le seuil de bas revenus contre 14 % des métropolitains.

Mais ce qui caractérise les 48 600 Polynésiens sans-emplois ou sous-employés, c'est leur faible niveau de qualification et ils sont principalement jeunes. Leur déficit d'employabilité tient à l'absence de diplômes, au manque d'expérience professionnelle, à un déficit de compétences, à l'illettrisme, etc. Et il est notoire que l'absence ou l'insuffisance de revenus favorise l'exclusion sociale.

Pour les rendre employables, le tissu associatif constituerait selon ce schéma des structures idéales d'insertion par l'activité économique. Ce dont nous doutons, car une personne sans qualification demeure, même en passant par une association, une personne sans qualification. À moins de bénéficier d'une formation professionnelle type CFPA ou centre des métiers de la mer, par exemple.

Les secteurs d'activité visés par ces structures d'insertion ne seraient pas prisés des entreprises tels que les activités répondant aux besoins quotidiens les plus courants des particuliers, des entreprises mais aussi des collectivités publiques – ce qui est très vague vous en conviendrez – ; le traitement et la valorisation des déchets ainsi que la préservation de l'environnement et des activités qui tournent autour de la réutilisation, la réparation ou l'exploitation de ce qui est usagé et abîmé. Mais ces secteurs d'activité suffiront-ils à faire embaucher 48 600 Polynésiens sans emplois ou sous-employés ? Avez-vous, Madame la ministre, effectué une étude sur les emplois potentiels créés par ces secteurs d'activité ?

Dans son avis du 20 mai 2021, le CÉSEC relevait l'absence de données statistiques, tant qualitatives que quantitatives, relatives aux besoins d'insertion par l'activité économique en Polynésie française. De même, il manque des indicateurs chiffrés justifiant de la réelle intégration dans le circuit économique des personnes suivies par les structures actuelles d'insertion sociale. Combien de création de petites entreprises, de prises de patente, de recrutement en CDD ou en CDI de personnes sans emploi à l'issue de leur passage dans ces organismes associatifs ?

Voilà un peu les questions que je voulais vous poser.

De plus, les dispositifs actuels des CAE, CAE PRO, CAES et CIS ont coûté près de 3 milliards F CFP pour 10 659 bénéficiaires en 2020. Pouvez-vous nous dire quel sera le budget annuel réservé à votre nouveau dispositif ? Ne sera-t-il pas un dispositif CAE-bis, lequel n'a pas fait la preuve de sa capacité à réinsérer efficacement leurs bénéficiaires ?

Nous attendons vos réponses, Madame la ministre, avant de décider de notre vote définitif.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Pas d'autres interventions, pas de question ? Donc, Madame la ministre, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci, Madame la présidente.

Effectivement, donc le cadre réglementaire des SISAÉ a été posé en début 2022 et les premières commissions d'agrément des structures ont eu lieu, la première commission d'agrément a eu lieu au mois de septembre 2022 ; on en a tenu une autre au mois de décembre également. Donc aujourd'hui, on compte 10 associations entreprises qui ont été agréées SISAÉ.

Pour le calendrier, on a besoin effectivement que ce schéma directeur des SISAÉ soit voté par votre assemblée pour pouvoir lancer la deuxième phase qui va être celle des appels à projets ; des appels à projets seront ciblés dans les secteurs d'activité, des projets pilotes qui seront intégrés dans ce schéma directeur, à savoir les services à la personne, la transition alimentaire, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement, les activités en faveur du développement touristique, la filière cocotier et les services publics communaux. C'est ce qui avait été, lors des consultations avec la société civile, acté comme secteur prioritaire qui correspond également aux politiques publiques du Pays et du gouvernement.

Les SISAÉ, on est bien d'accord, Madame la représentante, ça ne va pas tout révolutionner, mais c'est un outil supplémentaire que nous mettons à disposition de la population pour prendre en charge les personnes qui sont le plus éloignées de l'emploi. Quel est... Que vous parlez, on le... Vous le différenciez, enfin vous souhaitez ou pas le différencier avec le CAE, ça n'a rien à voir. Un CAE est un stage dans une entreprise d'un an, on prend un demandeur d'emploi et on l'intègre dans une entreprise ou dans un organisme d'accueil où il va être stagiaire. Dans le cadre des SISAÉ, l'état d'esprit est complètement différent puisqu'il y a une prise en charge sociale puisqu'on est sur un public qui est très éloigné de l'emploi, on est sur du type « sorti de prison », des jeunes en déscolarisation, etc., etc. On est sur ce type de public qui n'a pas besoin simplement d'un stage dans une entreprise, mais qui a besoin d'un accompagnement social et psychologique. Et dans les appels à projets que nous allons lancer début 2023, il va être très important de mettre en avant cette prise en charge sociale de nos demandeurs.

Aujourd'hui, ce n'est pas simplement de donner pour ces publics-là, j'entends, ce n'est pas simplement de leur donner un contrat. Ça serait presque trop simple évidemment comme vous dites, il suffirait de donner un CAE. Ce n'est pas ça qui leur faut ! Pour être demain employable sur le marché de l'emploi de façon pérenne en CDI, il faut qu'on les accompagne souvent sur des accidents de vie qu'ils ont eus

et on doit résoudre ces problèmes avec eux. Et c'est tout l'enjeu aujourd'hui que va devoir porter, qu'on va devoir porter ensemble avec les associations, avec ces SISAÉ. Pour les entreprises également qui créent des SISAÉ, ils créent quoi ? Ils créent également des viviers, des viviers futurs, de futurs employés pour leur entreprise. Donc ça a même un triple impact, en fait. Donc c'est un outil supplémentaire, c'est des dispositifs dans les pays où ils sont utilisés, où s'est développé qui fonctionnent très bien. On parle là beaucoup de la formation, de l'apprentissage, qu'on doit monter nos jeunes en compétence, et ça fait partie des outils que nous allons utiliser demain pour les sortir d'une situation déjà sociale compliquée. Donc, il va y avoir cet accompagnement en plus, de l'accompagnement professionnel qu'on peut retrouver dans les mesures d'aides à l'emploi que je dirai plus classiques. Voilà.

Dans les appels à projets, vous aviez un questionnement des formations et pourquoi pas utiliser le CFPA. Aujourd'hui, dans les textes, rien ne l'interdit : c'est-à-dire que dans les appels à projets, l'association qui va répondre peut intégrer dans son projet une partie formation, que ça soit au CFPA ou dans n'importe quel organisme de formation. Si ça s'intègre dans le projet d'insertion professionnelle et d'accompagnement, ce n'est pas exclu, ils pourront le proposer et je pense même d'ailleurs qu'ils ont intérêt à le proposer. Euh...c'est tout hein ? Alors le premier budget alloué – Ah si, si, si ! Je voulais rebondir également là-dessus puisque les SDF (les personnes sans domicile fixe) font aussi partie de ce public vulnérable qui est identifié pour intégrer des SISAÉ.

Et pour répondre à la question — je reviens juste sur le dossier précédemment sur le CFPA, CFPA et les SDF —, vous savez qu'on a créé le bureau des sans-abris au sein de la DSFE. Ils ont créé un partenariat avec le CFPA (un lien) et donc on identifie les sans domicile fixe pour le moment qui sont en structures d'hébergement, dans un premier temps, pour pouvoir les intégrer dans des circuits de formation au CFPA. Ça, c'était pour répondre à votre question de tout à l'heure.

Sinon l'appel à projets des formations... Je pense que j'ai répondu à vos questions.

Je vous remercie, Madame la présidente. Et merci pour vos interventions.

**La présidente :** Merci, Madame la ministre.

Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Madame la présidente. Bonjour, Madame la ministre.

Moi je voudrais juste un complément d'information. Je sais par exemple que vous citez souvent la réinsertion des détenus. Quelles sont les relations avec le SPIP qui a quand même cette mission-là ? Et je sais qu'une des mesures phares du programme du Tapura en 2018 était d'encourager le monde associatif en instaurant un agrément pour des associations d'insertion sociale. Donc, pour avoir accompagné par exemple Tamarii Nuutania, qui a été une des premières associations à avoir l'agrément même si le dossier était très complexe pour le monter, aujourd'hui, est-ce que vous pouvez nous dire quel sera demain le rôle de ces associations dans ce schéma directeur, d'une part. Et vous parlez dans votre intervention du suivi social pour ce type de public éloigné de l'emploi. Cette mission d'accompagnement social sera dévolue aux agents de la DSFE ou ... ? Je n'ai pas tout compris. Voilà.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** En fait, on va lancer des appels à projets dans les secteurs d'activité qui sont identifiés dans le schéma directeur et à l'intérieur de ces appels à projets devra figurer un accompagnement social qui pourra être mené ou par des travailleurs sociaux qui font partie de ces associations ou de ces entreprises, ou par des prestataires extérieurs. Rien n'empêche une association, dans le cadre d'un appel à projets, d'intégrer par exemple la prestation d'un psychologue pour suivre une partie des stagiaires qui seront intégrés dans le projet, en fait. Ça peut être en prestation, ça peut être du personnel qu'ils ont déjà puisque les associations qui œuvrent déjà et qui ont demandé les agréments disposent pour certaines déjà de personnels qui œuvrent déjà dans le social. Donc, ils pourront s'appuyer ou sur leur personnel à eux ou prendre de la prestation extérieure. Mais ça ne sera pas les travailleurs

sociaux de la DSFE. On est vraiment sur des appels à projets qui seront financés par le Pays et pour lesquels eux vont proposer justement un accompagnement, un suivi, un projet entier, avec tout ce suivi des stagiaires qui les intégreront.

Les SPIP sont bien évidemment, et à travers des associations comme Tamarii Nuutania, dans les tours de table sur ce dispositif-là, ils sont tout à fait au fait.

Et il y avait une autre question...

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui, la dernière. Est-ce que vous avez un chiffre en fin de compte... est-ce que vous avez le nombre d'associations qui ont été créées depuis 2018 sur ce volet d'insertion sociale comme Tamarii Nuutania par exemple ?

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** C'est principalement des associations qui existaient déjà et qui avaient même déjà pour certaines — je pense à Hotuarea Nui — dans ses statuts effectivement l'insertion sociale par l'activité économique. Donc, même pour certaines déjà, elles avaient déjà inclus avant même qu'on lance le dispositif des SISAÉ cet objet dans le statut de leur association. Et après on a des entreprises, notamment l'exemple de la TSP, qui souhaitent créer effectivement une association toujours dans ce cadre d'économie circulaire, etc., etc.

Donc, voilà. Je pense qu'on va amener cette dynamique et aussi de création de SISAÉ avec la politique publique qu'on met autour, en fait. Mais la gouvernance des projets sera très importante. Et c'est pour ça que je dis les premiers appels à projets qu'on va faire seront des projets pilotes pour nous. Il faudra peut-être réadapter, il y aura un suivi particulier sur qui intègre ces associations, comment est monté le projet, le financement... Voilà. On aura un œil très affûté sur les premiers appels à projets, je pense que c'est important. Et il en va de la réussite du dispositif global, en fait.

**La présidente :** Madame Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Non. Juste pour revenir sur l'intervention d'Éliane, elle demandait quel est le budget consacré pour 2023.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Donc, c'est un budget qui est inscrit au niveau du FAS qui est de 44 millions pour le moment. Alors il était de 71, on a dû arbitrer. On l'a redescendu à 44, mais on est sur des lignes. Au niveau du FAS, vous savez qu'on peut bouger les lignes. Donc, dans la mesure où le temps qu'on lance les appels à projets début 2023, je pense qu'avec les élections il va y avoir des temps où on va être un petit peu arrêter. Donc, le temps qu'on lance officiellement, le budget je pense suffira. Par contre, il faudra revenir en collectif pour continuer à développer le dispositif. Et ce budget-là est hors mesures d'aides à l'emploi qui viennent en soutien également dans le cadre des appels à projets : c'est-à-dire que le Pays finance les appels à projets et en plus de ça, on vient soutenir par des mesures d'aides à l'emploi. Et dans le cadre de la réforme des mesures d'aides à l'emploi, on souhaite identifier une MAE spéciale SISAÉ.

**La présidente :** Merci, Madame la ministre.

Si nous n'avons plus de question, je vous propose de passer au vote et de mettre aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité donc. Merci pour ce vote unanime. La délibération est adoptée.

RAPPORT N° 124-2022 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET D'ORDONNANCE ÉTENDANT ET ADAPTANT DANS LES COLLECTIVITÉS QUI RELÈVENT DE L'ARTICLE 74 DE LA CONSTITUTION ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE LES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2022-217 DU 21 FÉVRIER 2022 RELATIVE À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Présenté par M. le représentant Philip Schyle

**La présidente :** Nous passons au rapport 124-2022 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance étendant et adaptant dans les collectivités qui relèvent de l'article 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie les dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Madame la ministre, est-ce que vous avez une intervention ?... Donc je demande au rapporteur de ce dossier, Monsieur Philip Schyle, de bien vouloir nous exposer son rapport.

**M. Philip Schyle :** Oui, Madame la présidente, Madame la ministre

C'est le 18 octobre dernier que le haut-commissaire a saisi notre assemblée pour avis sur ce projet d'ordonnance relative à ce qu'on appelle communément les trois DS, DS étant des initiales, ce n'est pas le mot, c'est trois DS.

Il y a sept chapitres qui comportent 35 articles, et dont surtout 17 sont applicables en Polynésie qui concernent cet avis, notamment :

- l'article 4 relative aux observations définitives des chambres régionales des comptes sur la gestion des entreprises publiques locales ;
- ensuite l'article 5 sur les obligations de déclaration à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, là, ça concerne les élus en particulier ;
- l'article 6 sur la possibilité pour les collectivités gestionnaires d'installer des radars automatiques sur la voirie ;
- l'article 7 qui permet aux établissements publics d'enseignement supérieur de créer ou de prendre des participations dans des sociétés ou des groupements de droit privé ;
- le chapitre V qui modifie le CGCT, le code général des collectivités territoriales qui est applicable ici en Polynésie française et qui concerne les communes et leurs groupements ;
- l'article 20 qui modifie l'article qui rend applicable la partie du code des relations entre le public et l'administration ici en Polynésie française ;
- et l'article 34 qui prévoit de fixer la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance suivant sa publication en Polynésie française.

Voilà, donc ça c'est l'objet de ce projet d'ordonnance.

Ce projet d'ordonnance appelle aussi quelques propositions de modifications pour une meilleure lisibilité du CGCT que j'évoquais tantôt.

Il est proposé ainsi de modifier l'article 6 de ce projet d'ordonnance de sorte à élargir le champ des autorités qui peuvent être gestionnaires de voirie, ceci dans le cas où la Polynésie, notre assemblée, le gouvernement, souhaitent installer des radars automatiques ici en Polynésie si telle sera la décision. Et donc la nécessité d'adapter l'article R 143-1 du code de la route métropolitain afin de préciser que les règles du code de la route national ne s'appliquent pas en Polynésie française parce que celle-ci est compétente en la matière.

Et enfin, il est également proposé de modifier l'article 15 du présent projet d'ordonnance qui concerne, encore une fois, le CGCT et plus précisément l'article L 2573-25, ceci afin de tenir compte de la cohérence et de la compréhension des dispositifs.

Compte tenu de ce que je viens de vous dire, la commission des institutions et des relations avec les communes qui s'est réunie le 23 novembre dernier, Madame la présidente, a donné un avis favorable, sous réserve bien sûr des propositions de modification énoncées ci-dessus. Et je tenais aussi à préciser

qu'en tant que non-inscrit bien évidemment j'appelle mes collègues à ce qu'un vote favorable soit fait en faveur de cet avis.

Merci.

**La présidente :** Merci, Monsieur le rapporteur pour cet exposé très complet.

Pour l'ordre de passage des interventions, je vous propose d'abord une intervention du Tavini huiraatira, ensuite une intervention du A here ia Porinetia, une intervention des non-inscrits et enfin l'intervention du Tapura huiraatira.

J'appelle l'intervenante du Tavini huiraatira, Madame Cécile Mercier.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Madame la présidente. *Madame la ministre, bien le bonjour.*

Nous sommes saisis d'un projet d'ordonnance relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Il s'agit de donner aux collectivités la souplesse nécessaire pour adapter leur action aux particularités et aux attentes de leur territoire, de faire confiance aux élus locaux pour relever, dans la proximité, les grands défis du pays et de rapprocher l'État du terrain, en soutien des collectivités, et enfin de faciliter l'action publique locale.

Ce projet d'ordonnance qui comprend sept chapitres dont seuls 17 articles sont applicables en Polynésie française.

L'article 4 prévoit d'étendre en Polynésie française, les dispositions de droit commun relatives au suivi des observations définitives des Chambres régionales des comptes sur la gestion des entreprises publiques locales.

L'article 5 étend les dispositions en matière d'obligation de déclaration à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, conformément à la rédaction de l'article 11 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, dans sa version modifiée par la loi n° 2022-217 précitée.

L'article 6 étend en Polynésie française les dispositions relatives à la possibilité pour les collectivités gestionnaires de voirie d'installer des radars automatiques.

L'article 7 étend et adapte en Polynésie française les dispositions permettant aux établissements publics d'enseignement supérieur de créer et de prendre des participations dans des sociétés et des groupements de droit privé. Sont également organisées les modalités de participation des collectivités aux sociétés anonymes ainsi créées.

Le chapitre VII comprenant les articles 9 à 19, modifie le code général des collectivités territoriales (CGCT) spécifique à la Polynésie française.

Ce projet d'ordonnance appelle quelques propositions de modifications de notre droit positif pour une meilleure lisibilité notamment du code général des collectivités territoriales sur deux points. D'abord, sur le code de la route, il s'agit de la possibilité pour les collectivités gestionnaires de voirie d'installer des radars automatiques. Ensuite, sur le code général des collectivités territoriales sur un point relatif aux concessions funéraires. Pour toutes les autres propositions de modification et d'extension nous n'avons pas de commentaires particuliers et relevons que SPCPF, consulté en amont, a donné un avis globalement positif au projet d'ordonnance ainsi que la commission qui s'est penchée sur ce projet d'ordonnance.

*Merci bien.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante de A here ia Porinetia, Madame Terootea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** Merci, Madame la vice-présidente.

Aujourd'hui, nous sommes saisis pour rendre cet avis sur un projet d'ordonnance pris en application de l'article 254 de la loi du 21 février 2022 relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS.

Donc à titre liminaire, il sera souligné à notre assemblée pour lequel l'avis est requis aujourd'hui que l'ordonnance n° 2022-1521 du 7 décembre 2022 a déjà été adoptée et a fait l'objet d'une publication sur le site de Légifrance en date du 7 décembre dernier.

Aussi, Madame la vice-présidente de la commission permanente, si la commission législative a pu se tenir le 28 novembre dernier en présence d'un représentant de l'État et recueillir certaines observations, il apparaît souhaitable et, sauf erreur de notre part, que l'avis de notre assemblée soit requis avant l'adoption de l'ordonnance.

En l'occurrence, cette nécessité nous apparaît avec acuité dès lors que, comme l'indique le rapport de présentation, plusieurs dispositions introduites dans la loi 3DS n'ont pu faire l'objet d'une première observation de notre assemblée à raison du fait qu'elles sont survenues au cours de la procédure législative afin notamment de rendre applicable certaines dispositions du code général des collectivités territoriales, du code de l'éducation et du code de l'environnement.

Par ailleurs, si l'avis du SPCPF a été requis et figure en observation des documents transmis, nous ambitionnons pour nos communes que la procédure de consultation législative prévue au sein de la loi statutaire puisse officiellement retenir l'avis du monde communal au lieu et place de leur avis *via* le prisme de la collectivité d'outre-mer dès lors qu'elles sont directement impactées par les mesures modificatives du CGCT et sont chargées de les mettre en œuvre.

Outre ces observations procédurales, nous formulerons donc le vœu que notre avis tant au niveau de l'assemblée que les communes soit pris en considération pour le moins avant l'adoption du projet de loi de ratification du Parlement.

Sur le fond, la loi 3DS entend, au travers de plusieurs modifications très techniques, offrir davantage de latitude aux élus locaux pour répondre à un besoin accru de proximité et d'adaptation de l'action publique et propose d'étendre par voie d'ordonnance plusieurs dispositions adaptées à l'outre-mer au travers de 35 articles dont 17 impactent notre territoire portant sur des sujets très divers et concernent principalement l'exercice des compétences communales.

Ainsi, et pour ce qui concerne notre collectivité, l'article 6 étend en Polynésie française les dispositions relatives à la possibilité pour les collectivités gestionnaires d'installer des radars automatiques. Or, comme il a été rappelé à juste titre dans l'avis proposé dans la mesure où actuellement en Polynésie française il n'y a pas de groupement gestionnaire de voirie, il est suggéré de remplacer ces termes par « *autre gestionnaire de voirie* » et ce afin d'élargir le champ des autorités pouvant être gestionnaire de voirie.

De même, il est également proposé d'adapter le référencement des règles relatives au code de la route applicable en Polynésie française dans la mesure où il s'agit d'une compétence du pays au lieu et place des règles nationales du code de la route.

Pour ce qui concerne le surplus des autres modifications impactant le code général des collectivités territoriales spécifiques à la Polynésie française, A here ia Porinetia s'en remettra aux observations techniques retenues dans l'avis et avis favorable sous réserve des observations émises.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est aux élus non-inscrits, Monsieur Schyle ? ... Donc je passe la parole à l'intervenant du Tapura huiraatira, Monsieur Luc Faatau.

**M. Luc Faatau :** Oui. Merci, Madame la présidente. *Madame la ministre*, chers collègues.

Je pense que tout a été dit. Je ne reviendrai pas sur tout ça.

Je retiendrai simplement un sujet qui fait couler beaucoup d'encre, mais pas seulement de l'encre, qui fait couler aussi beaucoup de larmes. C'est le dispositif sur l'installation de radars dans notre pays. On peut penser ce que l'on veut, on peut être contre, on peut être pour, mais je pense que nous allons battre, je crois, cette année encore, un record de décès sur la route. Depuis le temps qu'on essaye de trouver des solutions pour, au moins, stopper cette hémorragie, je pense que l'installation de radars peut être une solution. Je ne dis pas que c'est la solution. Ça peut être un moyen, je ne sais pas, de mettre un terme — comment dire ? — aux incivilités des automobilistes sur la route qui sont à l'origine bien souvent de ces accidents. Donc moi, mise à part ça, comme la commission s'est prononcée favorablement, je ne vois pas d'autre point. Je pense simplement que ça peut permettre aussi aux communes d'avoir des responsabilités nouvelles et justifiées. Voilà. Je demanderai à mes collègues de la majorité de soutenir ce texte.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Monsieur le représentant.

S'il n'y a plus d'intervention, je passe la parole à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci, Madame la présidente.

Je vais être beaucoup moins bavarde sur les prochains sujets puisque je porte ceux de mes collègues. Juste, je conçois, on l'a suffisamment vécu quand j'étais à l'assemblée, effectivement, de donner des avis sur des projets d'ordonnance qui étaient déjà passés en métropole. Ceci dit, dans le cadre du vote de la loi de ratification qui devrait passer début 2023, il faut vraiment qu'on veille à ce que nos parlementaires puissent déposer des amendements pour prendre en compte les observations qui ont été faites dans le cadre de ce sujet, de ce texte.

Voilà ce que je peux, peut-être, rajouter. Merci.

**La présidente :** Merci, Madame la ministre.

Donc pour ce dossier, nous ne sommes en procédure simplifiée puisqu'il s'agit d'un avis à donner. Je propose de dispenser notre rapporteur de la lecture du contenu de l'avis, mais nous avons bien compris que c'était un avis favorable sous réserve de modifications qui ont été citées dans le rapport.

Donc je vous demande votre positionnement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité favorable à l'avis favorable avec réserves.

Je vous remercie.

RAPPORT N° 138-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021- 41 APF DU 25 FÉVRIER 2021 MODIFIÉE INSTITUANT UN DISPOSITIF DE SOUTIEN AU TOURISME D'INTÉRIEUR DÉNOMMÉ « TĪTETI 'ĀI'A »

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Tepuaurarii Teriitahi et Michel Buillard – M<sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Donc nous passons au rapport suivant qui est le rapport n° 138-2022 relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2021- 41 APF du 25 février 2021 modifiée instituant un dispositif de soutien au tourisme d'intérieur dénommé « TĪteti 'Āi'a ».

Je donne de suite la parole au rapporteur de ce dossier qui est Madame Juliette Matehau-Nuupure.

**M<sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure :** *Merci, Madame la présidente. Madame la ministre, bonjour.*

Je vais vous faire une présentation synthétique de ce rapport.

Par lettre n° 8766/PR du 14 novembre 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2021-41 APF du 25 février 2021 modifiée instituant un dispositif de soutien au tourisme d'intérieur dénommé « TĪteti 'Āi'a ».

Ce dispositif a été mis en place en 2021 afin d'inciter les résidents à séjourner dans nos îles, l'objectif étant de stimuler la consommation intérieure et de soutenir les professionnels du tourisme – commerces, restaurants, artisans, etc. –, notamment dans les archipels les plus éloignés.

Le dispositif consiste en une participation financière aux dépenses de séjour dans les îles pour le paiement de diverses prestations touristiques — hébergements, charters nautiques, croisières, etc.—, grâce à des coupons dont la valeur varie de 4 000 à 16 000 francs selon l'archipel de départ et celui du lieu de séjour.

Compte tenu de son bilan positif, le « TĪteti 'Āi'a » a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2022.

Après plus d'une année de mise en œuvre, une étude de l'impact économique du dispositif a été menée et ses résultats sont concluants.

En 2021, le « TĪteti 'Āi'a » a essentiellement profité aux îles éloignées puisque près de 50 % des fréquentations se sont portées sur l'archipel des Tuamotu-Gambier et que les archipels autres que celui de la Société ont représenté deux tiers des bénéficiaires et 80 % du chiffre d'affaires généré par le dispositif. En moyenne, « TĪteti 'Āi'a » a pesé pour près de 10 % de la fréquentation internationale, 8 000 sur 82 500. Le dispositif a profité à l'hébergement et à la petite hôtellerie familiale puisque celle-ci a bénéficié de plus de la moitié de la valeur des coupons, 42 millions F CFP sur 82 millions F CFP. En revanche, la clientèle a peu utilisé les coupons pour les activités touristiques — plongée, excursion, bien-être. Au vu du chiffre d'affaires induit par le « TĪteti 'Āi'a », du nombre de bénéficiaires de coupons (8 046) et de la durée moyenne des séjours (4 jours), on peut estimer le montant des dépenses engendrées par les utilisateurs de coupons à 12 900 F CFP par jour et par personne. En comparaison, les sondages de l'ISPF établissent à 10 000 F CFP en moyenne les dépenses quotidiennes des résidents lorsqu'ils séjournent à l'étranger.

Pour les dix premiers mois de l'année 2022, le bilan du dispositif fait apparaître les données suivantes. 290 prestataires des cinq archipels ont intégré le dispositif et l'équivalent de plus de 58 millions F CFP de coupons ont été engagés auprès de 5 500 voyageurs. Comme en 2021, le dispositif bénéficie

particulièrement à l'archipel des Tuamotu — 48 % des voyageurs — sur Rangiroa, Fakarava, Mataiva, Tikehau, Rurutu, à Moorea et Huahine.

Le dispositif « Tīteti 'Āi'a », reconduit en 2022 avec quelques adaptations pour faciliter son application, doit prendre fin le 31 décembre prochain. Mais, au vu des éléments qui précèdent et de ses effets bénéfiques, en particulier dans les archipels, il mérite d'être à nouveau prolongé pour une troisième année, jusqu'au 31 décembre 2023.

Examiné en commission le 24 novembre 2022, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. Je vous invite donc à adopter le projet de délibération ci-joint.

**La présidente :** Merci, Madame la rapporteure.

Pour les interventions donc nous commencerons par A here ia Porinetia, ensuite les élus non-inscrits, le Tavini huiraaatira et le Tapura huiraaatira.

J'invite l'intervenante de A here ia Porinetia, Madame Le Gayic, s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, Madame la présidente.

Pour mémoire, le dispositif « Tīteti 'Āi'a » est né du contexte de fermeture des frontières pour compenser la perte de fréquentation des touristes étrangers en incitant les Polynésiens disposant d'une épargne à séjourner davantage dans les îles autres que Tahiti par le biais d'un soutien financier. Cette aide disponible sous forme de coupon est disponible pour des séjours de deux jours pour deux personnes de 4 000 à 16 000 F CFP en fonction de la destination et d'une réduction de 50 % pour les enfants de 3 à 12 ans plafonnée à 14 % du coût global du voyage. L'objectif initial de ce dispositif économique était de stimuler la consommation intérieure et de soutenir les professionnels du tourisme ainsi que les commerces, restaurants, artisans, agriculteurs et pêcheurs notamment dans les archipels les plus éloignés.

En se fondant sur un constat encourageant, ce dispositif inscrit au plan de relance a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2022 pour un budget équivalent à celui alloué en 2021 après quelques ajustements visant à limiter des effets d'aubaine liés au cumul de promotion et encourager les séjours en période creuse.

Après plus d'une année de mise en œuvre du dispositif, le rapport de présentation conclut à l'effet très positif du premier impact du dispositif « Tīteti 'Āi'a » dès lors qu'il a conduit à la réalisation d'un chiffre d'affaires évalué à 417 millions F CFP lié à l'engagement de 82 millions de coupons conduisant à une estimation de dépenses à hauteur de 12 900 F CFP par jour et par personne et bénéficie principalement à la petite hôtellerie familiale — 54 % — située dans l'archipel des Tuamotu-Gambier — 48 % des voyageurs — au détriment des prestataires de service et des hôtels.

Toutefois, les statistiques présentés entre 2021 et 2022 auraient mérité d'être établis en rapport du comparatif dégagé avec les statistiques en 2019 afin d'évaluer si le différentiel constaté en 2021 et 2022 est directement attribuable au dispositif « Tīteti 'Āi'a » ou s'il répond davantage à une mesure incitative qui, en finalité, profite essentiellement à ceux qui bénéficient de moyens suffisants pour voyager.

En tout état de cause, la crise sanitaire n'étant plus d'actualité puisque la fréquentation touristique est repartie à la hausse, A here ia Porinetia s'interroge sur le maintien d'un tel dispositif d'aide publique sur un plus long terme compte tenu de l'effet d'aubaine de ce système de coupons voyage. En effet, si l'objet poursuivi est de favoriser la fréquentation touristique dans nos îles, il convient de s'inscrire davantage en faveur d'un soutien pérenne aux entreprises touchées par des difficultés, une déficience de fréquentation touristique au travers de mesures plus adaptées. À défaut d'encadrement, le dispositif « Tīteti 'Āi'a » présente le risque après la crise sanitaire de la contagion auprès d'autres secteurs

d'activités qui vont également réclamer le dispositif d'aides publiques spécifiques et générer des avantages concurrentiels injustifiés entre commerçants comme le constate déjà le rapport de présentation entre, d'une part, les hébergeurs et, d'autre part, les prestataires d'activités.

Je vous remercie.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à Monsieur Philip Schyle.

**M. Philip Schyle :** Oui, Madame la présidente.

Si on regarde attentivement l'objectif qui a été assigné à ce dispositif « Tīteti 'Āi'a », on peut constater que cet objectif a été atteint depuis que le dispositif a été mis en place, que ce soit en matière de stimulation de la consommation ou que ce soit en matière de soutien en faveur des professionnels du tourisme et notamment l'hôtellerie et la petite hôtellerie en particulier. Les îles qui ont bénéficié, ce sont effectivement les îles éloignées, plus spécifiquement les Tuamotu-Gambier. Donc en termes d'objectifs, ce dispositif les a atteints.

Au niveau statistique, ce que je relève cependant c'est qu'en nombre de voyageurs ou de bénéficiaires — je ne sais pas pourquoi on a utilisé deux mots différents — je constate qu'il y a une baisse puisque de 8 000 bénéficiaires de coupons en 2021, on arrive à 5 500 en 2022, même s'il reste encore deux mois pour finir l'année, mais je doute que l'on arrive au chiffre de 8 000 qui a été atteint en 2021. Donc il y a quand même une baisse qui interpelle. Il y a certainement des raisons à cela. Et cette baisse du nombre de voyageurs ou de bénéficiaires est aussi assortie forcément à la baisse au niveau valeur puisque de 82 millions représentant les coupons qui ont été utilisés en 2021, on arrive à un peu plus de 58 millions en 2022, même si on finit l'année-là pratiquement dans quelques jours, on devrait, si le rythme est maintenu, arriver à pratiquement 70 millions. Donc quoiqu'il en soit il y a une baisse là aussi qui apparaît au niveau de la valeur.

Donc moi, je m'interrogeais simplement sur les motifs qui peuvent expliquer ces diminutions et en nombre de bénéficiaires et également en valeur. Ensuite, prolonger ce dispositif pour une troisième année dès lors que ça contribue au développement touristique en faveur de nos îles les plus éloignées, je trouve que c'est une bonne chose. Puis que ça permette aussi à nos Polynésiens plutôt que d'aller à Los Angeles ou ailleurs à l'étranger qu'ils viennent visiter nos îles, je trouve que c'est une très bonne chose.

Voilà ce que j'avais à dire, Madame la présidente.

**La présidente :** Merci, Monsieur le représentant.

La parole est à l'intervenante du Tavini huiraaatira, Madame Teumere Atger-Hoi.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci, Madame la présidente. *Bonjour*, Madame la ministre.

Pour la seconde fois vous nous soumettez un projet de délibération afin de reconduire pour une année supplémentaire du dispositif de soutien à l'hébergement et aux prestataires touristiques, l'objectif étant je cite « *de soutenir les professionnels du tourisme ainsi que les commerces, les restaurants, les artisans, agriculteurs et pêcheurs notamment dans les archipels les plus éloignés* ».

Pour la seconde fois, nous ne disposons pas d'éléments d'information nécessaires à l'évaluation d'une mesure prise dans des circonstances exceptionnelles qui, en définitive, si l'on s'en tient au rapport de présentation qui nous a été fait a surtout bénéficié à hauteur de 94 % à l'hébergement, la petite hôtellerie familiale, aux hôtels et aux agences de voyages. Les prestataires se partageant la portion congrue des quelques 82 millions qui ont été dépensés.

Or aujourd'hui, deux ans après le début du Covid, la donne a bien changé. La fréquentation touristique se rapproche des niveaux d'avant crise.

Si l'on se félicite que l'hébergement et la petite hôtellerie familiale ont été les principaux bénéficiaires du dispositif, nous aurions souhaité que de nouvelles mesures puissent permettre un plus grand accompagnement des activités touristiques.

Se pose également la question du maintien de ce dispositif en faveur de la grande hôtellerie. Ces structures d'hébergement affichent aujourd'hui des taux de remplissage élevés et disposent d'une trésorerie suffisante pour maintenir un niveau d'activité pérenne, d'autant que l'offre de nuitée concernant le haut de gamme, vient de se réduire avec la mise en liquidation de deux établissements.

Toutefois, je voudrais juste revenir en revanche sur le dispositif qui a profité à l'hébergement et la petite hôtellerie familiale et les agences de voyage. Ma question est celle-ci, Madame la ministre, concernant « *la clientèle a peu utilisé les coupons pour les activités touristiques – plongé, excursion, bien-être* » donc j'aimerais bien connaître les raisons déjà, premièrement.

Et pour terminer mes propos, le Tavini huiraatira bien sûr votera en faveur de la reconduction de ce dispositif afin de continuer à soutenir les petits patentés qui connaissent des difficultés sans précédent en regrettant qu'une fois de plus, la majorité prennent des décisions sans s'appuyer sur des données sérieuses permettant d'évaluer l'impact réel des mesures prise afin d'adapter de manière plus efficace et dans un esprit de solidarité, la politique du gouvernement relative au tourisme.

*Merci bien.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à Madame Augustine Tuuhia.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia :** Merci, Madame la présidente.

Quand la pandémie de Covid-19 a touché la Polynésie française en 2020, notre tourisme a pratiquement été mis à l'arrêt du jour au lendemain, mettant en péril des dizaines d'entreprises et des centaines de familles. Or ce secteur d'activité est le pilier central de notre économie. Certaines îles, Bora-Bora notamment, mais aussi Moorea, Rangiroa, et d'autres en dépendent presque entièrement.

Limiter les conséquences dramatiques de cette situation en favorisant le développement d'un tourisme intérieur, tel était l'objet de la création de « Tīteti 'Āi'a » en février 2021. Ce dispositif vise à inciter les habitants de la Polynésie française à voyager et à séjourner dans les îles, en particulier dans les plus éloignées d'entre elles.

L'opération a été particulièrement efficace. Le chiffre d'affaires induit s'élève à plus de 417 millions F CFP pour un montant investi de 82 millions F CFP.

Par activité, on constate que « Tīteti 'Āi'a » a surtout profité à l'hébergement, la petite hôtellerie familiale en concentre 51 %.

Compte tenu de ces constats satisfaisants, le dispositif a déjà été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022. Le projet de délibération qui nous est soumis, vise à le prolonger d'une année supplémentaire.

Pour soutenir notre tourisme intérieur, en particulier les petites entreprises familiales des archipels éloignés pour lesquelles le tourisme est la principale activité, sinon l'unique source de revenus, le groupe Tapura vous invite à l'adopter à l'unanimité comme ce fut le cas en commission.

**Merci.**

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Nous en avons terminé avec les interventions, Madame la ministre, je vous rends la parole.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci, Madame la présidente.

Oui peut-être qu'il y a quelques éléments complémentaires sur vos différentes interventions.

Donc je rappelle effectivement que cette action « Tīteti 'Āi'a » fait partie du plan de relance 2021-2023, c'est également pour cette raison qu'il a été décidé aujourd'hui de le reconduire jusqu'en 2023 pour être bien en adéquation avec le plan de relance.

Et on est vraiment — et là je le reconferme et vous l'avez dit dans toutes vos interventions —, on vient vraiment par ce dispositif inciter la population locale à découvrir ses îles et à voyager localement.

La légère baisse qui a pu être vue en 2022 s'explique notamment par le fait qu'en 2022, avec la réouverture des frontières, on a également beaucoup de locaux qui avaient des billets à l'international en attente, et en ont profité quand les frontières ont été réouvertes pour repartir un petit peu à l'extérieur, donc c'est une des raisons principales pour lesquelles on a effectivement vu cette légère baisse sur ce dispositif.

Ensuite, sur l'utilisation, effectivement ces bons vont souvent, principalement, vers l'hébergement mais qui dans un même temps est aussi un des premiers postes de dépense. Lorsqu'on voyage dans les îles, il y a le billet d'avion, l'hébergement et une fois que ces personnes sont dans les îles, bien évidemment, elles vont pouvoir faire des activités. Vous avez vu également qu'on est principalement sur l'archipel des Tuamotu-Gambier où c'est souvent la pension qui propose en même temps les activités, donc *in fine* ça bénéficie bien à l'ensemble du secteur touristique de l'archipel.

Sur 2022, on est effectivement un peu + 80 000 000 F CFP de consommés sur ce dispositif-là et donc c'est pour cette raison également qu'il est décidé de le prolonger en 2023, puisque sur les répercussions financières on est bien sûr du 100 F CFP investi et 500 F CFP de chiffre d'affaires généré. Donc il y a un bon ratio, donc c'est effectivement un bon dispositif qui a eu de bons résultats. Donc c'est pour cette raison qu'il est proposé aujourd'hui de prolonger encore sur 2023. Voilà. Merci.

**La présidente :** Madame Sanquer, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Madame la présidente.

Au budget 2023, seulement 40 millions F CFP ont été inscrits pour ce dispositif, alors qu'en commission, vous avez un peu dit que c'était un bon dispositif, qui avait de bonnes retombées et on n'a pas trop compris pourquoi finalement au budget 2023, juste 40 millions F CFP étaient inscrits.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** En fait, je pense que c'est les 40 premiers millions et, ensuite, ça sera proposé en collectif. Vous savez qu'il faut faire des arbitrages budgétaires pour le budget de fin d'année, mais bien évidemment, on sait que tout au long de l'année, il y a des collectifs, donc on espère et je pense que c'est ce qui a été prévu de passer en collectif ce dispositif, en fonction à ce moment-là du taux de consommation qui sera...

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Là, ce qui était surprenant, c'est que le ministre de l'économie interrogé sur ce point disait que c'était un dispositif qui baissait et quand j'ai évoqué les chiffres donnés en commission, on m'a gentiment dit que c'était le ministre de l'économie qui avait les bons chiffres. Voilà. Merci.

**La présidente :** Madame Atger-Hoi, vous avez demandé la parole.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Oui, merci Madame la présidente.

J'avais juste posé la question concernant justement ce dispositif. Lorsqu'on voit que « *la clientèle a peu utilisé ces coupons pour des activités touristiques (plongées, excursions, bien-être)* » voilà, je voulais juste savoir sur quels critères est-ce que vous basez ? À moins qu'il y ait un chiffre peut-être à nous donner ? Merci.

**La présidente :** Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Effectivement, souvent donc vous savez ce sont des bons d'une valeur de 16 000 F CFP par personne et c'est toujours plus simple de le mettre un seul poste que sur une prestation de service où l'on va avoir — je ne sais pas — une location de vélo à 2 000 F CFP plus une autre activité à 5 000 F CFP. Voilà. Le fait de pouvoir l'utiliser sur un des gros postes, notamment l'hébergement, est plus simple à l'utilisation quitte ensuite à... Les gens vont avec un budget de toute façon quand ils partent dans les îles, après ils le dépense différemment. Mais comme c'est un *voucher* en un seul. Quand tu vas louer ton vélo à 2 000 F CFP, ils ne vont pas te rendre la différence. Je pense que c'est plus des questions de praticité, vu que c'est comme ça que ça a été utilisé.

Pour le montant, pour répondre à Madame Sanquer, il y a aussi également le fait qu'on revienne à une période normale. C'est vrai que les 100 millions F CFP qui avaient été mis les deux premières années, on était encore en période Covid, où les frontières de certains pays étaient encore fermées, on voyageait — et on se met dans, enfin nous — localement, on voyageait moins voire pas du tout à un moment donné à l'international, donc on voyageait plus effectivement dans nos îles, donc ce dispositif incitait les gens à partir dans les îles.

Maintenant qu'on revient en 2023 à une période un peu plus normale — il reste le Japon chez nous qui n'est pas encore ouvert mais c'est vrai qu'on peut re-voyager partout — donc il faut garder quand même ce système un peu incitatif, mais on ne peut pas empêcher les gens de vouloir voyager à l'extérieur non plus. Donc il faut trouver le juste milieu, il faut savoir s'adapter et je pense que courant 2023, le ministre du tourisme, bien évidemment, en fonction des chiffres et des budgets consommés, viendra proposer de réévaluer ou pas cette enveloppe sur ce dispositif.

**La présidente :** Monsieur Faatau.

**M. Luc Faatau :** Non, moi j'ai une mémoire aussi — j'étais présent à la commission — que le ministre était intervenu effectivement pour dire que tout le budget n'avait pas été consommé. C'est ce que... Moi, j'étais présent à la commission.

**La présidente :** Très bien, merci.

Donc je vous propose de soumettre l'ensemble de la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, adoptée à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 135-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'ADHÉSION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À L'UNION DES AÉROPORTS FRANÇAIS (UAF)

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Tepuaraurii Teriitahi et Michel Buillard – M<sup>me</sup> Maeva Bourgade

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons au rapport n° 135-2022 relatif à un projet de délibération autorisant l'adhésion de la Polynésie française à l'Union des aéroports français (UAF).

Je passe la parole directement au rapporteur de ce dossier. Madame Maeva Bourgade, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maeva Bourgade :** Merci présidente.

Par lettre n° 8504/PR du 3 novembre 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération autorisant l'adhésion de la Polynésie française à l'Union des aéroports français, UAF.

Cette Union, constituée le 8 novembre 1938 sous la forme d'une association de la loi 1901, a pour but d'assurer la représentation des intérêts des gestionnaires des aéroports français dans les domaines juridique, économique, financier, social, technique et tous autres, auprès notamment des pouvoirs publics et des organisations représentatives de salariés.

L'UAF est l'organisme de référence des pouvoirs publics en France et dans l'Union européenne et propose de nombreux services à ses membres — conseils juridiques, défense des intérêts des membres, promotion des aéroports, etc. Elle travaille sur les grands sujets qui concernent ses membres, dans le cadre de commissions ou groupes de travail — commissions des assurances, finances, aéroports moyens, aéroports Outre-mer, etc.

Le présent projet de délibération vise donc à approuver l'adhésion de la Polynésie française, à travers la Direction de l'aviation civile (DAC), au sein de l'UAF, en tant que collectivité et membre associé.

En plus des supports-conseils et études que l'UAF pourrait apporter à la DAC, cette association pourrait également l'épauler sur deux sujets :

- les modalités d'utilisation de la taxe aéroportuaire perçue sur tous les aéroports de la République française ;
- le projet de solliciter des moyens financiers prévus par le code des transports métropolitain, concernant la continuité territoriale à l'intérieur d'une même collectivité.

Le montant de cette adhésion serait de 646 052 F CFP pour l'année entière 2022. À noter qu'en cas d'adhésion en cours d'année, la cotisation est calculée au *pro rata temporis*.

Compte tenu du nombre importants d'aéroports gérés par la DAC, son adhésion à l'UAF présente des intérêts notoires, eu égard aux services d'appui-conseil proposés en accord avec les projets de développement futur des aéroports de Polynésie française, particulièrement des projets d'aérodromes internationaux qui requièrent une certaine expertise en matière de sûreté et de sécurité.

À titre d'information, tous les aéroports de France et d'outre-mer sont déjà membres de l'UAF. La S.A.S. Aéroport de Tahiti y a adhéré pour les aéroports qu'elle gère – Tahiti, Bora Bora, Raiatea, Rangiroa.

Examiné en commission le 24 novembre 2022, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération autorisant l'adhésion de la Polynésie française à l'Union des aéroports français a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

**La présidente :** Merci, Madame la rapporteure.

Pour les interventions, nous commencerons par le Tapura huiraatira, ensuite Tavini huiraatira et enfin A here ia Porinetia.

J'invite donc Madame Louisa Tahuhuterani à nous proposer son intervention.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Merci, Madame la présidente. Madame la ministre, chers collègues.

Le transport aérien international comme domestique en général, et donc les pistes et aéroports en particulier, revêtent un intérêt majeur pour la vie courante dans une communauté insulaire comme la nôtre. Ces équipements constituent, en effet, un lien vital pour faciliter le bon déplacement de nos populations ou encore, développer le tourisme jusque dans les archipels les plus reculés. J'ajoute qu'ils doivent être irréprochables tant en termes d'attractivité, de modernité ou encore de sécurité pour les usagers.

Aussi, la décision qui a été prise, au travers la Direction de l'Aviation civile en charge du projet d'adhésion à l'Union des aéroports français, me paraît une démarche louable et de bon sens. Qu'il s'agisse de mutualiser les achats de matériels, de promouvoir ces sites ou encore de préparer l'avenir dans un monde en perpétuelle évolution, l'UAF apparaît donc comme un sérieux partenaire.

Pour des raisons qui nous échappent, cette adhésion aurait pu être actée quelques années plus tôt, courant 2019 comme il nous l'a été confirmé en commission législative mais l'important, aujourd'hui, c'est que la volonté est clairement affichée par les autorités compétentes pour franchir cette étape.

Partant de là, j'invite à présent mes collègues de l'assemblée à voter favorablement ce projet de délibération autorisant l'adhésion de la Polynésie française à l'Union des aéroports français.

Je vous remercie de votre attention.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au Tavini huiraatira. Madame Teumere Atger-Hoi.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci, Madame la présidente.

Nous sommes saisis d'une autorisation d'adhésion de la Polynésie française à l'Union des aéroports français qui est un syndicat professionnel initialement créé en 1938, sous la forme d'une association de la loi 1901.

L'Union a pour but d'assurer la représentation des intérêts des gestionnaires des aéroports français dans les domaines juridique, économique, financier, social, technique et tous autres, auprès des pouvoirs publics, des instances constituées de l'interprofession et des organisations représentatives de salariés.

L'UAF propose de nombreux services à ses membres tels que :

- Conseils juridiques, économiques, financiers, techniques et sociaux ;
- Défense des intérêts de ses membres ;
- Mutualisation des achats de matériels et des assurances ;
- Promotion des aéroports.

En fait, l'UAF est un club socio professionnel à l'instar d'autres entités du même type, que ce soit l'association internationale des Ports Autonomes ou l'association des producteurs d'énergies du secteur public marchand, dont le Pays est également membre.

En pratique, ces structures servent surtout aux dirigeants des entités concernées de lieux de réunions et d'échanges, de rencontres dans des capitales étrangères et donnent lieu à des voyages d'études d'un intérêt divers.

Juridiquement, cette adhésion permettrait à la Direction de l'aviation civile de devenir membre associé de l'UAF moyennant une cotisation annuelle d'environ 640 000 F CFP.

La question à se poser est de savoir si ce montant substantiel est à la hauteur des attentes d'une telle adhésion qui relève en fait du *soft power* et des activités de lobby et d'échanges informels de bonnes pratiques dans le secteur de la gouvernance aéroportuaire.

Je terminerai mon propos sur un point d'actualité qui perdure depuis des années, celui du statut de l'aéroport de Tahiti Faaa, son mode de gestion actuelle et son système de taxes et de redevances qui échappent depuis sa création dans les années 1960 à la Commune de Faaa.

L'adhésion à l'UAF va-t-elle faire avancer ce dossier dans le sens espéré ?

*Merci bien.*

**La présidente :** Merci Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante de A here ia Porinetia, Madame Le Gayic.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci Madame la présidente.

L'Union des aéroports français, l'UAF, est l'organisation professionnelle des aéroports français quel que soit leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. Membre également associé de la fédération nationale de l'aviation marchande et de l'*Airports Council International Europe*.

En sus de ses activités principales liées aux services classiquement apportés à ses membres portant tant sur des conseils généralistes dans le domaine aéroportuaire, l'UAF propose également son expertise dans des domaines d'études d'actualité, lequel permettrait – selon le rapport de présentation – d'offrir à la DAC un regard extérieur sur la taxe aéroportuaire perçue par l'ensemble des aéroports, en vue d'une réflexion sur l'évolution de la fiscalité applicable aux aéroports, mais également une expertise sur la mise en œuvre au régime intérieur de l'aide à la continuité territoriale prévue à l'article L 1803-4 du code des transports à raison de difficultés particulières d'accès à une partie de son territoire.

Sur le fond, l'adhésion à l'UAF devra également permettre une meilleure adhésion des diagnostics partagés entre le Pays et l'État sur des questions liées au domaine aéroportuaire compte tenu du nombre important d'aéroports gérés par la DAC, mais également en vue d'une exploitation éventuelle de la concession de l'aéroport de Tahiti-Faaa.

Je vous remercie.

**La présidente :** Merci Madame la représentante.

Si nous avons terminé avec les interventions, je redonne la parole à notre ministre.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci.

Écoutez, je n'ai pas d'éléments complémentaires par rapport à ce qui a été dit, si ce n'est effectivement de mettre en avant tous les services que l'UAF va pouvoir proposer à ses membres. Je pense que c'est une opportunité. C'est bien d'y être au nom des 43 effectivement aéroports plus les trois autres, 46 aéroports de Polynésie. En plus des conseils juridique, économique, financier et technique, la défense des intérêts des membres, la mutualisation également des achats ou des assurances, la promotion des aéroports, la veille pour anticiper les enjeux de demain, je pense que c'est également important. Et

surtout la possibilité demain, par cette adhésion, de pouvoir solliciter les moyens financiers dans le cadre du code des transports concernant la continuité territoriale, je pense que ça peut être un véritable atout si on arrive à bien le faire. Voilà.

En tout cas merci pour votre soutien sur ce texte.

**La présidente :** Oui, Monsieur Faatau.

**M. Luc Faatau :** Non, je voulais dire deux choses.

La première, c'est que c'est important pour nous d'adhérer à l'UAP comme vient de dire la ministre, on a tout à gagner en y adhérant puisqu'on peut bénéficier d'aides financières. Et il ne faut pas oublier que nous sommes aidés dans la gestion de nos aéroports par la taxe aéroportuaire qui vient de l'exploitation des aéroports sur le sol métropolitain.

Deuxième chose, concernant l'intervention du Tavini, nous l'avons déjà dit, notre président ainsi que notre vice-président, que nous sommes favorables à ce que la commune de Faaa ait une part dans la gestion de l'aéroport. On ne l'a jamais caché et ça c'est une nouveauté. Depuis toutes ces années où on a essayé d'empêcher l'aéroport de Faaa d'entrer dans la gestion de l'aéroport, nous avons été clairs et nous sommes même prêts à céder une part du pays au profit de la commune de Faaa. On ne sait pas à quel niveau, ne serait-ce que symbolique, mais nous tenons, nous sommes favorables à l'entrée de la commune de Faaa. Le maire de Faaa connaît cette prise de position qui lui a été dite en direct par le Président du pays.

Je voulais répondre simplement à l'interrogation de la représentante du Tavini. Voilà.

*Merci.*

**La présidente :** Merci Monsieur le représentant.

Donc je vous propose de soumettre l'ensemble de la délibération parce que nous n'avons pas d'amendements, aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc favorable, pour à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 150-2022 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE DU 30 AVRIL 2010 À LA CONVENTION INTERNATIONALE DE 1996 SUR LA RESPONSABILITÉ ET L'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES LIÉS AU TRANSPORT PAR MER DE SUBSTANCES NOCIVES ET POTENTIELLEMENT DANGEREUSES

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Dylma Aro – M. Luc Faatau

**La présidente :** Nous passons au rapport n° 150-2022 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant la ratification du Protocole du 30 avril 2010 à la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par la mer de substances nocives et potentiellement dangereuses.

Je propose à notre rapporteur de nous exposer son rapport, Monsieur Faatau, s'il vous plaît.

**M. Luc Faatau :** Il nous est soumis pour avis un projet de loi autorisant la ratification du Protocole du 30 avril 2010 à la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer des substances nocives et potentiellement dangereuses ce qu'on appelle le SNPD.

Afin de prendre en compte le dédommagement des victimes de pollution pour substances nocives, tels que les produits chimiques ou le gaz naturel liquéfié, la Convention internationale de 1996 précitée a été adoptée mais n'a malheureusement pas pu entrer en vigueur, faute de ratifications suffisantes.

En avril 2010, une deuxième conférence internationale a validé et adopté un Protocole à la Convention — le Protocole SNPD — dans le but de répondre à certains problèmes d'ordre pratique, qui avaient empêché de nombreux États de ratifier la Convention initiale. Il est à noter que le Protocole ne constitue pas un instrument autonome pouvant être lu indépendamment de cette convention, mais a pour objet d'en modifier certaines dispositions et de la compléter.

Fondée sur le principe du pollueur-payeur, cette convention fournit un régime de responsabilité et d'indemnisation qui s'applique à deux niveaux : sur la mise en cause de la responsabilité du propriétaire du navire, assortie d'une obligation d'assurance, et sur la création d'un fonds financé par les réceptionnaires de SNPD.

Sur l'obligation d'assurance, il ressort que les armateurs de Polynésie française soient susceptibles d'être affectés par la charge financière qu'elle représenterait, au regard du transport maritime intérieur d'hydrocarbures et de coprah relevant de la catégorie des SNPD.

Sur la création du fonds SNPD, les statistiques démontrent que les quantités annuelles totales de ces types de substances, transportées entre les îles, sont largement inférieures aux seuils des contributions. Ainsi, les réceptionnaires de ces substances dans les îles ne seraient pas redevables de contributions au fonds.

Par conséquent, pour l'application locale de la convention, il ressort qu'une étude est nécessaire pour connaître l'impact financier sur les armateurs et sur les réceptionnaires.

À titre d'information, l'article 5 de la Convention prévoit la possibilité, pour certains navires, de ne pas être soumis à son champ d'application. Cette déclaration peut se faire au moment de la ratification de la Convention ou à tout moment ultérieur.

Au regard de ces éléments, la commission réunie le 12 décembre dernier propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable au projet de loi présenté.

*Merci pour votre attention.*

**La présidente :** Merci Monsieur le rapporteur.

Pour les interventions, nous commencerons par A here ia Porinetia, ensuite ça sera le Tapura huiraatira et enfin le Tavini huiraatira.

Je demande à l'intervenante de A here ia Porinetia, Madame Le Gayic.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, Madame la présidente.

Le transport des substances nocives et potentiellement dangereuses, SNPD, par mer est essentiel au commerce mondial dès lors qu'elles entrent dans de nombreux produits chimiques et autres substances et procédés de fabrication.

Or, des accidents surviennent parfois et il n'existe, à l'heure actuelle, aucun régime international uniforme permettant une indemnisation pour l'ensemble des dommages causés, y compris les coûts de nettoyage et de remise en l'état de l'environnement. C'est la raison pour laquelle depuis de nombreuses années, un grand nombre d'États ont régulièrement manifestés leur volonté d'instaurer un régime d'indemnisation robuste et efficace pour le transport par mer de ces substances nocives et potentiellement dangereuses.

Ainsi, plusieurs États ont œuvrés à la mise en œuvre uniforme d'un cadre international au travers de la convention de 1996 qui repose sur un système de responsabilités partagées et permet de garantir une

indemnisation pour les dommages causés aux personnes et aux biens, mais également le coût des opérations de nettoyage, les mesures de remise en état et les pertes économiques liées au transport par mer des substances nocives et potentiellement dangereuses.

Ce cadre juridique et international s'inspire du modèle déjà éprouvé et réussi de la convention sur la responsabilité civile et de la convention portant création du fonds qui traite des dommages par pollution résultants de divers hydrocarbures persistants provenant de navires citerne.

Toutefois et comme rappelé par le rapport de présentation, faute de ratification suffisante par les états, qui ont recensés des difficultés faisant obstacle à son entrée en vigueur et donc à la mise en œuvre du régime international qu'elle établit, un protocole a été établi en 2010 et a, précisément, pour objet d'en modifier certaines dispositions et de la compléter afin d'en faciliter l'adhésion.

Dès lors, la Convention SNPD entend y répondre en retenant deux niveaux d'indemnisation pour les accidents en mer. Le premier portant sur le propriétaire du navire en application du principe pollueur-payeur qui est tenu lors de la survenance d'un événement de couvrir tous les coûts jusqu'à un montant maximal par le biais d'une assurance obligatoire permettant de limiter sa responsabilité. Le second pesant sur un fonds spécifique, le fonds SNPD, financé par les contributions, des réceptionnaires de SNPD en fonction des quantités reçues quand le montant du sinistre dépasse les limites de responsabilité du propriétaire du navire ou que de l'assurance de ce dernier ne s'applique pas.

Aucune contribution n'est versée par les gouvernements signataires du protocole. Conformément aux dispositions de l'article 21 de la convention, le Protocole SNPD de 2010 doit entrer en vigueur 18 mois après la date à laquelle il aurait été ratifié par au moins 12 États, dans 4 ayant au moins 2 millions d'unités de jauge brute.

Dans cette attente, cette convention a été soumise pour consultation au gouvernement de la Polynésie française en août 2020 et, faisant suite à cette saisine, le Conseil des ministres a rendu un avis favorable sous réserve d'une étude complète de la volumétrie totale du SNPD transportés par mer en Polynésie française afin d'identifier l'impact financier de l'application de la Convention SNPD en Polynésie française, compte tenu des règles relatives aux contributions au fonds SNPD et d'obligation d'assurance qu'elle instaure.

Depuis lors et selon les travaux réalisés en commission législative le 16 décembre dernier, aucune étude ou donnée disponibles n'ont permis à l'assemblée d'être davantage éclairée sur l'impact financier de l'adhésion à ce protocole, pour les armateurs comme les assureurs, via l'obligation de souscription d'une assurance et de contribution au fonds, selon les volumes de SNPD réceptionnés.

En l'absence de précisions complémentaires, A here ia Porinetia propose un avis favorable sous réserve d'obtenir les informations utiles et nécessaires selon un calendrier compatible pour éclairer notre vote.

Merci.

**La présidente :** Merci Madame la représentante.

La parole est à Madame Augustine Tuuhia.

**M<sup>me</sup> Augustine Tuuhia :** Merci Madame la présidente.

Compte tenu du caractère insulaire de la collectivité polynésienne, l'importance que revêt le transport maritime n'est plus à démontrer, ne serait-ce que pour contribuer au maintien des populations dans les archipels éloignés.

Pour autant, nous ne devons pas laisser faire n'importe quoi, au risque de porter atteinte à cette mer-nourricière, véritable garde-manger, que les Polynésiens chérissent plus que tout !

Pour ce qui concerne nos îles, le coprah et les hydrocarbures constituent les deux seuls types de marchandises susceptibles de causer des dommages environnementaux en cas de naufrages.

Saluons la volonté affichée par les autorités compétentes, du Pays comme de l'État, de se donner du temps et les moyens nécessaires pour affiner les données statistiques relatives au volume des marchandises transportées. Il semble en effet que le long processus ainsi que les conditions strictes de ratification à l'échelle internationale repoussent la mise en œuvre du dispositif bien au-delà de 2023.

Telles sont, mes chers collègues, les raisons pour lesquelles je vous invite à rendre un avis favorable à ce projet de loi.

*Merci.*

**La présidente :** Merci Madame la représentante.

Maintenant, l'intervenante du Tavini huiraa-tira, Madame Teumere Atger-Hoi.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Merci, Madame la présidente.

Par lettre du 26 octobre 2022 ci-dessus référencée, le haut-commissaire de la République en Polynésie française va faire parvenir, aux fins d'avis de l'assemblée de Polynésie, le projet de loi autorisant la ratification du protocole du 30 avril 2010 à la convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer des substances nocives et potentiellement dangereuses, Protocole SNPD de 2010.

Dans la présentation dudit projet de loi par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, on viendra rappeler que le protocole du 30 avril 2010, qui a pour objet de modifier et de compléter la Convention internationale de 1996, Convention SNPD de 2010, concerne les produits chimiques et le gaz naturel et qu'il a pour but d'assurer l'indemnisation correcte et rapide des personnes victimes de dommages causés par des événements liés au transport par mer de ces substances, avec la mise en place d'un régime d'indemnisation à deux niveaux : une responsabilité objective mais limitée du propriétaire du navire, d'une part, et un fonds financé par les réceptionnaires desdites substances pour prendre le relais de l'indemnisation, d'autre part.

Je ne reviendrai pas sur l'exposé des motifs qu'indique la Convention SNPD de 2010 et contient les 54 articles répartis en 6 chapitres avec deux annexes. Mais ce projet de loi qui est soumis à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française s'inscrit dans les compétences de l'État telles que définies par la loi organique statutaire du 27 février 2004.

Examiné lors de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes du 12 décembre 2022, l'avis favorable à ce projet de loi a recueilli l'unanimité de ses membres.

C'est la position que nous adoptons ici.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Je pense que nous n'avons plus d'intervention.

Madame la ministre, si vous avez un mot à dire.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci, Madame la présidente.

Effectivement, depuis la dernière commission à l'assemblée de Polynésie française, des études d'impact ont été réalisées au niveau du Pays et, effectivement, sur tous les critères qui sont évoqués dans cette convention, pour le moment, on est en-dessous de tous les seuils, donc on ne rentrerait pas encore dedans par rapport aux études d'impact qui ont été faites jusqu'à maintenant. Enfin, quand je dis « on », ce n'est pas le Pays, ce sont les opérateurs et les pétroliers.

Voilà. Si ça peut répondre à vos questions.

Merci, Madame la présidente.

**La présidente :** Très bien. Merci, Madame la ministre.

Donc là, nous sommes sur un avis, donc pas sur une procédure simplifiée. Nous allons passer à l'examen de l'avis, mais je vais là aussi dispenser notre rapporteur de la lecture de l'avis.

Est-ce qu'il y a une discussion sur l'avis, en sachant que cet avis est un avis favorable au projet de loi ?

S'il n'y a pas de discussion, je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité, favorable au projet de loi autorisant la ratification du protocole du 30 avril 2010.

RAPPORT N° 93-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons à notre avant-dernier dossier, chers amis, le rapport n° 93-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Institut de la statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Je demande au rapporteur, donc Monsieur Faatau, de bien vouloir nous faire une présentation du rapport.

**M. Luc Faatau :** L'ISPF dispose de compétences et d'un champ d'action identiques à ceux dévolus à un organisme national de statistiques : collecte par voie d'enquêtes, administration de répertoires, traitement, analyse et diffusion de l'information à caractère économique et social, coordination du système statistique public, etc.

Il est utile de souligner que, dans le cadre de ses missions, l'établissement mène aussi bien des travaux réguliers que des travaux ponctuels. Certains de ses travaux sont subventionnés et font l'objet d'un budget spécifique pour « opérations spéciales ».

En 2021, les travaux de l'ISPF ont été marqués par plusieurs projets dont :

- la continuation de l'enquête « *Fēti'i e Fenua* » et de l'enquête « *Emploi* » ;
- la poursuite des échanges avec l'Insee et le haut-commissariat dans le cadre de la mise en place du Répertoire électoral unique et de l'immatriculation des individus nés en Polynésie au Répertoire national d'identification des personnes physiques, qui ont permis de préparer les élections qui ont eu lieu en 2022 ;
- enfin le lancement d'une enquête cartographique sur Tahiti, Moorea et Bora Bora visant à vérifier l'exhaustivité des constructions et du bâti existants afin de préparer au mieux la collecte dans le cadre du Recensement de la Population 2022.

Sur l'exercice budgétaire concerné, l'établissement comptabilisait 45 agents sur postes budgétaires. En outre, un agent de catégorie B a été recruté hors poste budgétaire pour les besoins occasionnels du département des répertoires. Enfin, 44 agents ont été recrutés pour une courte durée dans le cadre des enquêtes en cours.

Le montant définitif des recettes nettes de l'ISPF pour l'exercice 2021 est arrêté à la somme de 411 856 958 F CFP exactement pour la section de fonctionnement et 4 811 369 F CFP pour la section d'investissement, soit un montant total de ces recettes de 416 668 327 F CFP.

Le montant définitif de ses dépenses nettes est quant à lui arrêté à la somme de 447 849 737 F CFP pour la section de fonctionnement et de 2 057 544 F CFP pour la section d'investissement, soit un montant total de ses dépenses de 449 907 281 F CFP.

Le résultat global, déficitaire de 33 238 954 F CFP, vient diminuer le fonds de roulement de l'établissement, qui passe de 162 434 169 F CFP en début d'exercice à 129 195 215 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2021.

Il est proposé d'affecter le déficit de la section de fonctionnement, d'un montant de 35 992 779 F CFP, au débit du compte 1068 intitulé « *Autres réserves* ».

L'examen du présent projet de délibération par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 8 septembre 2022, a notamment été l'occasion pour ses membres de dresser un état de la situation de la Polynésie française post-Covid au regard des données et des études menées par l'établissement.

À cet égard, il est utile de noter que malgré une baisse de 7 % du produit intérieur brut de la Polynésie française en 2020 par rapport à 2019, un rebond de l'ordre de 2,4 % a été constaté en 2021 ; et, selon les dernières données, ce rebond avoisinerait les 4 % en 2022. Cette bonne gestion de la crise Covid résulte des nombreuses aides mise en œuvre par l'État et le Pays en faveur des entreprises et des ménages qui ont permis de soutenir l'emploi et de relancer l'économie.

Par ailleurs, le recensement de la population polynésienne, actuellement en cours de réalisation, est plutôt positif, à mi-parcours 68 % des ménages ont déjà été recensés. Le recensement s'est terminé le 17 septembre, les données recueillies seront analysées pour en extraire les principales tendances, puis fera l'objet d'une diffusion vers le début de l'année.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime que je vous propose de rejoindre.

Merci de votre attention.

**La présidente :** Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour les interventions, je vous propose le Tavini huiraatira, A here ia Porinetia et Tapura huiraatira.

J'appelle l'intervenante du Tavini huiraatira. Madame Cécile Mercier.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Madame la présidente.

Aujourd'hui, il est porté à notre connaissance l'examen du projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Institut de la statistique de Polynésie française et affectation de son résultat.

Depuis la création de l'Institut territorial de la statistique en 1976, renommé depuis 1999 l'Institut de la statistique de Polynésie française, l'ISPF collecte des données afin de renseigner sur la situation du Pays, informer de son évolution et éclairer les décisions de politique publique. Cette institution met également

à disposition du grand public l'ensemble de ses productions afin d'enrichir un savoir collectif ou mettre à disposition des outils pour d'autres travaux complémentaires. La collecte des données permet de diagnostiquer la société, ce qui sert de point de départ à la recherche universitaire. Les études expérimentent des solutions, qui sont ensuite accessibles aux politiques afin de guider des directives publiques justes.

Notons par exemple que l'ISPF est un élément clé de la mécanique de revalorisation du Smig, car cette mécanique est indexée sur l'inflation, statistique que collecte l'ISPF. Après constat de l'inflation par l'ISPF, le pouvoir politique est dans l'obligation de revaloriser le Smig. Le tribunal administratif est l'autorité compétente pour rappeler à l'ordre le gouvernement.

Concernant la situation du compte financier de l'ISPF, nous n'avons pas de commentaires particuliers à faire, car les missions menées ont été suffisamment renseignées ainsi que les détails concernant l'effectif salarial. Nous avons toutefois des suggestions concernant les besoins en personnels et nous avons également quelques suggestions concernant l'évolution des missions de l'institut.

D'un la situation du personnel, nous observons des carences concernant le pourvoi des postes titulaires. Nous observons cette situation, je cite : *« Au 31 décembre 2021, l'ISPF comptabilisait 45 agents sur poste budgétaire, 2 cadres A de l'Institut national de la statistique et des études économiques, fonctionnaires d'État détachés auprès de l'établissement ; 17 titulaires (12 agents de catégorie A, 3 agents de catégorie B et 2 agents de catégorie C) ; 14 agents non titulaires de la fonction publique de la Polynésie française (7 agents de catégorie A, 1 agent de catégorie B et 6 agents de catégorie C) ; et 11 agents non fonctionnaires de l'administration régis par convention collective (8 agents CC2 et 3 agents CC3) »*. Nous observons donc 25 postes non titulaires et 17 postes titulaires. Nous avons ce commentaire qui vient compléter la situation en fin de rapport : *« L'établissement éprouve des difficultés à recruter du personnel qualifié en gestion de base de données, d'enquêtes et de calculs d'indicateurs de précision car ce genre de profil se fait rare en Polynésie française, raison pour laquelle l'établissement compte de nombreux agents non titulaires parmi son personnel »*.

Nous avons donc un manque évident de lauréats pour 25 postes. Pour expliquer ce manque de personnel, le directeur de l'ISPF commentait ainsi en commission du 8 septembre 2022 : *« Par contre, cela pose question sur les années à venir. Par exemple, le concours de A, il y a eu cinq personnes à l'oral : trois retenus et une seule qui souhaitait aller à l'ISPF. Pour la gestion de base de données, d'enquêtes, de calculs d'indicateurs de précision, on est plutôt sur des personnes qui ont Bac+5. Et comme il n'y a pas de formation initiale en Polynésie française, généralement, on prend des personnes qui ont de l'expérience, qui ont travaillé dans la gestion des risques au niveau bancaire, qui ont des profils économistes voire maths-informatique. Et effectivement, au niveau des concours, ce ne sont pas les profils qui ressortent le plus souvent »*.

L'économie n'est pas que l'affaire de matheux ou de banquier, c'est la science du foyer et doit répondre à tous ceux qui le composent. À ce titre, il serait intéressant de diversifier les profils recherchés pour des collectes de données diversifiées.

L'ISPF éprouve des difficultés à trouver du personnel, car les profils ne sont pas disponibles ou alors les compétences et profils recherchés sont trop exclusifs. L'établissement reconnaît qu'il est principalement généraliste et collecte des données à caractère économique. Afin de mieux apprécier le tissu social, le comportement de nos populations face aux aléas du quotidien, il peut être nécessaire que l'institut travaille avec des organismes tel que les associations, les chercheurs, les services du Pays afin d'obtenir des enquêtes qualitatives qui peuvent échapper à la méthodologie habituelle de l'ISPF. Pourquoi ne pas intégrer davantage de travaux pluridisciplinaires dans l'institution ?

Les statistiques sont des données mathématiques mais qui deviennent accessibles à l'ensemble des acteurs nécessitant des indicateurs. Il serait intéressant de permettre à l'ISPF de collecter d'autres types de données qualitatives tel que le pratiquent les universités. Intégrer davantage de données de type sociologique, historique ou d'autres disciplines pourrait mettre à disposition des gouvernants

d'avantages d'indicateurs pour une gouvernance plus juste et équitable. Les compétences recherchées par l'institution seraient ainsi moins exclusives. L'institution gagnerait ainsi plus de candidats aux profils variés. L'ISPF pourrait coordonner des travaux avec les chercheurs, les associations et les services du Pays autour d'une méthodologie commune ou coopérative afin de toujours permettre une collecte des données pour guider les politiques publiques. Cela nous permettrait de toujours comprendre l'évolution de notre société.

Ensuite, nous avons une question pour le chapitre 64 - Charges du personnel, je cite : « *Les opérations spéciales (Fichier électoral et enquête « Fēti'i e Fenua ») se sont notamment traduites par un transfert des charges de personnel sur postes budgétaires du budget général vers le budget des opérations spéciales. Ainsi, pour l'exercice 2021, près de 3,7 millions de masse salariale, y compris les charges patronales, ont été financés par le budget des opérations spéciales. Pendant quatre mois, deux agents permanents ont été pris en charge par les budgets du Fichier électoral et de l'enquête « Feti'i e Fenua ».* Pourquoi avoir basculé ces opérations auprès du budget des opérations spéciales ?

Deux, la politique, nous sommes des politiques. À ce titre, nous apportons un regard politique et nous partageons une interrogation concernant la limite des champs d'études portée par l'ISPF.

L'ISPF, l'Institut polynésien, héritier de la culture statistique française, répond aux mêmes limites que l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Au sein de la République française, la collecte des données ethniques est interdite. Recueillir ce type d'information peut coûter cinq ans de prison et 300 000 euros d'amende conformément à l'esprit de l'article 1 de la Constitution. L'État doit l'égalité à tous ces citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Cette conception de l'égalité est issue de la révolution de 1789. Les sujets du roi deviennent, à cette époque, des citoyens libres et égaux en droits. La citoyenneté prime sur l'appartenance ethnique ou religieuse. Les Français sont d'abord envisagés comme des citoyens avant d'être noirs, métis, chrétiens ou juifs. Douce illusion alors que le Code noir a codifié la conduite des esclaves jusqu'en 1848. À cela, nous ajoutons le traumatisme de la seconde guerre mondiale lorsque Vichy a recensé la population juive à des fins barbares.

L'histoire doit nous éclairer, pas nous tétaniser. L'égalité perçue par la République française est héritière de cette conception. Dans le cadre d'une société colonisée, cette égalité est un frein vers l'équité. Cela revient à nier l'existence d'un peuple qui a un rapport différent à la citoyenneté française et à son Administration. C'est pourquoi les Anglo-saxons, dans leur quête de l'équité, permettent la collecte de données ethniques, ce qui permet le développement des « *Gender studies* », une branche de la sociologie qui reconnaît l'existence des communautés au pouvoir minoritaire dans la société.

Entre autres, cela nous permettrait de mieux appréhender les diasporas de nos archipels, de nos îliens présents sur Tahiti suite à l'exode rurale créé par le CEP. Nous pourrions ainsi répondre de manière prioritaire au développement de nos archipels.

Dans le cadre de la décolonisation et de l'arbitrage fait par l'ONU, l'ONU peut être curieuse de connaître la composition de la population dans le cadre d'un respect équitable du corps électoral. La situation avait été constatée en Nouvelle-Calédonie où la démographie a fortement augmenté avec l'arrivée massive d'Européens après l'indépendance de l'Algérie, comme en témoigne le recensement de 1969. Ce qui a une incidence par la suite sur la perception de l'indépendance par l'opinion publique et également sur le corps électoral.

J'invite nos politiques, dans le cadre de la reconnaissance de notre identité polynésienne, d'une meilleure gestion de notre population, dans le cadre de notre processus de décolonisation, d'ouvrir le débat sur la collecte des données sur l'identité culturelle afin de mieux comprendre la composition de notre population et mieux cerner les diasporas des îles — Paumotu, Marquises, Australes — présents à Tahiti.

*Merci bien.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante du groupe A here ia Porinetia, Madame Terootea.

**M<sup>me</sup> Sylviane Terootea :** Merci, Madame la présidente.

En 2021, l'ISPF a enregistré une baisse de sa subvention de fonctionnement du Pays —72 millions F CFP — afin de participer à l'effort collectif de solidarité lié à la crise sanitaire, en diminution de 16 % par rapport à celle versée à 2020. Ce qui conduit l'établissement à présenter un résultat global déficitaire de plus de 33 millions F CFP qui vient diminuer le fonds de roulement de l'établissement qui passe de 162 434 169 F CFP en début d'exercice à 129 195 215 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2021.

Le montant définitif des recettes nettes de l'ISPF pour l'exercice 2021 est arrêté à la somme de 411 856 958 F CFP pour la section de fonctionnement et de 4 811 369 F CFP pour la section d'investissement, soit un montant total de ses recettes de 416 668 327 F CFP.

Le montant définitif de ses dépenses nettes est quant à lui arrêté à la somme 47 849 737 F CFP pour la section de fonctionnement et de plus de 2 milliards F CFP pour la section d'investissement, soit un montant total de ses dépenses de 449 907 281 F CFP.

Les collectes d'informations réalisées par l'établissement concernent uniquement des données à caractère économique et social telles que l'emploi, le chiffre d'affaires, la croissance économique, etc. Dans ce cadre, les données recueillies peuvent être utilisées dans la mise en œuvre de politiques publiques. L'établissement éprouve des difficultés à recruter du personnel qualifié en gestion de base de données, d'enquêtes et de calculs d'indicateurs de précision, car ce genre de profil se fait rare en Polynésie française, raison pour laquelle l'établissement compte de nombreux agents non titulaires parmi son personnel.

Dans son rapport établi sur la politique sociale, la CTC a souligné une insuffisance des statistiques disponibles intégrées dans un réseau partagé permettant d'analyser les besoins à partir d'un baromètre sanitaire et social et établir des études d'impact préalables aux actions envisagées.

Dès lors, le groupe A here ia Porinetia préconise que le budget de l'ISPF ne fasse l'objet de coupes budgétaires trop importantes au motif de participer à l'effort de guerre dès lors que des chantiers importants liés à une mutualisation des moyens entre les données disponibles à la CPS en vue d'une exploitation par l'ISPF doivent être conduits pour éclairer les orientations stratégiques à prendre dans le cadre de la réforme de la PSG.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

J'appelle l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira, Madame Monette Harua.

**M<sup>me</sup> Monette Harua :** Merci, Madame la présidente.

Je pense que notre rapporteur a bien rapporté le texte, tout a été dit, donc je n'ai rien à dire.

Merci, Madame la présidente.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

S'il n'y a plus d'intervention...

**M<sup>me</sup> Monette Harua** : J'approuve.

**La présidente** : Ah, vous approuvez, c'est ça ?... D'accord.

Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant** : J'ai moi-même acté l'ensemble des éléments qui ont été stipulés dans vos interventions (*Rire.*) et je vous remercie.

**La présidente** : Merci, Madame la ministre.

Donc, en l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est contre ? Pardon. Oui, Monsieur Faatau.

**M. Luc Faatau** : Je veux juste intervenir. Non, je voudrais féliciter l'intervention du Tavini huiraaatira qui reconnaît que pour faire les statistiques, il faut des personnes d'une compétence particulière et que le pays ne recèle pas. Il n'y a pas ces profils-là — c'est ce que je viens d'entendre — et je salue l'ouverture d'esprit du Tavini sur ce point-là qui vient nous renforcer dans le fait qu'il y a effectivement des domaines, des professions, des métiers, des administrations où on n'a pas le choix, on n'a pas le choix. Ce n'est pas parce qu'on est pour ce genre de — comment dire ? — fonctionnaires ou de personnes, c'est parce qu'il n'y a pas. Et que les statistiques, ce n'est quand même pas quelque chose de simple, c'est quelque chose de compliqué. Moi, personnellement, je n'y comprends pas grand-chose, je ne pourrais pas faire ces traitements statistiques, c'est tellement compliqué. En plus, ils ont une lourde responsabilité : c'est de donner une situation exacte qui souvent ne plaît pas à certaines personnes. Ça dépend de quel côté on se situe et souvent... Mais ce sont les chiffres, c'est comme ça.

Je salue aussi — comment dire — cette situation-là que la représentante du Tavini vient de dire. Mais, par contre, je suis un peu réservé sur l'exploitation de l'ethnicité parce qu'il me semble que dans les enquêtes qui sont menées localement par l'ISPF — à moins que je ne me trompe —, il y a quand même des questionnaires, des questions, qui portent sur l'appartenance, sur l'origine ethnique, disons-le. On nous dit : « Dans quelle catégorie vous vous classez, *polynésiens*, demi, *étranger*, chinois ?

Mais au-delà de tout ça, personnellement, ce n'est pas ce qui compte, on est allé jusqu'à parler de Vichy. Je ne sais pas, mais le régime de Vichy, moi je ne partage pas, je ne partage pas. Et ce n'est pas la décolonisation qui va, à mon avis, nous sortir de tout cela. Moi je pense que ce qui va nous sortir de tout cela, c'est beaucoup d'amour entre nous.

*Merci.*

**La présidente** : Merci, Monsieur le représentant.

Madame Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua** : Oui, je compte répondre quand même à l'intervention de notre ami Luc qui disait que nous ne disposions pas des ressources locales pour pourvoir ce type de postes. Je tiens à te dire, Luc, qu'il y a des Polynésiens qui peuvent occuper ce type de postes et j'ai en tête l'exemple d'un actuaire qui, pour vivre, est obligé d'aller donner des cours, faire des remplacements de professeurs, alors qu'avec son niveau de connaissance et d'études, il pourrait occuper ce type de postes.

Voilà. Mais, comme très souvent, on souffre de ce tabou qu'il y a qui fait qu'on ne met pas assez en avant nos enfants, les Polynésiens, qui ont fait ces études-là. Et j'espère un jour que cette injustice par rapport à ce type de postes soit réparée et que l'on puisse donner accès aux enfants qui ont les compétences professionnelles la possibilité d'occuper ce type de postes.

Et concernant la notion d'être né, je te rappelle, Luc, que c'est interdit au niveau de la loi. Ça, c'est une disposition qui ne dépend pas de nous, qui dépend de la métropole. On n'a pas à faire mention de l'ethnie — qu'on soit noir, blanc ou jaune —, c'est interdit par la loi. Voilà.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

Monsieur Faatau, une dernière intervention avant qu'on soumette aux voix.

**M. Luc Faatau :** Non, mais je pense qu'elle n'a pas bien entendu mon intervention.

Je n'ai pas dit qu'on n'avait pas de compétences locales. Je rebondissais sur l'intervention du Tavini qui parlait de ces compétences spéciales dont on ne trouve pas sur place. Ce n'est pas moi qui l'ai... Écoutez bien votre... Relisez votre intervention. Moi, je suis du même avis que vous. Je suis pour que l'on prenne des locaux. On est tous d'accord sur ça. Rien ne nous sépare, je crois, sur ce point-là, mais ce que je viens d'entendre ça me paraît un peu gros pour ne pas réagir. C'est pour ça que j'ai réagi. Enfin, à moins que je ne me trompe et que j'ai mal entendu aussi.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Ça me rassure finalement, Monsieur Luc Faatau est aussi indépendantiste que je le suis !

**La présidente :** Bon, je soumetts la délibération au vote puisque nous n'avons pas d'amendement. Donc je vous propose dans le cadre de notre procédure simplifiée de mettre aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour, à l'unanimité. Je vous remercie. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 136-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021 DE L'ÉTABLISSEMENT DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE TEVA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants Michel Buillard et Tepuaraurii Teriitahi – M<sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure

**Procédure d'examen simplifiée**

**La présidente :** Nous passons au dernier rapport à l'ordre du jour, le rapport n° 136-2022 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat, donc il s'agit de l'ÉGAT.

Je demande directement à notre rapporteur de nous faire l'exposé de son rapport, Madame Juliette Matehau-Nuupure. Merci.

**M<sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure :** *Merci, Madame la présidente.* Je ne vais pas être trop longue, j'ai cinq pages à lire. *Soyez patients !*

Par lettre n° 7503/PR du 3 octobre 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat.

Créé par la délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 modifiée, l'ÉGAT a pour objet d'étudier et suivre l'aménagement des sites sous sa responsabilité, de mettre en valeur le patrimoine dont il a la charge ainsi que d'administrer et d'assurer l'exploitation et la promotion de ses actifs.

Depuis sa création, l'ÉGAT a vu l'affectation de son foncier évoluer concomitamment à l'élargissement de ses missions. Chargé initialement d'exploiter le domaine d'Atimaono, comprenant le golf « *Olivier Bréaud* », l'ÉGAT s'est également vu confié en 2006 l'exploitation du domaine du *motu* Ovini, incluant

le Musée Gauguin, le Jardin botanique, le *motu* Ovini et les constructions y édifiées. Mais le conseil d'administration de l'ÉGAT a procédé en 2017 à la désaffectation des sites de Papeari et des lots agricoles et horticoles du domaine d'Atimaono, afin de recentrer les missions de l'établissement sur la gestion du complexe golfique et le développement de la pratique du golf.

Pour l'année 2021, l'ÉGAT a enregistré une diminution de 3,2 % de ses recettes commerciales par rapport à 2020, malgré une augmentation de ses abonnés en 2021 – 459 abonnés contre 452 en 2020 – et une progression de 8,5 % de ses ventes de marchandises.

Au 31 décembre 2021, l'établissement enregistrait 23 agents, un de moins qu'en 2020.

S'agissant du compte financier 2021, en section de fonctionnement, ses moyens financiers s'élèvent à 305 millions F CFP, en augmentation de 19 % par rapport à l'exercice 2020, dont 166 millions F CFP de subvention du Pays et 70 millions F CFP de ressources propres.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 309 millions F CFP, avec une augmentation des charges de fonctionnement de 37,1 % par rapport à 2020, qui résulte notamment de l'augmentation des dotations aux amortissements et provisions et des impôts sur les bénéfiques.

En section d'investissement, ses recettes s'établissent à 203 millions F CFP. À noter une augmentation de 91 millions F CFP des subventions d'investissement, essentiellement pour la reconstruction du *clubhouse* et le rattrapage des dotations aux amortissements en augmentation de 79 millions F CFP.

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 104 millions F CFP, en augmentation de 78,4 % par rapport à 2020.

Le compte financier 2021 de l'ÉGAT est alors arrêté à 508 millions F CFP en recettes et 413 millions F CFP en dépenses. Son résultat global vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement qui atteint 200 956 644 F CFP au 31 décembre 2021, soit 376 jours de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement déficitaire est affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

Examiné en commission le 24 novembre 2022, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, je vous invite à en faire autant.

**La présidente :** Merci, Madame le rapporteur.

Pour les interventions, je vous propose de commencer par le Tapura huiiraatira, Tavini huiiraatira et on terminera par A here ia Porinetia.

J'appelle l'intervenante du Tapura huiiraatira, Madame Maeva Bourgade.

**M<sup>me</sup> Maeva Bourgade :** Madame la présidente, ce que notre rapporteur vient de nous lire je n'ai rien à ajouter, j'invite mes collègues de la majorité de voter.

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante du Tavini huiiraatira, Madame Teumere Atger.

**M<sup>me</sup> Teumere Atger-Hoi :** Oui. Merci, Madame la présidente.

Par lettre n° 7503/PR du 3 octobre 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat.

Quatre ans après le rapport accablant de la Chambre territoriale des comptes dressant une situation catastrophique de l'ÉGAT, cet établissement retrouve enfin un bol d'air en conservant sa destination golfique aux standards internationaux et proposant un ensemble de services et d'équipements afin de répondre aux attentes des golfeurs et non-golfeurs.

Ce seront plus de 90 millions de travaux de rénovations du *club house*, 20 millions d'études afférentes au projet, 21,7 millions pour les équipements de cuisine, de matériels audio-vidéo et de sécurité et 1,3 millions pour l'aménagement paysager – qui seront nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

On voit enfin la finalité de cette feuille de route sur les projets d'investissement de l'ÉGAT de par les actions concrètes de valorisation, de gestion et de rénovation des structures. L'occupation et l'exploitation des locaux destinés à la restauration du *club house* par un nouveau partenaire va redonner ce souffle de dynamisme positif tant attendu.

Un tournoi de golf de nuit pour les 50 ans du golf en novembre dernier, de quoi redonner un peu de peps au golf si l'on reprend les mots du directeur de l'ÉGAT ! Plus de 100 joueurs ont fait le déplacement pour cette compétition de nuit révélant des sensations nouvelles.

Nous resterons sur les notes positives des comptes financiers de l'exercice 2021 de l'établissement et encourageons non seulement cette équipe engagée pour leurs performances et leurs contributions mais également ces 450 golfeurs abonnés qui croient en l'avenir de cet établissement.

Le groupe Tavini huiraa tirera votera favorablement, bien entendu, cette délibération.

*Merci.*

**La présidente :** Merci, Madame la représentante.

La parole est à l'intervenante du groupe A here ia Porinetia, Madame Le Gayic.

**M<sup>me</sup> Vaitea Le Gayic :** Merci, Madame la présidente.

Pas d'information complémentaire par rapport à ce qui a été lu par notre rapporteur, c'est bien au complet ce qui a été dit, donc nous sommes favorables à ce dossier.

Merci.

**La présidente :** En vous remerciant, Madame la représentante.

Puisque nous n'avons plus d'intervention, je redonne la parole à Madame la ministre si elle a quelque chose à rajouter sur ce sujet.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Tout est positif, je n'ai rien à rajouter de plus.

Merci.

**La présidente :** Bien. Je vous propose donc de soumettre l'ensemble de la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour, à l'unanimité. Donc la délibération est adoptée à l'unanimité.

### III) CLÔTURE DE LA SÉANCE

**La présidente :** Voilà, donc, chers collègues, il est 18 heures moins 2 minutes.

Oui, Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Si vous me permettez, je vais être très très courte. Je voulais profiter d'être avec vous pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et rendez-vous l'année prochaine. Voilà !

**La présidente :** Merci, Madame la ministre.

Donc nous venons de terminer l'ensemble de nos dossiers. J'ai été très heureuse de présider cette séance. Je vous remercie pour votre présence et pour le bon déroulement de cette séance. Je tenais quand même à vous adresser les vœux de notre président de la commission permanente qui n'a pas pu être là parmi nous aujourd'hui, mais qui m'a demandé de vous transmettre ses meilleurs vœux. Je vous ai déjà transmis les miens, la semaine dernière, mais juste pour vous rappeler que, demain, nous nous retrouvons puisque, souvenez-vous, nous sommes invités par le président de l'assemblée à un déjeuner de fin d'année pour l'ensemble des élus, l'ensemble des collaborateurs, l'ensemble des collaborateurs de l'assemblée également, à midi donc dans les jardins. Merci beaucoup.

*(La séance est close à 17 heures 59 minutes.)*

LA SECRÉTAIRE,



Louisa Tahuhuterani



LA VICE-PRÉSIDENTE,



Tepuaraupii Teriitahi